



# CONSEIL MUNICIPAL – PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par son maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Jacques Mangon, maire**.

## Présents :

M. Mangon, M. Augé, Mme Layrisse, Mme Dumas, M. Acquaviva, Mme Le Moller, M. Auffret, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, M. Claudin, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Barrière, M. Bouteyre, M. Dubos, M. Alban, M. Pages, Mme Rivière, Mme Nardini, M. Delpech, Mme Demare, M. Guichoux, M. Cristofoli, M. Morisset, M. Cases, Mme Durand, Mme Rigaud, M. Ouillade.

## Absents ayant donné leur pouvoir :

M. Garnier a donné pouvoir à Mme Le Moller  
M. Braun a donné pouvoir à Mme Alhaitz  
M. Roucher a donné pouvoir à M Augé  
M. Claudin a donné pouvoir à Mme Layrisse

## Absent :

M. Camacho  
M. Barat  
M. Demanes  
Mme Baron

## Secrétaire de séance :

M. Bouteyre

La séance est ouverte.

## DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

### 1/ DG19\_109 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : Jacques Mangon

### 2/ DG19\_110 MODIFICATION DU TABLEAU DES ADJOINTS. ADOPTION

Rapporteur : Jacques Mangon

### 3/ DG19\_111 COMMISSIONS PERMANENTES. MODIFICATION. ADOPTION

Rapporteur : Jacques Mangon

### 4/ DG19\_112 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM JALLES SUD MÉDOC. MODIFICATION. ADOPTION

Rapporteur : Jacques Mangon

### 5/ DG19\_113 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À L'EPCC CARRÉ-COLONNES. MODIFICATION. ADOPTION

Rapporteur : Jacques Mangon

### 6/ DG19\_114 DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. MODIFICATION. ADOPTION

Rapporteur : Jacques Mangon

### 7/ DG19\_115 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DES 1ER ET 2ND DEGRÉS DE LA COMMUNE. MODIFICATION. ADOPTION

Rapporteur : Jacques Mangon

8/ DG19\_116 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AUPRÈS DE DIVERS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES A CARACTÈRE ÉCONOMIQUE. MODIFICATION. ADOPTION

Rapporteur : Jacques Mangon

9/ DG19\_117 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX DIFFÉRENTS SYNDICATS. MODIFICATION. ADOPTION

Rapporteur : Jacques Mangon

10/ DG19\_118 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DE DIVERS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES À CARACTÈRE ADMINISTRATIF. MODIFICATION. ADOPTION

Rapporteur : Jacques Mangon

11/ DG19\_119 MUTUALISATION AVEC BORDEAUX MÉTROPOLE DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES DE LA VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES. DÉCISION

Rapporteur : Jacques Mangon

12/ DG19\_120 CONVENTION DE RÉPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SIVOM JALLES SUD MÉDOC ENTRE LES COMMUNES MEMBRES. APPROBATION. AUTORISATION

Rapporteur : Jacques Mangon

13/ DG19\_121 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

Rapporteur : Antoine Augé

14/ DG19\_122 ADHÉSION AUX CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PROPOSÉES PAR LE CDG33. DÉCISION

Rapporteur : Antoine Augé

15/ DG19\_123 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA BANQUE ALIMENTAIRE DE BORDEAUX ET DE LA GIRONDE. DÉCISION

Rapporteur : Antoine Augé

16/ DG19\_124 ADDITIF A LA CHARTE ARCHITECTURALE, ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE - RÉSILIENCE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE. ADOPTION

Rapporteur : Catherine Thibaudeau

17/ DG19\_125 RAPPORT ANNUEL 2018 DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DE LA SPL LA FAB. APPROBATION

Rapporteur : Catherine Thibaudeau

**Affaires ajoutées :**

1/ DG19\_126 MOTION 1

Rapporteur : Marc Morisset

2/ DG19\_127 MOTION 2

Rapporteur : Marc Morisset

3/ Questions orales de Monsieur Bruno Cristofoli (article 5 du règlement du Conseil Municipal)

Le quorum est atteint.

**Monsieur le Maire**

Chers collègues. Bonjour à tous. Si vous le voulez bien nous allons commencer ce Conseil Municipal.

Tout d'abord, j'informe l'assemblée que notre collègue Jean-Louis Roucher a perdu sa maman, c'est la raison pour laquelle il n'est pas là ce soir.

**Monsieur le Maire** rappelle les évènements forts des semaines passées :

- Le Festival International des Arts de Bordeaux Métropole, dont une partie importante se déroule ici à Saint-Médard au Carré des Jalles, a eu lieu du 4 au 20 octobre.

- Octobre Rose a vu plusieurs manifestations se dérouler à Saint-Médard-en-Jalles de manière tout à fait utile.

- Plusieurs conseils de quartiers se sont tenus : le 7 octobre celui des quartiers ouest, le 4 novembre celui du centre.

- Nous avons le 19 octobre eu la cérémonie des récompenses aux bacheliers que je cite parce que je crois que c'est vraiment le rôle des pouvoirs publics de souligner un peu le mérite des uns et des autres et d'honorer ceux qui en font preuve.

- Nous avons eu le samedi 2 novembre la journée nationale des DYS, pour la 3ème année je

crois, qui est un événement qui prend toute son importance au pôle Simone Veil et dont un Saint-Médardais est à l'origine et l'animateur principal.

- Nous avons accueilli le 5 novembre au Carré des Jalles, les nouveaux habitants qui étaient très nombreux.
- Nous avons débuté comme traditionnellement à cette époque la tournée des quartiers dans plusieurs quartiers : Gajac, Corbiac, Cérillan.

**Monsieur le Maire** donne des informations sur les temps forts et autres évènements à venir et qui méritent d'être signalés :

- Tout d'abord, nous poursuivrons cette tournée des quartiers le 21 novembre.
- Le 29 novembre nous aurons un thé dansant à la salle Louise Michel.
- Nous décorerons les médaillés du travail le 30 novembre.
- Du 30 novembre au 13 décembre, le Téléthon se déploiera sur la Ville avec de nombreuses manifestations que je ne cite pas en détail mais c'est toujours un moment attendu.
- Le 5 décembre : l'hommage aux morts pour la France tel que prévu aux dates officielles sera célébré.
- Le 6 décembre : nous aurons une séquence Dialogue Direct entre élus et citoyens comme classiquement.
- Le 9 décembre : le conseil des quartiers Est et Sud se déroulera au Club House.

**Monsieur le Maire** indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 11 décembre 2019 à 19H00, qui sera donc celui lié au vote du budget primitif.

**Monsieur le Maire** propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019.

**Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019. Adoption**

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur le Maire** invite l'assemblée à faire part des observations à propos des décisions municipales et des arrêtés municipaux.

**Monsieur le Maire** passe à l'ordre du jour.

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Nous entrons donc dans l'examen de l'ordre du jour du Conseil avec tout d'abord l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

Vous vous souvenez que notre collègue Thierry Leblond a souhaité retrouver sa liberté pour engager un combat juridique qui va le mobiliser et nous avons dû le remplacer. Nous installons donc un nouveau conseiller municipal Sébastien Camacho. Je vous prie d'excuser son absence aujourd'hui mais il avait un impératif professionnel donc il n'est pas là mais nous saluons néanmoins son arrivée parmi nous et il sera là aux prochains conseils et dans la suite des commissions auxquelles il aura à participer.

#### **DG19\_109 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

A la suite de la démission de Monsieur Thierry Leblond, Conseiller Municipal, Monsieur Sébastien Camacho est devenu Conseiller Municipal de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles, compte tenu de sa position sur la liste " L'alternative pour Saint-Médard ", ceci conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code électoral.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Prend acte de cette information.

Pour information du Conseil Municipal

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

**Monsieur le Maire**

Nous allons donc passer à la modification du tableau des adjoints.

Dans cette circonstance qui est le départ de Thierry (Leblond) quelques mois avant la fin du mandat et compte tenu de l'importance de la délégation qu'il avait, nous avons pris la décision de ne pas le remplacer et donc j'assumerai personnellement les délégations qui lui avaient été confiées jusqu'à la fin du mandat, de manière à ce que nous puissions avoir une continuité mais aussi qu'il n'y ait pas une période de formation pour quelqu'un qui débarquerait sur cette nouvelle attribution. Donc c'est ce qui vous est proposé et le tableau qui vous est proposé tient compte de cette réalité.

**DG19\_110 MODIFICATION DU TABLEAU DES ADJOINTS. ADOPTION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15 ;

Vu la délibération DG14\_034 en date du 5 avril 2014 portant élection des adjoints ;

Vu la délibération DG14\_037 en date du 10 avril 2016 portant création de 3 postes d'adjoints délégués aux quartiers ;

Vu la délibération DG16\_065 en date du 29 juin 2016 portant modification du tableau des 13 adjoints ;

Vu la délibération DG16\_066 en date du 28 juin 2018 portant modification du tableau des 13 adjoints ;

Considérant la démission de Monsieur Thierry Leblond en qualité de 9ème adjoint et Conseiller Municipal ;

Considérant la volonté de ne pas procéder au remplacement de ce poste d'adjoint au Maire vacant ;

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide de supprimer le 9ème poste d'adjoint au Maire du tableau des adjoints.

Acte que les adjoints suivants remontent dans l'ordre du tableau.

Approuve le tableau des adjoints :

1er Adjoint	Monsieur Antoine Augé
2ème Adjoint	Madame Danièle Layrisse
3ème Adjoint	Monsieur Pierre Braun
4ème Adjoint	Madame Vanessa Dumas
5ème Adjoint	Monsieur Jean-Claude Acquaviva
6ème Adjoint	Madame Corinne Le Moller
7ème Adjoint	Monsieur Jean-Yves Auffret
8ème Adjoint	Madame Catherine Thibaudeau
9ème Adjoint	Madame Françoise Hanusse
10ème Adjoint	Monsieur Geoffrey Claudin
11ème Adjoint	Madame Marie-Odile Picard
12ème Adjoint	Madame Emmanuelle Alhaitz

### **Monsieur Morisset**

Monsieur le Maire, chers collègues, chers internautes.

Ce que vous soulignez comme quoi quelque part il n'est pas remplacé, cela m'évoque un petit peu le fait qu'il était très isolé et que finalement toute la façon dont il avait tendance à essayer de travailler avec vous était finalement à chaque fois peu entendue par la plupart des autres collègues ici présents. Je pense donc que son travail aujourd'hui dans Répar'en Jalles sera effectivement en résonance avec la motion que je porterai tout à l'heure en fin de ce conseil. Merci

### **Monsieur le Maire**

Merci. Je pense que vous vouliez parler de Natur'Jalles. Écoutez, c'est exactement le contraire si je puis me permettre Monsieur Morisset, c'est précisément parce que nous considérons que c'est important que je les reprends en propre. Il ne s'agit pas de ne pas donner de délégation. Il s'agit que j'assume cette délégation jusqu'à la fin du mandat donc c'est exactement le contraire de ce que vous venez de nous dire.

### **Monsieur Cases**

Bonsoir. Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers habitants de Saint-Médard.

Monsieur le Maire, juste pour dire que par rapport à ces délibérations qui concernent essentiellement la majorité actuelle, nous ne participerons pas au vote. La seule remarque que l'on peut faire, c'est que heureusement que le mandat se termine parce que comme l'on dit en rugby, vous êtes en train de vider le banc, il ne reste plus grand monde pour remplacer les départs et comme cela vient d'être souligné, ce n'est quand même pas n'importe qui, qui part en définitive, l'adjoint à l'écologie mais, quelque part, cela marque aussi ce que vous avez fait en matière d'écologie pendant 6 ans, c'est-à-dire pas grand chose.

**Adopté à 24 Pour 7 Abstention**

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Nous allons continuer avec une série de délibérations qui sont en rapport avec le remplacement de Thierry Leblond, notamment les modifications qui concernent les commissions permanentes qui vous sont proposées. Je pense que vous avez pu en prendre connaissance. S'il y a des questions, nous pouvons y répondre, je pense que tout est assez explicite.

### **DG19\_111 COMMISSIONS PERMANENTES. MODIFICATION. ADOPTION**

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération DG14\_055 du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014 portant création et composition des 4 commissions permanentes.

Vu la délibération DG18\_067 du 27 juin 2018 portant modification de la composition des commissions permanentes.

Considérant la nécessité que chaque conseiller municipal doit déterminer formellement son choix pour 1 ou 2 commissions.

Considérant l'installation de Monsieur Sébastien Camacho suite à la démission de Monsieur Thierry Leblond en tant qu'Adjoint au Maire et Conseiller Municipal.

Considérant la demande de Monsieur Sébastien Camacho de participer à la commission Ville Performante.

La composition des commissions permanentes est modifiée comme suit :

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Adopte la nouvelle composition de chacune des quatre commissions :

Ville performante Finances, personnel, administration générale, déplacements, développement économique, entreprises, commerce, artisanat et emploi	
Président	Monsieur Antoine Augé

Vice-président	Monsieur Jean-Yves Auffret
Membres	Madame Corinne Le Moller
	Monsieur Pascal Dubos
	Monsieur Christian Pages
	Monsieur Jean-Louis Roucher
	Madame Cécile Barrière
	Monsieur Jacques Bouteyre
	Monsieur Jacques Guichoux
	Monsieur Bernard Cases
	Monsieur Sébastien Camacho
Ville solidaire Solidarités, action sociale, seniors, petite enfance, écoles, vie scolaire et périscolaire, accessibilité, prévention santé	
Présidente	Madame Danièle Layrisse
Vice-présidente	Madame Corinne Le Moller
Membres	Madame Françoise Hanusse
	Monsieur Xavier Delpech
	Monsieur Michel Barat
	Madame Ariane Rivière
	Madame Danielle Nardini
	Monsieur Arnaud Garnier
	Madame Évelyne Baron
	Madame Véronique Durand
	Monsieur Bruno Cristofoli
	Monsieur Marc Morisset
	Madame Dahbia Rigaud
Ville en mouvement Sport, jeunesse, vie associative, ville communicante, culture, animation et grands événements	
Président	Madame Vanessa Dumas
Vice-présidente	Monsieur Pierre Braun
Membres	Madame Emmanuelle Alhaitz
	Monsieur Jean-Yves Auffret
	Madame Cécile Barrière
	Madame Ariane Rivière
	Madame Françoise Hanusse
	Madame Danielle Nardini
	Madame Danièle Layrisse
	Monsieur Jean-Claude Acquaviva
	Madame Évelyne Baron
	Madame Véronique Durand
	Monsieur Marc Morisset
	Monsieur Thierry Ouillade

Ville proche et durable Vie des quartiers, concertation, équipements de proximité, patrimoine communal, urbanisme, logement, développement durable, patrimoine naturel, transition énergétique et innovation environnementale	
Président	Monsieur Jean-Claude Acquaviva
Vice-présidente	Madame Catherine Thibaudeau
Membres	Monsieur Pascal Dubos
	Monsieur Xavier Delpech
	Monsieur Geoffrey Claudin
	Monsieur Fabrice Demanes
	Monsieur Christian Pages
	Madame Marie-Odile Picard
	Monsieur Jacques Bouteyre
	Monsieur Bruno Cristofoli
	Madame Dahbia Rigaud
	Monsieur Thierry Ouillade

### **Monsieur Morisset**

Comme je l'avais fait remarquer à différents moments dans les précédents conseils, je regrette encore une fois comme quoi, au niveau de la démocratie locale, l'opposition, comme moi membre apparenté Europe Écologie Les Verts et qui était représenté avec certains autres collègues et qui ne sont plus là aujourd'hui, n'est pas représentée dans la totalité des commissions aujourd'hui et je le regrette et encore une fois je le répète je suis tout à fait favorable à faire partie de ces commissions.

### **Monsieur le Maire**

Très bien. Écoutez, il y a plusieurs principes à l'œuvre en démocratie. Il y a le premier principe qui est la place faite à l'opposition, ce que nous faisons aussi souvent que possible et aussi souvent que nécessaire et puis après il y a quand même la règle de la proportionnalité, vous avez eu un certain score à l'élection municipale, qui n'était pas le score identique à celui par exemple du groupe PS/PRG, donc il y a un rapport entre votre représentativité au sein des commissions municipales et celles d'autres groupes d'opposition ou de la majorité. Naturellement, après nous pouvons le déplorer, en revanche, vous avez le libre choix de l'endroit où vous voulez siéger mais il y a quand même ce principe qui doit s'appliquer me semble-t-il et en tout cas c'est l'esprit de la loi.

**Adopté à 24 Pour 6 Abstention 1 Contre**

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Alors je dois dire que ce ne sera pas quelque chose de très long à assumer puisque normalement au 31 décembre 2019 le SIVOM devrait s'éteindre. Vous avez vu les propositions qui vous sont faites. En l'occurrence, il s'agit de désigner Madame Vanessa Dumas comme représentante titulaire.

### **DG19\_112 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM JALLES SUD MÉDOC. MODIFICATION. ADOPTION**

Vu la délibération DG14\_045 du 10 avril 2014 portant désignation des représentants de la Ville (onze titulaires et onze suppléants) au conseil du Sivom Jalles Sud Médoc.

Vu la délibération DG18\_068 du 27 juin 2018 portant modification des représentants au conseil du Sivom Jalles Sud Médoc.

Considérant la démission de Monsieur Thierry Leblond Adjoint au Maire et Conseiller Municipal, il convient de procéder à son remplacement en qualité de représentant titulaire.  
Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Désigne Madame Vanessa Dumas en qualité de représentante titulaire au conseil du Sivom Jalles Sud Médoc.

Autorise Monsieur le Maire à notifier la présente décision au Président du Sivom Jalles Sud Médoc.

**Adopté à 24 Pour 7 Abstention**

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.  
Là encore une modification telle qu'elle vous est proposée, il s'agit de nommer Madame Picard en tant que suppléante.

#### **DG19\_113 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À L'EPCC CARRÉ-COLONNES. MODIFICATION. ADOPTION**

Vu la délibération DG14\_043 en date du 10 avril 2014 portant désignation des représentants de la commune à l'Établissement Public de Coopération Culturelle Carré-Colonnes.

Vu la délibération DG18\_069 en date du 27 juin 2018 portant modification de la désignation des représentants de la commune à l'EPCC Carré-Colonnes.

Considérant la démission de Monsieur Thierry Leblond Adjoint au Maire et Conseiller Municipal, il convient de procéder à son remplacement en qualité de membre suppléant de l'EPCC.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Adopte la nouvelle désignation des membres pour le représenter au sein de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Carré-Colonnes telle que suit :

Membres titulaires	- M. MANGON Jacques - Mme DUMAS Vanessa - M. DUBOS Pascal - M. ALBAN Marc - Mme LAYRISSÉ Danièle - M. ROUCHER Jean-Louis - Mme HANUSSE Françoise - M. CASES Bernard
Membres suppléants	- M. CLAUDIN Geoffrey - M. BARAT Michel - M. BRAUN Pierre - Mme LE MOLLER Corinne - Mme BARON Évelyne - Mme BARRIERE Cécile - Mme PICARD Marie-Odile - M. GUICHOUX Jacques

**Adopté à 24 Pour 7 Abstention**

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.  
Cette fois il s'agit de désigner Monsieur Roucher en tant que membre suppléant.

## DG19\_114 DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. MODIFICATION. ADOPTION

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles 8, 22 et 23 du Code des Marchés publics.

Vu la délibération DG14\_044 du Conseil municipal en date du 10 avril 2014 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Vu la délibération DG17\_132 en date du 27 septembre 2017 portant modification des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Considérant la démission de Monsieur Thierry Leblond Adjoint au Maire et Conseiller Municipal, il convient de procéder à son remplacement en qualité de suppléant.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Prend acte de la composition de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Monsieur le Maire, Président de droit	Représentant du Maire
M. MANGON Jacques	M. AUGÉ Antoine
Titulaires	Suppléants
Mme NARDINI Danielle	M. BARAT Michel
M. ACQUAVIVA Jean-Claude	Mme THIBAUDEAU Catherine
M. PAGES Christian	M. ROUCHER Jean-Louis
Mme BARRIERE Cécile	Mme PICARD Marie-Odile
M. CASES Bernard	M. GUICHOUX Jacques

Adopté à 24 Pour 7 Abstention

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

En l'occurrence, il s'agit de désigner Madame Corinne Le Moller comme membre titulaire à l'école élémentaire Montaigne.

## DG19\_115 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DES 1ER ET 2ND DEGRÉS DE LA COMMUNE. MODIFICATION. ADOPTION

Vu les délibérations DG14\_050 et DG14\_051 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant désignation des représentants de la commune auprès des établissements scolaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés de la commune.

Vu la délibération DG18\_141 en date du 21 novembre 2018 portant modification de la désignation des représentants de la commune auprès des établissements scolaires des 1er et 2nd degrés de la commune.

Considérant la démission de Monsieur Thierry Leblond Adjoint au Maire et Conseiller Municipal, il convient de procéder à son remplacement en qualité de membre titulaire au sein de l'école élémentaire Montaigne.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Adopte la nouvelle désignation des membres pour le représenter au sein des Établissements scolaires des 1er et 2nd degrés telle que suit :

COLLÈGE FRANÇOIS MAURIAC	Titulaires	Mme Le Moller Corinne Mme Rivière Ariane
	Suppléant	M. Garnier Arnaud
COLLÈGE D'HASTIGNAN	Titulaire	Mme Barrière Cécile

	Suppléant	Mme Le Moller Corinne
LYCÉE PROFESSIONNEL JEHAN DUPERIER	Titulaire Suppléant	M. Auffret Jean-Yves M. Dubos Pascal
ECOLE MATERNELLE MONTAIGNE - (CENTRE)	Titulaire Suppléant	Mme Picard Marie-Odile M. Alban Marc
ECOLE MATERNELLE VILLAGEXPO	Titulaire Suppléant	Mme Thibaudeau Catherine M. Delpech Xavier
ECOLE MATERNELLE SANS SOUCI - (HASTIGNAN)	Titulaire Suppléant	Mme Hanusse Françoise M. Auffret Jean-Yves
ECOLE MATERNELLE LA GARENNE	Titulaire Suppléant	Mme Le Moller Corinne M. Bouteyre Jacques
ECOLE MATERNELLE DE MAGUDAS	Titulaire Suppléant	Mme Alhaitz Emmanuelle M. Dubos Pascal
ECOLE MATERNELLE DE CORBIAC	Titulaire Suppléant	M. Claudin Geoffrey Mme Rivière Ariane
ECOLE ELEMENTAIRE MONTAIGNE - (CENTRE)	Titulaire Suppléant	Mme Le Moller Corinne M. Braun Pierre
ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE ET MAIA CARRIE - (MAGUDAS)	Titulaire Suppléant	M. Garnier Arnaud Mme Le Moller Corinne
ECOLE ELEMENTAIRE CERILLAN	Titulaire Suppléant	Mme Thibaudeau Catherine Mme Nardini Danièle
ECOLE ELEMENTAIRE DE LA GARENNE	Titulaire Suppléant	Mme Dumas Vanessa Mme Baron Évelyne
ECOLE ELEMENTAIRE D'HASTIGNAN	Titulaire Suppléant	M. Auffret Jean-Yves M. Demanes Fabrice
ECOLE ELEMENTAIRE DE CORBIAC	Titulaire Suppléant	Mme Barrière Cécile Mme Layrisse Danièle
ECOLE ELEMENTAIRE DE GAJAC	Titulaire Suppléant	M. Acquaviva Jean-Claude M. Pages Christian

**Monsieur le Maire :** Je suppose qu'il n'y a pas plus d'interventions ? Je mets aux voix. Qui souhaite voter cette délibération ? La majorité

Je pense que les votes sont identiques : abstention de M. Cristofoli et M. Morisset et le groupe PS/PRG ne prend pas part au vote.

**Adopté à 24 Pour 7 Abstention**

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante.

**DG19\_116 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AUPRÈS DE DIVERS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES A CARACTÈRE ÉCONOMIQUE. MODIFICATION. ADOPTION**

Vu la délibération DG14\_053 en date du 10 avril 2014 portant désignation des représentants aux organismes à caractère économique agissant sur le territoire communal, des conseillers municipaux chargés de représenter la commune, dans les conditions fixées par les statuts particuliers de chacun de ces organismes.

Vu la délibération DG18\_115 en date du 26 septembre 2018 portant modification de la désignation des représentants aux organismes à caractère économique.

Considérant la démission de Monsieur Thierry Leblond Adjoint au Maire et Conseiller

Municipal, il convient de procéder à son remplacement auprès de la Commission de Suivi des Sites (CSS) – SEVESO, en qualité de représentant.

Dans ces conditions, et sur proposition de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Désigne pour le représenter auprès Commission de Suivi des Sites (CSS) – SEVESO :  
Madame Marie-Odile Picard.

**Adopté à 24 Pour 7 Abstention**

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Il s'agit là de désigner Monsieur Antoine Augé comme suppléant notamment s'agissant de REGAZ Bordeaux. En fait, c'est Bordeaux Métropole Énergies, le libellé est mauvais puisqu'il y a eu des évolutions. Bordeaux Métropole Énergies, c'est la SEM qui chapeaute désormais plusieurs filiales dont REGAZ alors qu'autrefois REGAZ était le nom de la SEM et de l'une de ses filiales. Là, c'est Bordeaux Métropole Énergies, il faudra le corriger Monsieur le Directeur Général des Services.

#### **DG19\_117 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX DIFFÉRENTS SYNDICATS. MODIFICATION. ADOPTION**

Vu la délibération DG14\_046 en date du 10 avril 2014 portant désignation des représentants municipaux auprès de syndicats de coopération intercommunale.

Considérant la démission de Monsieur Thierry Leblond Adjoint au Maire et Conseiller Municipal, il convient de procéder à son remplacement au sein de la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale Bordeaux Métropole Énergies, en qualité de membre suppléant.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Désigne auprès de la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale Bordeaux Métropole Énergies :

- 1 titulaire : Monsieur Jacques Mangon
- 1 suppléant : Monsieur Antoine Augé

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à notifier la présente décision à Bordeaux Métropole Énergies.

#### **Monsieur Morisset**

Monsieur le Maire, chers collègues, chers internautes. Je voterai contre contrairement aux précédentes délibérations. Pourquoi ? Parce que finalement je trouve qu'il y a une certaine forme de, disons, compromission assez bizarre à nommer ....., je ne peux pas le dénoncer de façon tout à fait formelle mais quelqu'un qui finalement est dans l'écologie, je dirais comme Monsieur Leblond, qui a une certaine forme d'indépendance et puis là quelque part on met quelqu'un qui est aux finances et qui prend place d'une certaine forme, à un élu qui était disons au contraire au niveau de l'énergie un peu plus distant à essayer de faire évoluer les choses. Je trouve que là il y a quelque chose d'assez malsain d'essayer de faire placer quelqu'un comme ça qui a effectivement aussi un passé dans l'énergie et donc finalement qui peut influencer certains débats au niveau des décisions et ainsi de suite. Je trouve donc cela un peu dommage au niveau du sens propre de votre majorité d'essayer de remplacer Monsieur Leblond par Monsieur Augé.

#### **Monsieur le Maire**

Votre intervention est un peu curieuse parce que vous nous faites deux griefs à la fois en l'occurrence à Monsieur Augé, celui d'être compétent et celui de ne pas être compétent, alors il faudrait choisir entre les deux. Monsieur Augé est tout à fait compétent dans le domaine de l'énergie puisque cela a été son activité. Je réponds à sa place parce que je pense qu'il n'a pas envie de le faire, cela a été son activité professionnelle pendant 30 ans donc effectivement il

connaît bien les questions d'énergie. Je pense que pour aller dans une SEM dont la mission fondamentale est de traiter d'énergie, cela me paraît relativement logique car il est probablement celui qui, parmi nous, est le plus compétent en la matière.

**Adopté à 24 Pour 6 Abstention 1 Contre**

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Désignation de la commune aux différents syndicats, en l'occurrence, il s'agit de désigner Madame Emmanuelle Alhaitz au Comité Forêts et Ruisseaux et de désigner Monsieur Jean-Claude Acquaviva et Madame Emmanuelle Alhaitz à l'Association Départementale des Communes Forestières de la Gironde, Monsieur Jean-Claude étant dans ce 2ème cas titulaire et Madame Alhaitz suppléante.

#### **DG19\_118 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DE DIVERS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES À CARACTÈRE ADMINISTRATIF. MODIFICATION. ADOPTION**

Vu la délibération DG14\_052 en date du 10 avril 2014 portant désignation des représentants aux organismes à caractère administratif agissant sur le territoire communal, des conseillers municipaux chargés de représenter la commune, dans les conditions fixées par les statuts particuliers de chacun de ces organismes.

Vu la délibération DG17\_012 en date du 7 février 2017 portant adhésion à l'Association Départementale des Communes Forestières de la Gironde et désignation des représentants de la commune.

Vu la délibération DG17\_101 en date du 28 juin 2017 portant modification des représentants de la commune auprès de divers associations et organismes à caractère administratif.

Considérant la démission de Monsieur Thierry Leblond, Adjoint au Maire et Conseiller Municipal, il convient de procéder à son remplacement en qualité de représentant au Comité Forêts et Ruisseaux et à l'Association Départementale des Communes Forestières de la Gironde.

Dans ces conditions, et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Désigne pour le représenter au sein des instances suivantes :

Comité Forêts et Ruisseaux (CFR)	6 représentants  2 techniciens	Mme Alhaitz Emmanuelle M. Delpech Xavier M. Acquaviva Jean-Claude Mme Thibaudeau Catherine M. Demanes Fabrice M. Cristofoli Bruno
Association Départementale des Communes Forestières de la Gironde	1 titulaire 1 suppléant	M. Acquaviva Jean-Claude Mme Alhaitz Emmanuelle

**Adopté à 24 Pour 7 Abstention**

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Nous en avons fini avec les désignations et donc nous abordons le premier dossier qui est hors désignation qui concerne donc la mutualisation dans laquelle la commune de Saint-Médard rentre avec Bordeaux Métropole au titre des affaires juridiques de la ville de Saint-Médard-en-Jalles. Jusqu'à présent, nous avons un cadre de la Ville qui à temps partiel s'occupait des

affaires juridiques et ce volume de travail n'étant pas suffisant pour gérer la totalité de nos besoins, nous avons fréquemment recours à des avocats sur telle ou telle mission pour nous assister. Donc, nous avons souhaité passer à un système plus collectif en mutualisant cette compétence avec Bordeaux Métropole, et donc c'est ce qui vous est proposé ici. La CLETC (Commission Locale et Transfert des Charges) s'est réunie et a estimé le coût de ce transfert pour la Ville, de charges à 59 000 euros je crois (de mémoire) et c'est ce que nous vous proposons d'adopter ce soir.

## **DG19\_119 MUTUALISATION AVEC BORDEAUX MÉTROPOLE DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES DE LA VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES. DÉCISION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5211-4-2 et L5211-4-3 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal DG15\_002 en date du 12 février 2015 donnant un avis favorable sur le schéma de mutualisation métropolitain ;

Vu la délibération n°2005/0227 du 29 mai 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté le schéma de mutualisation ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 14 mars 2019 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal DG19\_022 en date du 10 avril 2019 portant sur le positionnement de la Ville sur les compétences à mutualiser avec Bordeaux Métropole au 1er janvier 2020 ;

Vu l'avis de la Commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 25 octobre 2019 ;

Vu le projet de convention cadre, du contrat d'engagement et de ses annexes ;

Considérant qu'une convention est nécessaire pour formaliser juridiquement et financièrement la création d'un service commun ;

Considérant qu'un contrat d'engagement est nécessaire pour décrire l'organisation de l'action de ce service mutualisé ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de création de services communs et le contrat d'engagement ;

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide la création d'un service commun avec Bordeaux Métropole pour le domaine des affaires juridiques hors urbanisme de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles à compter du 1er janvier 2020.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la création du service commun des affaires juridiques (Convention et ses annexes ainsi que le contrat d'engagement joints à la présente délibération) ainsi que tous éventuels avenants.

### **Monsieur Guichoux**

Monsieur le Maire.

Je m'adresse au premier magistrat de la Ville mais aussi à l'important Vice-président de la Métropole. Je ne vais pas refaire puisque nous avons abordé ce dossier le 10 avril dernier et, en fait, la délibération de ce soir consiste tout simplement à mettre en musique ce qui avait été acté le 10 avril puisqu'il s'agit de vous autoriser avant tout à signer d'une part une convention et d'autre part un contrat d'engagement.

Je ne vais pas reprendre ma prise de parole mais en faire quelques extraits.

Je rappelle qu'il s'agit du cycle 5 et que la Ville va rejoindre le cycle 5 mais le rejoindre sur le bout des pieds, de façon la plus discrète possible. 0,2 ETP (Équivalent Temps Plein). Je disais en avril qu'il n'y avait pas de mauvaise plaisanterie, que c'était de la mutualisation homéopathique. Je considère, avec mes collègues, que cette délibération d'avril, reprise aujourd'hui, était une délibération en trompe l'œil. Je pense qu'une ville telle que la nôtre, même si vous aviez argumenté Monsieur le Maire sur votre vision de la mutualisation, quand je vois ce qu'on fait des villes comme Bordeaux, comme Pessac, comme Mérignac, pour citer les plus grandes, et il est vrai que nous faisons aussi partie des grandes villes de notre Métropole, je trouve vraiment dommage que nous n'allions pas un petit peu plus loin dans ce processus qui s'appuie aussi sur l'affirmation des métropoles voulu par la loi.

Tout cela, je l'avais dit en avril et je le redis aujourd'hui, c'est un rendez-vous raté selon nous. On aurait probablement pu mutualiser un petit peu plus. C'est votre décision, elle est tout à fait

respectable. Vous l'aviez largement argumentée.

C'était aussi l'occasion de vous expliquer que ce soir, nous allons voter contre tout simplement pour être en cohérence avec le vote que nous avons exprimé le 10 avril.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Quelques mots néanmoins pour vous répondre Monsieur Guichoux même si nous n'allons pas refaire le dialogue du mois d'avril mais enfin quand même il y a plusieurs raisons qui expliquent que nous prenions cette décision.

Premièrement, la mutualisation telle qu'elle est engagée par Bordeaux Métropole peut parfois s'avérer plus complexe concrètement pour toutes les questions qui relèvent de la proximité. L'expérience que nous pouvons tirer de ce qui s'est passé ailleurs témoigne que la mutualisation en matière de proximité n'a pas toujours été, je dirai, un gain évident, en terme de simplicité, de rapidité et donc tous mes collègues, quelque soit d'ailleurs leur obédience politique, leur appartenance, leur sensibilité, sont à peu près d'accord et sont à peu près unanimes sur ce point là. Je pense donc que, sur ce point-là, nous allons être très pragmatiques. Nous rentrerons dans la mutualisation le jour où l'on aura adopté un principe de subsidiarité un peu plus important, c'est-à-dire que pour les compétences de proximité, même si nous mutualisons, il faudra que la Métropole sache renvoyer vers les communes l'exercice de cette compétence mutualisée. En attendant, je ne suis pas sûr que l'on ait beaucoup à y gagner. Ce n'est donc pas une position idéologique, je l'ai toujours dit depuis le début, ce n'est pas une position idéologique de la ville de Saint-Médard, c'est une position pragmatique par rapport à cela.

En revanche, sur d'autres thématiques plus concrètes, nous sommes très allants. Nous sommes le premier établissement lorsque nous avons décidé de faire des mutualisations concrètes, l'EPCC, par exemple, le Carré des Jalles plus exactement a été le premier établissement qui a été considéré comme un équipement culturel d'intérêt métropolitain et à ce jour encore, il y en a très peu. Il y a le Carré des Jalles et il y a à Bègles le Musée de la création franche. Ce sont les seuls établissements culturels qui sont dans cette situation-là. De même, lorsque nous avons proposé de dépasser ce qui était notre festival culturel « Des souris et des hommes » pour créer le Fab avec la ville de Bordeaux, et avec d'autres, nous avons vraiment été à l'origine de cela. Nous l'avons fait, nous sommes en conscience de l'intérêt qu'il y a de mutualiser, donc ce n'est pas une position dogmatique. C'est vraiment comment être efficace ?

Là, nous souhaitons mutualiser à la fois le juridique parce que comme je l'ai exprimé, pour une commune de notre taille, il y a un véritable dilemme à franchir le pas ou pas vers un service juridique encore plus étoffé que celui que nous avons. Cela a des coûts, ce n'est pas évident d'avoir toute la gamme des compétences dont nous avons besoin pour une ville de plus de 30 000 habitants. Notre réflexion était donc de plutôt mutualiser et de profiter de compétences présentes. Nous voulions aussi le faire pour l'informatique mais il s'avère qu'après examen nous avons trop de spécificités, plus exactement ce n'est pas cela, nous voulions le faire aussi pour d'autres compétences, mais on nous imposait que le service informatique soit mutualisé, or, nous avons tellement de spécificités en terme de territoire que notre service informatique a un certain nombre de pratiques que les autres n'ont pas et cela nous aurait amené des coûts supplémentaires. Voilà un peu les explications plus concrètes, je ne suis pas sûr qu'elles vous aient convaincues mais elles vous auront peut-être éclairé.

**Adopté à 24 Pour 2 Abstention 5 Contre**

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Comme je le laissais entendre tout à l'heure, nous arrivons au terme de l'existence du Sivom Jalles Sud Médoc puisque au fur et à mesure des années, il était contesté par ses membres, il avait un peu fondu comme neige au soleil, et il n'avait plus que comme compétence la salle Pierrette Aymar. Il était contesté par ses membres parce que plusieurs villes considéraient qu'il n'avait pas été conduit, dirigé d'une manière tout à fait équitable entre les communes. Vrai ou pas ? En tout cas, c'était ce qui avait amené à la disparition de la plupart des autres compétences. La salle Pierrette Aymar était assise sur un financement porté par le Sivom depuis

longtemps, qui s'est éteint fin 2018. Il nous est donc apparu à partir de ce moment-là que nous pouvions dissoudre le Sivom. C'était en plus dans l'esprit de la loi mais pour le faire il nous a fallu prendre une année supplémentaire puisqu'il y avait un certain nombre de choses à régler. Nous ne pouvions pas le faire au 31 décembre 2018. C'est ce qui s'est passé là. Nous avons, comme vous le savez, tenu un accord avec la Région, de bon niveau, que nous sommes allés négocier en bonne intelligence. La Région nous rachète pour 350 000 euros la salle Pierrette Aymar et de propriétaire qui louait à la Région, nous devenons locataire de la Région. Je pense que c'est une bonne méthode parce que cela nous évite de rentrer dans une époque car la salle Pierrette Aymar étant destinée à vieillir, elle pourrait avoir besoin d'un certain nombre d'investissements et qui seraient peut-être coûteux pour la commune, c'est plus logique dans cette manière-là et cela permet de solder ce syndicat entre les quatre communes membres. Cette dissolution et la répartition de l'actif/passif se fera en fonction de deux critères : la population et la richesse fiscale. Ces deux critères nous amèneront à avoir une répartition assez facile, je dirai, assez évidente, qui a été proposée lors du dernier Sivom et qui a été accepté par tout le monde. Nous espérons donc pouvoir le faire pour le 31 décembre 2019. Il n'est pas exclu que si le comptable avait un peu de retard, nous soyons amené à le faire en janvier 2020, en tout cas, c'est ce qui est prévu.

Cette délibération vous propose donc de m'autoriser à signer la convention de répartition avec le Sivom.

### **DG19\_120 CONVENTION DE RÉPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SIVOM JALLES SUD MÉDOC ENTRE LES COMMUNES MEMBRES. APPROBATION. AUTORISATION**

Le SIVOM Jalles Sud Médoc est un syndicat intercommunal dont les villes membres sont Saint-Médard-en-Jalles, Le Taillan-Médoc, Le Haillan et Saint-Aubin de Médoc.

Depuis 2005, le SIVOM Jalles Sud Médoc exerce la seule compétence de gestion de la salle polyvalente Pierrette Aymar.

Par délibération n° 09-2018 du 21 novembre 2018, le Conseil syndical du SIVOM a décidé de dissoudre le syndicat au 31 décembre 2019. Le Conseil municipal de la Ville a approuvé cette dissolution (délibération n° DG18\_149 du 12 décembre 2018).

La salle Pierrette Aymar a été vendue à la Région Nouvelle Aquitaine au 1er septembre 2019.

Afin de permettre la clôture comptable du SIVOM, les communes membres doivent se mettre d'accord sur la répartition entre elles de l'actif et du passif du SIVOM et notamment les immobilisations restant à l'actif et les résultats comptables du SIVOM qui ressortiront du compte de gestion 2019.

Concernant les résultats du SIVOM Jalles Sud Médoc, les clés de répartition proposées correspondent à celles utilisées pour le calcul des participations communes liées à la gestion de la salle Pierrette Aymar : coefficient au titre de la population et au titre du potentiel fiscal des communes (fiche DGF 2019).

Par délibération n° 13-2019 du 15 novembre 2019, le Conseil syndical du SIVOM a approuvé les termes de la convention de répartition de l'actif et du passif entre les villes membres, jointe à cette délibération.

Les Conseils municipaux de chacune des villes membres doivent ensuite délibérer pour autoriser les Maires à signer la convention de répartition.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Approuve les termes de la convention de répartition de l'actif et du passif du SIVOM Jalles Sud Médoc entre les communes membres, telle qu'annexée à la délibération.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment mandaté, à signer la convention de répartition ci-jointe.

**Adopté à 30 Pour 1 Abstention**

**Monsieur Augé** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Nous allons parler de cette délibération, classique annuellement, qui s'appelle le DOB puisqu'en fait il s'agit d'un débat à propos du budget de l'année prochaine, sur la base de ce que l'on appelle le ROB, le Rapport d'Orientations Budgétaires, que vous avez trouvé joint à la convocation de ce Conseil Municipal, dans le cadre de la délibération en question.

Comme chaque année et puisque que les notions budgétaires et les calculs, qui sont faits pour ce genre d'exercice, ne sont quand même pas toujours amusants à regarder, un peu soporifiques je dirai, j'ai proposé comme d'habitude de faire une série de visuels qui, me semble t-il, vont résumer l'essentiel de ce que contient un rapport d'orientations budgétaires.

Le premier visuel : le cadre légal du ROB. C'est tout simplement quelque chose que vous connaissez déjà puisque c'est depuis trois ans maintenant défini par la loi, donc en l'occurrence c'est un décret dont je passe sur le numéro. On a extrait de ce décret quatre points essentiels sur lesquels je vais revenir.

Le premier, c'est tout à fait logique, c'est une évolution des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le second, c'est un petit peu le PPI c'est-à-dire le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Le troisième, c'est la dette puisque la santé financière finalement de la Ville se mesure au regard que l'on jette sur la dette et notamment ce que l'on appelle la capacité de désendettement, je rappellerai ce que c'est tout à l'heure.

Enfin, je dirai un mot (je ne vais pas en dire plus) sur la structure des effectifs et les dépenses de personnel puisqu'une bonne partie de ce paragraphe c'est un petit peu la même chose que le bilan social.

Photo numéro 2 : le redressement des comptes publics. Ce qui compte aussi dans le cadre général de cette action financière des communes, des collectivités locales, c'est de comprendre que le premier objectif, qui a été fixé dans le courant des années 2012-2013 et mis en œuvre en 2014, est finalement de contribuer chacun à sa place et chacun avec ses moyens à ce que l'on va appeler le redressement des comptes publics, c'est-à-dire finalement de diminuer le déficit, les fameux trois pourcents que tout le monde connaît au niveau politique.

On a eu deux périodes. La première 2014-2017 qui a été difficile à vivre, on l'a souvent dit, tout simplement parce qu'à cette période-là, on a vécu une baisse massive et sans discussion, sans négociation, des dotations. Au total, cela a fait une économie pour l'État de 11,5 milliards. Au passage, mais j'y reviendrai aussi, pour Saint-Médard cela représentait quasiment 5 millions d'euros, c'est la moitié de l'investissement annuel de cette année par exemple, ce n'est quand même pas rien.

La deuxième période est un petit peu plus compliquée à expliquer. C'est en fait une limite volontaire ou non par contrat des dépenses de fonctionnement par rapport à ce qu'elles auraient dû être si l'on n'avait pas fait d'économies sévères. Et donc, par ce biais-là, on estime que globalement cela fera économiser 13 milliards donc le même ordre de grandeur entre 2018 et 2022 que la première opération mais c'est quand même plus souple et cela permet de nous-même gérer les choses sans avoir à subir des coupes disons brutales, je crois que c'est le mot, dans les dotations.

On voit bien ce que cela donne dans le graphique qui est en dessous. Je suis remonté jusqu'à 2012 parce que cela permettait de voir ce qu'il se passait avant. Vous voyez que nous étions sur des valeurs de 3,5 millions d'euros de dotations et chaque année on a baissé, on continue de baisser encore bien que l'on ait changé le système. Ce qui nous emmène en 2020, c'est quand même important au plan symbolique à souligner, en 2020 on va passer sous le million, de dotations, à comparer à 3,5 millions de dotations que l'on avait dans les années 2012 et jusqu'à 2013 inclus.

Photo suivante : la contractualisation. On en a déjà parlé en Conseil Municipal puisqu'il a fallu voter la délibération qui donnait l'accord au Maire de signer ce contrat. C'est quoi ce contrat ? C'est la mise en œuvre de la méthode, que l'on utilise depuis deux ans maintenant pour économiser ces fameux 13 milliards, chacun à son rythme, chacun à son niveau. On signe donc un contrat avec l'État, c'est-à-dire pour nous avec finalement la Préfecture et l'on doit ensuite évidemment respecter ce contrat qui dure trois ans, donc 2018, 2019 et 2020. Nous sommes

donc dans la deuxième année, c'est pour cela que je ne vais pas être trop long là-dessus, normalement on connaît le système. Je rappelle simplement que ce contrat est obligatoire pour les collectivités importantes, celles qui ont des dépenses de fonctionnement supérieures à 60 millions d'euros. C'est le cas d'un certain nombre de communes sur la région mais c'est aussi bien sûr le cas du Département et encore mieux le cas de la Région.

Pour les autres collectivités qui ne sont pas conduites de manière obligatoire à signer, il y a une possibilité d'être volontaire pour le faire. On l'avait expliqué l'année dernière donc je ne vais pas y revenir. Saint-Médard-en-Jalles a donc été volontaire pour signer ce contrat, tout simplement parce que les exigences du contrat correspondent à la politique financière que nous déployons depuis 4 ou 5 ans.

Le petit plus de ce contrat est que si nous le respectons, nous recevons une dotation d'investissement donc 240 000 euros en 2018 et cette année nous aurons légèrement plus 269 000 euros. On ne sait pas encore combien il y aura en 2020 si l'on respecte le contrat mais on espère d'une part le respecter, et d'autre part, toucher au moins les sommes qui sont affichées.

La loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 et la loi de finances pour 2020.

Je reviens un petit peu sur le cadre national, on est toujours dans ce cadre-là, on reviendra après sur le budget proprement dit de la Ville. La loi de finances qui nous intéresse, celle de l'année prochaine, prévoit déjà une stabilité des dotations aux collectivités, cela veut dire que la fameuse DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui est payée par l'État aux collectivités, théoriquement ne change pas, ne change plus puisque précédemment elle le faisait comme je viens de l'expliquer. Toutefois, il y a un système un petit peu de régulation ou de péréquation des dotations qui fait que nous continuons à être un petit peu écartés parce que nous faisons partie de ce que l'on pourrait appeler tout simplement des villes plus riches que d'autres. On parle de potentiel fiscal mais pour être simple je préfère dire cela. C'est le premier point qui est important dans cette loi de finances.

Le deuxième est important mais il est plus complexe à expliquer parce que nous n'avons pas toutes les modalités de la mise en œuvre de cette politique. Je pense que tout le monde sait qu'il y a une politique en ce moment de suppression de la taxe d'habitation, cela a déjà commencé, cela continue et cela devrait se terminer en 2023. Évidemment, si l'on ne facture plus les taxes d'habitations aux habitants, aux citoyens de la ville, cela veut dire que l'on va avoir un gros manque de ressources que l'on ne peut pas du jour au lendemain compenser. Il y aura donc une compensation de l'État, qui est assez compliquée à expliquer et dont on espère que l'on aura les règles précises rapidement. Monsieur le Maire dit que nous les avons. En fait, on les a mais quand je dis que c'est compliqué à expliquer, je veux dire que si la compensation donnée par l'État à partir de la taxe qui est touchée par les départements, la taxe foncière, et bien on aura un coefficient rectificatif. On le sait pour 2020, pour la suite c'est moins clair.

Contexte national et métropolitain.

Pour terminer le contexte, on a mis sur la même diapositive nationale et métropolitain pour condenser un petit peu les visuels. Pour terminer au niveau national, on est passé par les lois, on a expliqué les nouveautés etc., maintenant on ajoute des lois qui nous amènent des mesures obligatoires. Par exemple, le PPCR, en gros cela veut dire l'évolution des carrières des agents, ce plan-là a déjà été mis en place il y a 2 ou 3 ans. On en est à la troisième phase et cette année on va appliquer ce PPCR, à la fin cela veut dire Carrières et Rémunérations, qui sont généralement plutôt à la hausse, ce point-là va nous coûter entre guillemets pas loin de 40 000 euros de plus que l'année dernière. On a aussi, vous en avez peut-être entendu parler, elle est moins célèbre, une loi de transformation de la fonction publique. Elle a été votée le 6 août 2019. Les deux points que l'on en ressort, c'est la possibilité de rupture conventionnelle avec les agents, entre les agents et la Direction, applicable en 2020 mais je ne sais pas quel mois donc on ne peut pas vous le dire. Ensuite pour 2021, cela ne nous concernera pas cette année, il existera une prime de précarité pour les contractuels mais seulement pour ceux qui arrivent, pas pour ceux qui sont déjà là.

Enfin, le deuxième point c'est un petit peu les relations financières et notamment nos ressources financières en fonctionnement avec la Métropole. Elle intervient dans un pacte fiscal

qui a été signé en début de mandat avec la Métropole. Et là, je cite deux gros exemples. On va parler de la dotation de solidarité métropolitaine environ 1,2 million et on va parler de ce que l'on appelle l'attribution de compensation, j'y reviendrais tout à l'heure, c'est un petit peu plus complexe à expliquer mais ce sera à peu près 1,4 million.

Enfin, le dernier point qui nous concerne avec Bordeaux Métropole, c'est ce qu'a expliqué Monsieur le Maire tout à l'heure donc je n'y reviens pas, sachant que l'impact de cette mutualisation sur nos comptes 2020 sera une dépense de 50 000 euros environ puisque le principe de la mutualisation est que la Métropole facture à la Ville la valeur de l'activité qui lui a été transférée.

Le projet de BP 2020 : un haut niveau de services publics et d'équipements grâce à la maîtrise du fonctionnement.

Nous avons donc défini un petit peu le contexte national, régional, métropolitain, on va passer maintenant aux grandes lignes de notre budget de l'année prochaine.

La première chose, cela ne vous étonnera pas, c'est que l'on va d'abord le bâtir sur trois exigences. La première est clairement dans le contrat avec l'État. Le contrat avec l'État en général et dans la première version qu'il nous propose c'est 1,2 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement. En plaidant notre cause et en expliquant un certain nombre de services ou autres que nous voulons mettre en place, on a obtenu, comme beaucoup d'autres sur la Métropole, une valeur de 1,35. Cela veut dire en clair et c'est le point essentiel finalement de ce contrat, c'est que nous ne devons pas avoir une évolution des dépenses de fonctionnement supérieur à 1,35. Pour mémoire, on est arrivé à 1,34 l'année dernière.

Nous avons aussi, mais ce n'est pas dû au contrat on l'a mis dedans mais c'était notre politique précédemment, des ratios d'épargne qui sont affichés là, à savoir une épargne brute confortable qui est supérieure à 3,5 millions d'euros et une épargne nette supérieure à 1 million, ce qui nous permet de nous désendetter.

Enfin, vous vous souvenez peut-être de ce que signifie la capacité de désendettement, grosso modo c'est la dette à un moment donné, au 1<sup>er</sup> janvier, divisée par la capacité de l'épargne brute et donc cela vous donne un certain nombre d'années pour se désendetter si l'on ne faisait rien par ailleurs. Quand on est, on va dire, à moins 10 ans, on est bon élève. Saint-Médard est très bon élève depuis plusieurs années puisque l'on est actuellement autour de 3. Et nous avons pour objectif d'être en dessous de 8 pour fin 2020 et vous verrez tout à l'heure que c'est ce que nous avons prévu.

J'ai ajouté une ligne en bas de ce visuel pour montrer que tout cela va nous permettre d'avoir une valeur d'équipement, c'est important que ce soient des équipements puisque c'est finalement ce qui bénéficie directement aux administrés. Cette valeur 2020 sera du même ordre que 2019, c'est-à-dire très importante.

Le projet de BP 2020 le financement des priorités de l'équipe municipale.

Un budget finalement, cela ne sert pas qu'à le respecter, ce serait vraiment inutile. Par contre, un budget, cela sert à faire des choses. Il faut donc définir des priorités. Les priorités que nous avons choisi pour 2020 sont au nombre de quatre : l'Éducation, cela ne vous étonnera pas ; la Transition écologique et la Ville Durable, Monsieur Morisset pourra nous dire ce qu'il en pense ; le lien social que l'on va développer aussi avec plusieurs volets et enfin la politique de prévention et de sécurité qui est un vœu clairement affiché par nos concitoyens.

Nous reviendrons sur chacun de ces points donc je vous propose dans l'immédiat au niveau du BP de continuer.

Évolution des dépenses de fonctionnement (1).

On va faire les choses comme d'habitude, les dépenses et les recettes de fonctionnement et ensuite les dépenses et les recettes d'investissement puis les conclusions. Le plan est donc maintenant relativement simple.

Au niveau du fonctionnement, le contrat nous a fixé à 1,35 donc il n'y a pas plus de choses à dire en matière d'évolution du fonctionnement. Vous savez, comme moi, que dans le fonctionnement il y a une grosse part de dépenses de personnel. Je citerai deux chiffres faciles à retenir. C'est 35 millions au total et c'est 22 pour les RH. C'est donc une somme très importante. Et quand les RH varient, le total varie automatiquement de manière importante.

L'année prochaine, nous avons calé la hausse possible en RH à 2,3 et notamment parce que l'on a un certain nombre d'opérations qui sont obligatoires. La première, c'est un engagement politique du début de mandat, c'est de conforter l'effectif de la police municipale donc ce que nous allons faire. D'ailleurs, les entretiens sont en cours en ce moment, on pourra peut-être même choisir avant la fin de l'année, c'est en cours.

On a cette année, je ne l'apprendrais à personne ce soir, des élections municipales qui mine de rien coûtent autour de 50 000 euros.

Enfin, on a la troisième phase de ce que j'ai indiqué tout à l'heure le PPCR. Là aussi c'est 40 000, j'en avais parlé.

Enfin, on a le fameux effet « Glissement Vieillesse Technicité » qui coûte le plus cher, 200 000 euros sur cette fiche-là. Pour simplifier et dire ce qu'est ce GVT, c'est tout simplement le fait que, par le biais des règles statutaires, les agents évoluent en matière de rémunération, ne serais-ce que par les échelons automatiques d'ancienneté ou par les changements de grade qui ont lieu chaque année. Donc, à population égale, le coût augmente.

Structure des effectifs.

Vous avez peut-être souvenir qu'au début de mon propos j'ai dit que le décret nous demandait de mettre un certain nombre d'informations sur le personnel, je viens de parler du coût du personnel donc je vais vous donner deux ou trois choses à connaître, on a essayé de les extraire d'un rapport qui est aussi dans la délibération, rapport de 7 pages sur les RH. Déjà, on a voulu montrer par ce tableau un petit peu l'évolution depuis 2014 mais cette évolution, il faut la lire au travers de trois exemples.

Le premier, c'est une politique que nous avons mis en œuvre en 2015 : réduire l'emploi précaire. Cela signifie qu'il y avait, il y a toujours eu beaucoup de vacataires pour permettre de rendre les services à la population notamment aux élèves, aux enfants. Nous en avons quand même pré-titulés, cela veut dire rendu capable de devenir des agents fonctionnaires. On a traité au total le cas de 98 personnes de 2015 à 2019, ce qui est certainement une très bonne vendange, une très bonne cuvée, comparé à d'autres années mais je pense que là on peut être satisfait de ce résultat.

La deuxième chose, vous vous souvenez peut-être aussi que l'on avait, il y a quelques années, des emplois aidés, les CUI et autres, les emplois d'avenir, cela a été interdit. Nous avons fait le choix à Saint-Médard de convertir ces emplois dans leur grande majorité, quasiment la totalité, en emploi de fonctionnaire ou en emploi contractuel. On en a, comme cela est indiqué, légalisé 22. Là aussi, ce n'est pas négligeable.

Enfin, on a lancé une méthode de travail, depuis 2015 là aussi, qui consiste à regarder à chaque départ d'agent quelque soit la raison de son départ, comment on pourrait s'organiser différemment, comment on pourrait peut-être le remplacer par l'interne ou ne pas le remplacer etc. Bref, on a essayé d'optimiser à chaque départ l'organisation des services. On a utilisé pour cela un outil qui s'appelle la CPME, en gros cela veut dire Commission Pluridisciplinaire de Maintien dans l'Emploi. Cela consiste à faire en sorte qu'un certain nombre d'agents qui sont payés mais chez eux parce qu'ils ont été inaptes ou je ne sais trop quoi, je pense à des agents de l'Ehpad par exemple, et bien ces agents-là, on arrive à les reconverter dans des postes qui sont eux tout à fait utiles à la Ville, plus utiles toujours que de rester chez soi. Là aussi, on en a fait un certain nombre, je crois que c'est plus d'une vingtaine. Et donc, tout cela a permis de faire en sorte que bien que l'on ait d'un côté titularisé mais d'un autre côté organisé, on peut arriver à ce tableau que l'on peut qualifier de stable.

Évolution des dépenses de fonctionnement (2).

Ce slide c'est simplement pour faire en quatre lignes le rappel des grands équilibres des frais de fonctionnement. Subventions versées stables, comme l'année dernière d'ailleurs donc il n'y a rien de spécial à dire là-dessus. Les charges à caractère général, on les stabilise, notamment là aussi grâce à des efforts d'organisation puis de maîtrise de certaines consommations, avec la difficulté de maîtriser les fluides. Enfin, les frais financiers qui sont en baisse importante puisque, comme vous le voyez, notre dette a baissé de 7 millions d'euros de 2014 à 2019, donc évidemment si l'on a moins de dette on paye moins d'intérêts.

Stabilité de l'évolution des recettes de fonctionnement.

En recette de fonctionnement, je vais aller très vite parce que là il n'y a pas grand-chose de neuf. Petit symbole quand même, la DGF à force de diminuer vient de passer à moins de 1 million, c'est quand même un symbole intéressant. Je vous rappelle que l'on est parti de 3,5.

Les recettes de la Métropole. L'attribution de compensation est en fait pour simplifier le reversement aux communes d'une taxe, que l'on appelait à l'époque la taxe professionnelle, que touche la Métropole. Il y a aussi une dotation dite de solidarité qui nous est versée chaque année et qui, avec l'attribution de compensation, est dans le pacte fiscal dont j'ai aussi parlé. Ces deux points-là ne sont valables que jusqu'à l'année prochaine puisque après on ne sait pas si le pacte fiscal sera maintenu et surtout s'il sera différent. Le fonds de concours voirie traditionnel normalement c'est la Métropole qui doit l'assurer, en fait on le fait pour elle donc elle nous paye pour simplifier.

Pour les recettes communales proprement dites, on a deux grandes choses. On a les impôts, il n'y a rien de changé puisque à part les bases dites physiques c'est-à-dire la valeur du bien finalement qui change un petit peu en fonction de si l'on parle de la taxe d'habitation ou si l'on parle de la taxe foncière et que ce n'est pas les mêmes bases, l'importance au passage est de souligner que les taux ne changent pas, les taux que nous on peut faire changer, ceux-là ne change pas. Enfin, sur les services, il faut savoir que les produits des services c'est-à-dire le périscolaire, la cantine pour simplifier, etc., tout cela nous ramène quand même 4,1 millions d'euros, c'est donc une source de recettes importante.

Voilà ce que l'on peut dire sur les frais de fonctionnement dans leur grande masse.

Les ratios d'épargne en 2020.

Vous savez aussi que la loi nous demande de traiter les ratios d'épargne. Là aussi, grâce à la maîtrise du fonctionnement, naturellement comme l'épargne brute c'est la différence entre dépenses et recettes, on a une épargne brute qui est conforme aux objectifs de 3,9 millions d'euros et par calculs avec les remboursements de capitaux, cela nous donne une épargne nette de 1,5 million d'euros. Voyez comme on a les deux objectifs que l'on s'est fixés qui sont respectés puisque l'on avait dit 3,9 et 1, nous sommes à égalité et au-dessus.

On ne va pas rappeler une énième fois que l'on est à 1,35 % mais cela est écrit sur le slide.

Stratégie financière 2014-2020.

Ce visuel permet un certain nombre de choses. D'abord de visualiser comment l'on a diminué la dette depuis 2014 donc c'est en rouge. Vous voyez que la dette baisse jusqu'à 2017-2018 et qu'après elle monte. Il faut comprendre, je l'ai déjà dit dans cette pièce, dans cette instance, c'est une volonté, une stratégie financière depuis le début. On savait que l'on allait devoir s'endetter fortement en fin de mandat et donc l'on a économisé en bon père de famille avant. Voilà ce que l'on peut dire là-dessus.

On voit bien d'ailleurs que la courbe verte, les dépenses d'équipement, suit la courbe rouge.

La capacité de désendettement c'est bleu, ce que j'ai dit tout à l'heure à savoir le temps qu'il faudrait pour rembourser la dette.

La dernière ligne de ce slide, c'est pour attirer l'attention sur une chose qui est aussi stratégique, qui est aussi une volonté qui était affichée dès le départ financièrement, c'est de faire en sorte que l'encours de la dette, c'est-à-dire ce que l'on doit à nos banques, fin 2020 soit égale ou du même ordre que ce que l'on avait en arrivant en 2014. Donc, cette courbe-là est faite pour illustrer la chose.

Évolution des dépenses d'investissement (1).

On passe donc comme je l'ai dit à l'investissement. Je l'ai déjà dit donc 2019, 2020, on a à peu près la même valeur en équipements nouveaux bien sûr. A noter que dans ces équipements, on a ce que l'on appelle des APCP, cela veut dire simplement que l'on a des opérations financées sur plusieurs années avec d'une part la totalité nécessaire qui est l'AP, l'Autorisation de Programme, et le CP, le Crédit de l'année en cours. Vous avez un total AP et un CP de l'année en cours. Il y en a trois que vous connaissez déjà puisque ce sont la Place de la République, le bâtiment de PMF et l'école de Cérillan. Ce sont les trois APCP en cours et majeurs évidemment comme action dans notre mandat.

La dernière qui n'est pas encore totalement calée, c'est pour cela que nous avons mis un

montant estimé, c'est la rénovation du stade de Gajac, que certains appellent le stade de rugby, qui est donc décidé maintenant, avec un étalement des travaux sur trois ans 2020, 2021 et 2022.

Évolution des dépenses d'investissement (2).

Les dépenses d'investissement pour terminer. Depuis 2-3 ans, cela n'existait pas au départ, quand on mutualise avec la Métropole, on lui confie une activité, cette activité peut lui procurer une nécessité d'investir par elle. Cet investissement que la Métropole fait, à la place de la commune qui l'aurait fait si elle n'avait pas mutualisé, j'espère que vous me suivez, est facturé à la Ville. Nous allons donc payer cette année 667 000 euros pour permettre à la Métropole d'investir à notre place, si je puis dire, sur ce que l'on a mutualisé.

Pour terminer, le remboursement du capital de la dette, qui est à peu près chaque année du même ordre, cette année c'est encore une somme importante, c'est 2,38 millions d'euros.

Évolution des recettes d'investissement.

Les recettes d'investissement maintenant, c'est classique donc là aussi je vais me permettre d'aller assez vite. D'abord l'emprunt traditionnel. On a écrit recours raisonné parce qu'il faut d'abord toujours l'adapter, on n'emprunte pas plus qu'il ne faut donc on adapte vers la fin de l'année.

Vous voyez que pour 2020, et je l'ai dit tout à l'heure, la fameuse capacité de désendettement, qui est la nôtre, que l'on donne sur notre gestion, c'est de 6 ans donc on est même largement en dessous des 8 que l'on s'était fixé. On est donc dans le vert, dans les bons élèves.

Le FCTVA, c'est tout simplement que la Ville récupère la TVA deux ans après la réalisation des travaux.

La Taxe Locale d'Équipement, je pense que tous les gens qui ont construit savent ce que c'est. Cela nous ramène 600 000 euros, ce qui n'est pas négligeable, en investissement.

Les cessions, se sont les ventes de biens de la mairie en immobilier.

Enfin, je l'avais dit tout au début, on tient à le rappeler là, il y a cette fameuse dotation sur l'investissement local qui est de l'ordre de 250 000/270 000 euros sur les deux ans précédents donc on espère autant l'année prochaine.

Conclusion.

Je pense que j'ai essayé de vous extraire l'essentiel de ce Rapport d'Orientations Budgétaires en étant le plus simple possible dans les propos et pas trop financier. Simplement, ces deux visuels, qui s'affichent et vont s'afficher, concluent et résument les 17 pages que l'on a vu précédemment.

La première chose, vous l'avez compris, c'est un niveau des dépenses de fonctionnement bien maîtrisé.

La deuxième chose, c'est la maîtrise aussi des charges à caractère général. On cite souvent quand l'on dit cela les fluides et c'est vrai que c'est une partie très importante, peut-être 40 ou 50 % du total.

On peut observer l'absence d'augmentation des taux d'imposition pour la quatrième année consécutive.

La ligne suivante est de rappeler, c'est un des points important à mémoriser, les 11 millions d'euros d'investissement d'équipement qui sont bien entendu, comme je l'ai déjà dit, destinés à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

On a, comme vous l'avez vu, une petite dotation exceptionnelle qui est liée à notre contrat à condition de le respecter bien sûr.

Enfin, il faut retenir, et c'est pour cela que nous l'avons mis en dernière ligne, que nous avons une capacité de désendettement de l'ordre de 6 ans malgré les fortes hausses d'investissement.

Voilà pour ce qu'il faut retenir sur les méthodes, les moyens.

On en vient maintenant aux objectifs. Comme je l'ai dit tout à l'heure, un budget cela sert à quelque chose. Pour nous, il sert à quatre choses en matière d'équipement, en matière de service, cela a déjà été dit mais je pense qu'il faut le répéter, c'est : l'Éducation, la transition écologique et la Ville Durable, le lien social qu'il va falloir développer et enfin la politique de

prévention et de sécurité.

Je vous remercie.

## DG19\_121 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

Le décret D.2312-3 du CGCT précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires. Ainsi, le rapport doit comporter les informations suivantes :

- ✓ les évolutions prévisionnelles des dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et Bordeaux Métropole ;
- ✓ la présentation des engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes et le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- ✓ des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice ;
- ✓ des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, les rémunérations, la durée effective du travail dans la Commune.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

L'article 10 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 ajoute qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente ses objectifs concernant :

- ✓ l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- ✓ l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

La loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour 2018-2022 adoptée le 22 janvier 2018 définit la trajectoire de dépenses et de solde budgétaire de l'ensemble des administrations publiques. Elle prévoit ainsi une baisse du poids de la dépense publique ainsi qu'une diminution de la dette publique à l'horizon 2022.

Elle met un terme aux baisses brutales de dotations à destination des collectivités territoriales pour inaugurer un mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses des collectivités afin de les faire contribuer au redressement des finances publiques. Cette démarche s'inscrit dans un cadre partenarial entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Ainsi, la loi de programmation fixe, depuis le 1er janvier 2018, un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leur groupement à fiscalité propre à 1,2%. Ainsi l'économie générée par rapport à une évolution au fil de l'eau des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités est évaluée à 13 milliards d'euros de 2018 à 2022.

Afin d'organiser la contribution des collectivités à la réduction des dépenses publiques et du déficit public, la loi de programmation prévoyait la signature de contrats d'objectifs de trois ans entre l'Etat et les collectivités territoriales les plus importantes avant le 30 juin 2018.

Ces contrats étaient obligatoires pour les régions, les départements, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion du budget principal au titre

de l'année 2016 atteignaient un niveau supérieur à 60 millions d'euros (322 collectivités concernées). Les autres collectivités pouvaient demander au représentant de l'Etat la conclusion d'un contrat sur la base du volontariat.

246 collectivités ont contractualisé avec l'Etat : 230 collectivités comprises dans le champ obligatoire de la contractualisation (soit 71% des collectivités concernées) et 16 autres collectivités sur la base du volontariat.

La municipalité de Saint-Médard-en-Jalles a souhaité assumer sa part dans le redressement des finances publiques et s'inscrire dans une gestion responsable.

Ainsi, au regard des objectifs de bonne gestion qu'elle s'est fixés (maîtrise des dépenses de fonctionnement et une capacité de désendettement inférieure à 8 ans), la Ville de Saint-Médard-en-Jalles s'est portée volontaire à la contractualisation avec le représentant de l'Etat.

A l'issue du dialogue avec le Préfet, le Conseil Municipal du 27 juin 2018 a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'Etat.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, soit les exercices 2018, 2019 et 2020 et pourra donner lieu à un avenant modificatif sur demande de l'une des parties.

Ce contrat détermine, sur le périmètre du budget principal de la Commune, un objectif d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement de +1,35% par an.

Pour la 1<sup>ère</sup> année du contrat, la Ville a pleinement respecté l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement avec un taux de 1,34% en 2018.

En plus d'inscrire la Ville dans une démarche vertueuse de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, la contractualisation lui permet d'obtenir des financements de la part de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). La Ville a ainsi obtenu :

- en 2018, 240 K€ de DSIL pour financer le plan de progrès énergétique (LED) et l'équipement numérique des écoles
- en 2019 : 269 K€ de DSIL pour financer la mise en accessibilité PMR avec création d'un ascenseur à l'école Montaigne et l'équipement numérique des écoles.

Elle pourra prétendre en 2020 à de nouveaux financements dans le cadre de la DSIL.

#### I) Contexte national et métropolitain

Le projet de loi de finances pour 2020 s'inscrit dans la continuité des engagements pris dans la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022.

La réforme de la fiscalité locale prévoyant la suppression totale de la taxe d'habitation est intégrée au projet de loi de finances pour 2020.

A compter de 2021, des incertitudes pèsent sur l'avenir des finances publiques locales avec les conséquences de la réforme de la fiscalité locale, de la loi sur la transformation de la fonction publique, mais aussi l'encadrement des dépenses des collectivités après la fin des contrats signés avec l'Etat. Une autre incertitude est liée à la réécriture du pacte fiscal et financier avec Bordeaux Métropole en 2020.

##### A/ La stabilité des dotations aux collectivités

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales augmentent de 600 millions d'euros par rapport à la loi de finances pour 2019 et s'élèveront à 49 milliards d'euros. Cette hausse est principalement due à l'augmentation du Fonds de Compensation de la TVA et de la TVA des Régions.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des départements restera stable en 2020 à hauteur de 26,9 milliards d'euros. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesse, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal en faveur des collectivités les plus fragiles (hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation de Solidarité Rurale).

A ce titre, la DGF de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles pour 2020 sera, comme en 2019, écartelée. En effet, l'écartèlement sur la DGF est applicable aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur de plus de 75% au potentiel fiscal moyen par habitant au niveau national. Il est plafonné à 1% des recettes réelles de fonctionnement N-2.

Ainsi, en 2019, la DGF de la Ville s'élève à 1 126 123 et a été écartelée de 215 K€ par rapport à 2018. Cela devrait être du même ordre pour 2020.

Les dotations de soutien à l'investissement seront également stables en 2020 et se monteront à

2 milliards d'euros. Plus particulièrement, l'enveloppe de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) s'élèvera à 570 millions d'euros comme en 2019. Grâce à la signature du contrat avec l'Etat, la Ville bénéficiera en 2020 de cette enveloppe de DSIL.

#### B/ Les dispositions fiscales

##### a) La réforme de la fiscalité locale

Le projet de loi de finances pour 2020 acte la suppression totale de la taxe d'habitation pour les résidences principales à l'horizon 2023. Elle intègre ainsi la réforme de la fiscalité locale qui prendra effet en 2021.

La part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) sera intégralement transférée aux communes.

Pour les communes pour lesquelles le transfert de cette part départementale de TFB ne compenserait pas la perte du produit de taxe d'habitation des résidences principales, comme c'est le cas pour la Ville de Saint-Médard-en-Jalles, la loi prévoit un mécanisme de coefficient correcteur, permettant une compensation par l'Etat à l'euro près. Ce coefficient sera calculé en 2021 puis sera fixe. Il sera appliqué les années suivantes aux bases de taxes foncières revalorisées (légal et physique). Le coefficient sera calculé sur les bases de fiscalité de 2020.

Les impacts de cette réforme de la fiscalité locale sont, à ce jour, difficilement mesurables notamment sur le dynamisme de ce transfert et sur le potentiel fiscal des communes, intercommunalités et départements à compter de 2022, ce qui pourrait avoir des conséquences sur les montants de Dotation globale de fonctionnement, de Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et sur les mécanismes internes de dotation de solidarité métropolitaine.

De plus, la pérennité de ce système de compensation par l'Etat n'est pas assurée. La loi de finances prévoit une réévaluation de ce dispositif en 2024.

La loi de finances pour 2020 prévoit la dernière tranche de suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages sous forme de dégrèvement.

Ce dégrèvement est transparent pour les collectivités territoriales : l'Etat se substitue purement et simplement au contribuable.

Pour les 20% des ménages restants, l'allègement sera de 30% en 2021, puis de 65% en 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est quant à elle maintenue. Son produit continuera à être perçu par les communes.

##### b) La réforme des valeurs locatives d'habitation

Les valeurs locatives sont des valeurs auxquelles sont appliqués les taux d'imposition votés par les collectivités pour le calcul des impôts locaux. Elles correspondent au loyer théorique que percevrait un propriétaire s'il mettait son bien en location. Actuellement, ces valeurs restent calculées sur la base de conditions locatives au 1<sup>er</sup> janvier 1970. Elles sont donc obsolètes car certaines zones d'habitat se sont substantiellement améliorées alors que d'autres ont peu évolué, voire déperdi.

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit un calendrier de mise en œuvre de la révision des valeurs locatives à compter du 1<sup>er</sup> semestre 2023 pour une application des nouvelles valeurs locatives au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

##### c) La revalorisation légale des bases

La revalorisation légale des bases fiscales de la taxe d'habitation est fixée à un coefficient de +0,9% pour 2020.

Celle des bases fiscales de taxes foncières sera adossée à l'inflation constatée en 2019.

#### C/ Les dispositions en matière de ressources humaines

La loi de finances pour 2020 prévoit l'application de la 3<sup>ème</sup> phase des mesures du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), impactant à la hausse la masse salariale des collectivités territoriales. Pour la Ville de Saint-Médard-en-Jalles, son impact serait de l'ordre de 40 000 € en 2020.

La loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 prévoit un certain nombre de mesures dont l'impact financier à compter de 2020 est aujourd'hui difficile à évaluer :

- la rupture conventionnelle (mise en place prévue en 2020),
- la prime de précarité pour les contractuels recrutés à partir de 2021.

#### D/ Les relations financières entre la Ville et Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole s'était engagée à maintenir le Pacte fiscal et financier avec les villes membres jusqu'à la fin du mandat. En 2020, ce pacte sera réécrit. Les enjeux pour Bordeaux Métropole de maîtrise de ses dépenses pourraient avoir comme conséquence la diminution de la dotation de solidarité métropolitaine. Cette recette est de l'ordre de 1,2 million pour la Ville de Saint-Médard-en-Jalles.

La Ville mutualise avec Bordeaux Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2020 la compétence « affaires juridiques ». Le montant de charges transférées est évalué à 50 161 € en fonctionnement et 60 € en investissement, impactant ainsi le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement et d'investissement en 2020.

II) Le projet de budget 2020 : un haut niveau de services publics et de dépenses d'équipements grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le projet de budget 2020 s'élabore dans le respect des engagements financiers pris dans la contractualisation avec l'Etat :

- un objectif d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement de +1,35% conformément au montant inscrit au contrat pour 2020,
- un objectif de réalisation du plan pluriannuel d'investissement en ayant une capacité de désendettement inférieure ou égale à 8 ans au 31 décembre 2020

La municipalité se fixe également un objectif de maîtrise des ratios d'épargne : une épargne brute supérieure à 3,5 millions d'euros et une épargne nette supérieure à 1 million d'euros.

Il s'agit d'objectifs financiers ambitieux dans un contexte national d'inflation (+1% envisagé en 2019), où le poids des normes reste important et pèse sur les dépenses de fonctionnement (Règlement Général de Protection des Données, démarche sur la qualité de l'air intérieur pour les bâtiments accueillant les enfants, diagnostic technique amiante sur tous les bâtiments communaux, achat de denrées alimentaires de qualité (loi EGALIM)) et dans un contexte d'évolution de la fréquentation des structures municipales (restauration scolaire, accueils de loisirs...).

Ils sont d'autant plus ambitieux que la municipalité souhaite continuer d'améliorer la qualité d'accueil de ses services à destination des Saint-Médardais, avec notamment l'ouverture d'un 5<sup>ème</sup> accueil de loisirs pendant les vacances scolaires.

Cette forte maîtrise des dépenses de fonctionnement permettra d'éviter un effet ciseau sur la section de fonctionnement et de dégager l'autofinancement nécessaire pour les investissements à réaliser.

Le volume des dépenses d'équipements prévues en 2020 sera, comme en 2019, d'un niveau très important, de l'ordre de 11 millions d'euros.

Les résultats de l'année 2019 seront intégrés dans un budget supplémentaire qui sera voté au Conseil Municipal de juin 2020 après le vote du compte administratif 2019. L'intégralité du résultat sera reprise en recettes d'investissement pour réduire le besoin d'emprunt sur 2020.

A/ Le projet de budget communal est pleinement conforme aux orientations de l'équipe municipale depuis le début du mandat.

Pour l'exercice 2020, les orientations budgétaires sont conformes à celles des exercices précédents comme cela a été formalisé dans le contrat signé avec l'Etat : stabiliser les dépenses de fonctionnement, maintenir une épargne brute à un montant supérieur à 3,5 millions d'euros, avoir une épargne nette positive et une capacité de désendettement très sécurisante.

Au-delà des éléments financiers, la Ville se fixe des priorités pour l'action publique : l'Education, la transition écologique et la ville durable, le lien social, la prévention et la sécurité.

1) Le respect de l'engagement pris dans la contractualisation

Dépenses réelles de fonctionnement (selon CA) :

	DRF	Évolution	Evolution des DRF éligibles à la contractualisation**
2012	31 297 380	2,88%	

2013	31 657 927	1,15%	
2014	33 221 881	4,94%	
2015	32 955 255	-0,80%	
2016	33 450 683	1,50%	
2017	34 233 073	2,34%	
2018	34 557 495	0,95%	

Dépenses réelles de fonctionnement (selon BP) :

	DRF	Évolution	Evolution des DRF éligibles à la contractualisation**
BP 2012	29 953 514	2,24%	
BP 2013	30 989 614	3,46%	
BP 2014	32 527 464	4,96%	
BP 2015	33 644 674	3,43%	
BP 2016	34 094 033	1,34%	
BP 2017	34 832 687	2,17%	
BP 2018	34 729 351	-0,30%	
BP 2019	35 131 078	1,16%	
Prévisionnel BP 2020*	35 257 804	0,36%	1,35%

\*Nb : les montants indiqués pour le budget primitif 2020 sont des montants prévisionnels ressortant de la préparation budgétaire au moment de la rédaction du ROB. Ils pourront encore évoluer en fonction des arbitrages à venir.

\*\* Toutes les dépenses réelles de fonctionnement n'entrent pas dans le champ de la contractualisation. En effet, les dépenses du chapitre 014 des atténuations de produits (FPIC, pénalités SRU...) en sont notamment exclues. Les dépenses éligibles (chapitres 011, 012, 65, 66 et 67) sont diminuées des recettes du chapitre 013 « atténuations de charges ».

Part des dépenses d'équipement dans le total des dépenses réelles de la Ville (hors remboursement du capital de la dette) :

CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019
22,63%	17,52%	15,95%	8,69%	16,28%	22,25%	20,80%	32,63%

En 2015, la dynamique des dépenses de fonctionnement a été stoppée au compte administratif (-0,80%).

En 2017, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2,34% était principalement due à des mesures nationales : mise en place progressive du PPCR, augmentation du point d'indice de la fonction publique, élections et augmentation du FPIC.

En 2018, la Ville a fortement contenu l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement (+0,95% de CA à CA) en maîtrisant à la fois ses dépenses de personnel et ses charges générales grâce aux actions mises en place telles que le schéma directeur du patrimoine immobilier, le remplacement de points lumineux par des lanternes LED moins énergivores, la coupure nocturne de l'éclairage, l'intégration au groupement de l'ADARCE pour l'achat des denrées élémentaires...

La Ville a ainsi pleinement respecté l'objectif du contrat d'évolution de ses dépenses de fonctionnement avec un taux de 1,34%.

En 2019, la Ville a continué de maîtriser fortement ses dépenses réelles de fonctionnement (+1,16% de BP à BP) dans la logique de respect du contrat signé avec l'Etat. La grande maîtrise de l'évolution des dépenses de personnel (+0,14% de BP à BP) contribue à ce résultat.

Le montant prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement pour 2020 respectera pleinement les engagements pris dans la contractualisation avec une hausse envisagée de

+0,36% par rapport au BP 2019.

2) Nos priorités pour l'action publique.

Depuis le début du mandat, malgré le contexte financier contraint, la municipalité a défini plusieurs priorités parmi les missions assumées par la Ville dont :

a) L'éducation, premier budget de la Ville.

D'importants travaux ont été faits, sont en cours ou à venir :

- Des travaux de restructuration importants de l'école élémentaire de Gajac se sont terminés en septembre 2017.
- Des travaux de sécurisation dans les écoles ont été effectués notamment au niveau des entrées.
- D'importants travaux d'isolation ont été réalisés à l'école élémentaire de Corbiac.
- L'école élémentaire Montaigne est mise aux normes accessibilité avec un ascenseur en 2019.
- La maternelle Montaigne, l'annexe Montaigne et la maternelle Villagexpo sont également mises aux normes accessibilité en 2019.
- Le parking de l'école Hastignan fait l'objet de travaux d'aménagement en 2019.
- Un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en octobre 2018 pour la restructuration et l'extension de l'école de Cérillan. Les travaux débuteront en 2020 pour se finir en 2022. Cette opération est gérée en autorisation de programme/crédits de paiement.
- L'école de La Garenne fera l'objet d'un projet d'aménagement et de mise en accessibilité en 2020.

La Ville a terminé, en 2019, son plan d'école numérique pour préparer « l'école de demain » en équipant toutes les écoles élémentaires et les écoles maternelles de la Ville.

Deux à trois classes supplémentaires devraient être ouvertes à la rentrée de septembre 2020.

La municipalité, dans un souci d'améliorer l'accueil des enfants au sein des structures municipales, a décidé d'ouvrir en 2020 un 5<sup>ème</sup> accueil de loisirs pendant les vacances scolaires.

b) La transition écologique et la Ville durable

➤ La « Ville-jardins »

D'importants aménagements ont été faits, sont en cours ou à venir pour faire de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles une ville faisant une très large place à la nature et facilitant l'accès à cette dernière au quotidien et près de son domicile. C'est le concept de Ville-jardins défendu par notre équipe. A titre d'exemples :

- Les jardins de poche avec aires de jeux (Issac, Magudas, Cérillan),
- La requalification des Bords de Jalle (abords du refuge, végétalisation de la rotonde, accès depuis l'avenue Montaigne, mise en valeur des berges...),
- Le réaménagement de la gare cycliste avec l'aménagement du parvis, la création d'une halte pour les cyclistes, une nouvelle aire de jeux, un circuit vélo pour les enfants et le réaménagement du boulo-drome,
- Le Parc de l'ingénieur avec notamment une aire de jeux,
- L'enfouissement des réseaux, la rénovation de l'éclairage public et l'aménagement des espaces verts (place d'Hastignan, avenue du Haillan, avenue Jeandron, avenue de Martignas, rue Lamartine, avenue Léon Blum, rue Claude Debussy, rue Maurice François...),
- La plantation des arbres sur la Place de la République (AP/CP),
- La promenade en bord de Jalle en centre ville (Presqu'île du Centre).

Sur la biodiversité, une mare pédagogique a été aménagée dans l'arboretum des Bords de Jalle. Les acquisitions des berges de cours d'eau (Bonneau) se poursuivent et le programme d'animation et de sensibilisation se poursuit (sorties natures, animations scolaires...).

➤ L'évolution des mobilités

La Ville s'est donnée comme objectif de faire des mobilités un des enjeux de développement de son territoire communal, plusieurs axes de travail ont ainsi été menés de front. Le Forum de la mobilité qui s'est tenu en 2019, a été un moment de réflexion permettant de croiser les regards des habitants, des usagers, des experts et des Elus pour proposer des solutions pour se déplacer plus facilement et durablement.

Deux grands projets de transports en commun ont été lancés afin d'offrir aux Saint Médardais des modes de transports publics efficaces, pour une desserte élargie et connectés au reste de

la Métropole. Suite à une vaste concertation, l'arrivée du Tram et son tracé ont été actés en 2018, sa mise en service à Saint Médard est programmée pour 2023/2024. La création d'une ligne de BHNS complémentaire est elle aussi programmée avec un objectif de mise en service autour de 2023.

Par ailleurs, la Ville a engagé une étude de déplacement à l'échelle de la Commune afin de mettre en œuvre un projet de maillage cohérent entre le réseau de voiries et celui des mobilités douces. L'enjeu est d'analyser les flux principaux, les zones de congestions, les pôles d'attractivités, les lignes de transports en commun existantes, afin de programmer les aménagements les mieux adaptés, dans un contexte où le trafic des véhicules ne cesse d'augmenter. Les actions concrètes ont déjà été réalisées telles que la mise en place d'aires de co-voiturage, la création de plusieurs voies vertes le long d'axes structurants, la mise en accessibilité d'arrêts de bus, la création de plusieurs zone 30 dans les quartiers apaisés, la mise en place de plateaux ralentisseurs le long d'axes majeurs, la suppression de feux pour fluidifier le trafic (exemple du rond-point en haut de la place de la République).

La démarche visant à développer le partage et les connections entre les divers modes de déplacements (TC, voitures, vélos, piétons) se décline au travers de l'ensemble des projets d'aménagement sur la Commune. La Place de la République transformée en un espace public majeur au cœur d'un réseau de TC en devenir, les requalifications de l'avenue du Haillan ou de l'avenue de Martignas toujours accompagnées d'une recomposition de la voie, de création de trottoirs et de voies de vertes sont des exemples concrets de cette volonté affirmée, de repenser l'espace public en prenant en compte de développement des nouvelles modalités de transports. Le Printemps Urbain 2019, « la ville à pas d'Homme », a également été l'occasion d'approfondir la thématique avec la réalisation de plans de quartiers incitant à la marche à pied pour les déplacements quotidiens.

En juin dernier, le Conseil Municipal a voté l'attribution d'une subvention aux agents municipaux pour les inciter à l'utilisation de modes de déplacements doux dans les trajets domicile-travail.

➤ Les bonnes pratiques de la Ville durable

Sur l'énergie, la Ville poursuit les travaux permettant de réduire la consommation du patrimoine municipal (isolation de bâtiments, remplacement de menuiseries, mise en place d'éclairage plus performant dans les salles de sports, passage en LED et extinction nocturne de l'éclairage public ...).

Lors de la séance du 25 septembre 2019, le Conseil Municipal a adopté le pacte concernant la lutte contre le plastique à usage unique et les déchets en général dans les services et le périmètre municipal. Le budget 2020 intégrera donc des crédits pour mettre en œuvre ce pacte avec notamment le remplacement des barquettes plastiques par des bacs inox et la suppression des assiettes plastiques dans les cantines ainsi que la mise en place d'un accompagnement des organisateurs de manifestations.

A ce conseil du mois de novembre, il est proposé une évolution de la charte architecturale, environnementale et paysagère.

Dans ce cadre, la Ville financera en 2020 par sa politique de subventions aux associations des actions en faveur d'un engagement éco-responsable.

c) Le lien social

➤ Le soutien aux associations

La Ville favorise le lien social par le soutien au milieu associatif tant par le versement de subventions que par la mise à disposition d'équipements, de matériels et de moyens de communication.

La construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du Centre Pierre Mendès France permettra d'améliorer l'accueil des associations.

➤ Le lien social dans les quartiers

La Ville accompagne la mise en place d'un schéma d'animation des espaces de vie sociale (EVS) avec le soutien des centres sociaux afin de mieux intégrer les besoins, notamment sur le centre ville, à Hastignan et à Gajac - Berlincan à moyens constants.

Ainsi, elle a financé la réhabilitation d'une maison destinée à accueillir un nouvel EVS : la Ruche en centre ville, à compter de novembre 2019.

En outre, la Ville soutient les actions menées par les centres sociaux et les EVS par l'octroi de subventions de fonctionnement.

➤ La qualité d'accueil des publics

La Ville est attachée à la qualité d'accueil des publics. Elle a ainsi mis en place une charte des usagers en 2017. Elle concerne l'accueil physique et téléphonique des administrés et vise à développer avec eux une relation de qualité et de confiance. La particularité de cette charte est de définir des obligations tant pour les agents publics que pour les administrés. Sa mise en œuvre a débuté sur le site de l'Hôtel de Ville et elle s'est étendue en 2018 à tous les services de la Ville. Elle est accompagnée d'un plan de formation pour les agents en charge de l'accueil au sein des services municipaux.

Pour améliorer l'accueil et la relation avec les usagers, la Ville développe également des outils d'e-administration (une interface de prise de rendez-vous avec le service population et citoyenneté et une application permettant aux administrés de signaler aux services municipaux des incidents sur l'espace public). Le site internet de la Ville a connu une refonte en 2019.

En 2019, des travaux sont effectués pour aménager des locaux supplémentaires aux services techniques et ainsi en améliorer l'accueil.

La Ville a également aménagé les anciens locaux de la Police Municipale pour y accueillir le panier solidaire.

Enfin, la Ville poursuit la réalisation de l'agenda de mise en accessibilité des équipements municipaux.

La Ville prête aussi attention à permettre un accueil diversifié des seniors, tant par l'initiative publique (EHPAD Simone de Beauvoir, Résidence autonomie Flora Tristan qui fait actuellement l'objet de travaux de rénovation importants) que par le recours organisé à l'initiative privée avec la construction de villages seniors (le premier « Jean d'Ormesson » a été livré en 2019. Le second « Marguerite Yourcenar » sera livré en 2021) et la réalisation en cours d'un EHPAD privé de 80 lits et d'une résidence autonomie de 80 lits à Picot.

➤ Le logement

En matière de logements, la Ville est également attentive à favoriser une politique de mixité sociale : elle impose ainsi 30% de logements sociaux pour toutes les opérations de logements collectifs et les lotissements. Grâce à cet effort important, la Ville atteindra le taux légal de 25% de logements sociaux à l'horizon 2025.

➤ Le sport

Concernant le domaine sportif, autre vecteur de lien social, la Ville a réalisé d'importants investissements :

- La réhabilitation de la salle Léo Lagrange,
- L'aménagement des abords du Club House du complexe sportif Monseau,
- La création d'une aire de remise en forme et d'une aire de jeux sportive pour les enfants en bord de Jalle,
- La construction de la nouvelle piste d'athlétisme de huit couloirs,
- Le réaménagement du Club House du centre équestre,
- L'aménagement d'un skatepark au complexe sportif Monseau,
- Les travaux de restructuration des tribunes et aménagement des vestiaires du stade de Gajac, prévus de 2020 à 2022 (AP/CP).

➤ La culture

Enfin, la Ville porte une politique culturelle riche et accessible à tous comme le démontrent notamment les nombreuses manifestations estivales proposées gratuitement. De plus, la mise en place de la carte jeune métropolitaine en 2019 permet aux jeunes d'accéder à des activités notamment culturelles à des prix très réduits. Elle connaît un réel succès avec plus de 860 cartes délivrées à ce jour.

Elle soutient également l'EPCC Carré Colonne, qui vient d'être reconnu scène nationale.

d) La politique de prévention et de sécurité

Les attentes de la population en termes de tranquillité publique évoluent. Devant le constat que l'Etat n'est plus à même d'assurer ses missions notamment de police de proximité, la Ville a développé une politique de sécurité et de tranquillité publique, conformément aux attentes des administrés. Ainsi, la Ville a souhaité orienter l'action de la Police Municipale dans un rôle

de police du quotidien.

Les effectifs de la Police Municipale sont renforcés depuis 2014 passant de 5 agents à 7 agents en 2019 pour atteindre une équipe de 8 agents en 2020 soit une hausse de 60% des effectifs depuis le début du mandat.

De plus, de nouveaux moyens ont été alloués au service : installation dans de nouveaux locaux et armement des policiers.

Dans le cadre de sa politique locale de prévention de la délinquance et de la tranquillité publique, la Ville développe également la mise en place de la vidéoprotection (Carré des Jalles, place de la République, Brassens, Gajac). Ce type de dispositif permet, en lien avec les services de la Gendarmerie, de prévenir les atteintes aux biens et aux personnes, de lutter plus efficacement contre certaines formes de délinquance touchant directement la population et de sécuriser certains lieux particulièrement exposés à de tels phénomènes.

La Ville a également mis en place une charte éthique d'utilisation du système de vidéoprotection municipale.

Parallèlement, la Ville a créé un service municipal de médiation, au service de la cohésion sociale et de la tranquillité publique, et poursuit son développement.

Enfin, la Ville développe sa politique de prévention en faveur de la jeunesse avec l'ouverture d'un pôle jeunesse en octobre 2019, lieu innovant de mutualisation souhaité de la municipalité, qui rassemble tous les services qui œuvrent au sein de la jeunesse, en particulier, le bureau information jeunesse, l'accueil de jeunes, la mission locale et la médiation.

B/ L'évolution des principaux postes budgétaires

La préparation budgétaire est suffisamment avancée pour avoir une idée de l'évolution des grandes masses budgétaires.

1) L'évolution des principaux postes budgétaires de la section de fonctionnement

*En dépenses :*

a) Les dépenses de personnel

Après deux exercices de maîtrise de leur évolution à 1,5-1,6% en 2015 et 2016, les dépenses de personnel ont augmenté de 3% en 2017 principalement en raison de contraintes extérieures : mise en place progressive du PPCR, revalorisation du point d'indice, organisation de 4 tours d'élections, effet GVT...

Pour 2018, l'évolution des dépenses de personnel était en légère baisse de -0,07% de BP à BP. Pour 2019, les charges de personnel n'évoluent que très faiblement de +0,14% de BP à BP malgré la mise en application de la 2<sup>ème</sup> phase du PPCR, l'organisation des élections européennes et l'effet GVT.

Pour 2020, les dépenses de personnel devraient augmenter de l'ordre de 2,3% avec la 3<sup>ème</sup> phase du PPCR, l'organisation des élections municipales, l'effet GVT et le recrutement d'un agent supplémentaire à la Police Municipale.

Cette maîtrise de l'évolution des dépenses de personnel depuis 2018 est possible grâce à l'adaptation permanente de l'organisation des services et l'étude systématique du remplacement des agents en cas de départ.

La Ville s'engage dans le cycle 5 du schéma de mutualisation avec la compétence « affaires juridiques » mais sans transfert de personnel.

Chapitre 012 "Charges de personnel" :

	BP	Total voté	Réalisé	Taux de réalisation (par rapport BP)	Évolution BP / BP	Évolution CA / CA
2012	17 928 000	18 700 773	18 679 319	104,19%	2,7%	4,9%
2013	19 005 426	19 426 776	19 292 509	101,51%	6,0%	3,3%
2014	20 502 378	20 831 964	20 429 999	99,65%	7,9%	5,9%
2015	20 828 677	20 828 677	20 701 336	99,39%	1,6%	1,3%
2016	21 133 936	21 133 936	21 015 101	99,44%	1,5%	1,5%

2017	21 760 000	21 610 000	21 562 161	99,09%	3,0%	2,6%
2018	21 744 606	21 474 606	21 432 107	98,56%	-0,07%	-0,6%
2019	21 774 764				0,14%	
Prev BP 2020	22 279 887				2,32%	

b) Les subventions aux partenaires

Concernant les subventions aux partenaires, la Municipalité maintiendra en 2020, une enveloppe de subventions aux associations, à l'EPCC et au CCAS comparable à celle de 2019 (hors subventions exceptionnelles versées en cours d'année).

c) Les autres dépenses

En 2020, les charges à caractère général seront stables. Cette maîtrise des dépenses demande un effort de la Ville pour intégrer l'inflation et l'accroissement :

- de population et notamment des effectifs des enfants fréquentant les structures municipales.
- de surfaces des espaces verts urbains à entretenir suite à l'aménagement notamment de plusieurs jardins de poche.

Malgré ce contexte, les services publics continueront à être proposés aux Saint-Médardais avec le souci du maintien de la qualité. C'est dans cette optique qu'il a été décidé d'ouvrir un 5<sup>ème</sup> accueil de loisirs pendant les vacances scolaires.

Cette maîtrise des coûts est rendue possible grâce à plusieurs initiatives comme par exemple le recours à l'ADARCE pour les denrées alimentaires.

Les frais financiers continuent de baisser (-6,11%) dans la mesure où la Ville s'est désendettée de 6,722 M€ de 2014 à 2018.

Données issues des comptes administratifs :

	Chap. 011 Charges à caractère général	Evol. N-1	Chapitre 66 Charges financières	Evol. N-1	Chapitre 67 Charges exceptionnelles	Evol. N-1	Chapitre 014 Atténuations de produits	Evol. N-1
2012	7 478 569	-0,32%	982 058	-5,10%	378 714	38,97%	74 412	-40,67%
2013	7 389 893	6,56%	883 877	-10,00%	208 472	-44,95%	204 835	86,88%
2014	7 969 413	7,84%	858 050	-2,92%	62 972	-69,79%	136 059	-33,58%
2015	7 645 274	-4,07%	766 860	-10,63%	59 057	-6,22%	190 691	40,15%
2016	7 836 470	2,5%	666 134	-13,13%	54 557	-7,62%	268 887	41,01%
2017	7 938 581	1,30%	569 398	-14,52%	54 577	0,40%	379 401	41,10%
2018	8 387 563	5,66%	476 936	-16,24%	76 398	39,47%	474 539	25,08%

En recettes :

a) La fiscalité :

Le projet de budget s'équilibrera, cette année encore, sans augmentation des taux fiscaux.

Évolution des bases de taxe d'habitation (TH) et de taxes foncières sur les propriétés bâties (TFB) :

	Bases TH	Évolution /N-1	Dont		Bases TF	Évolution /N-1	Dont	
			Var. légale	Var. Physique			Var. légale	Var. Physique
2012	45 952 186	4,53%	1,80%	2,73%	38 966 559	7,13%	1,80%	5,33%
2013	47 782 267	3,98%	1,80%	2,18%	40 944 396	5,08%	1,80%	3,28%
2014	49 176 398	2,92%	0,90%	2,02%	42 125 089	2,88%	0,90%	1,98%
2015	51 655 888	5,04%	0,90%	4,14%	42 085 643	-0,09%	0,90%	-0,99%
2016	52 579 039	1,79%	1,00%	0,79%	42 926 159	2,00%	1,00%	1,00%
2017	53 526 341	1,80%	0,40%	1,40%	43 887 640	2,24%	0,40%	1,84%
2018	54 557 106	1,93%	1,20%	0,73%	44 927 439	2,37%	1,20%	1,17%

Le tableau ci-dessus montre des bases fiscales plus dynamiques en 2017 et 2018 par rapport à 2016 (effet moratoire).

Concernant la taxe d'habitation, les différences d'évolution sont liées à des mesures d'exonération votées par l'Etat.

La baisse de taxe foncière en 2015 est liée à la révision importante de la valeur locative de

locaux d'une entreprise du Territoire suite à un contrôle fiscal.

Les bases définitives pour 2019 n'ont pas encore été notifiées à la Ville.

Le projet de loi de finances prévoit une évolution légale des bases fiscales de taxe d'habitation de +0,9% et celle des bases de taxes foncières, indexée sur l'inflation constatée en 2019 qui serait de l'ordre de +1%.

Concernant la fiscalité indirecte, la taxe additionnelle aux droits de mutations sera proposée à 1 400 000 € dans le projet de budget.

b) Les relations financières avec Bordeaux Métropole.

L'attribution de compensation perçue en recettes de fonctionnement s'élève à 2,494 millions d'euros en 2019. Elle baissera de 50 161 € en 2020 avec la mutualisation de la compétence « affaires juridiques » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec Bordeaux Métropole et s'élèvera donc à 2,446 millions d'euros.

La dotation de solidarité métropolitaine (DSM) versée en 2019 par Bordeaux Métropole s'élève à 1,239 million d'euros. Son montant prévisionnel pour 2020 est de 1,205 million d'euros.

La Ville percevra toujours en 2020 le fonds de concours métropolitain pour la compétence « voirie et propreté » dans la mesure où elle exerce ces missions en lieu et place de Bordeaux Métropole par délégation. Son montant sera de 1,121 million d'euros comme en 2019.

c) Les dotations de l'Etat

En 2020, en raison de l'écrêtement sur la dotation forfaitaire, la DGF baisserait de 185 K€ soit -16,43 %. Elle est donc estimée à 941 K€.

	DGF perçue	Évolution
2012	3 534 601	-0,92%
2013	3 556 246	0,61 %
2014	3 347 014	- 5,88 %
2015	2 639 492	-21,14 %
2016	1 916 295	-27,40 %
2017	1 420 974	-25,85 %
2018	1 304 816	-8,17%
2019	1 126 123	-13,69%

d) Les participations des partenaires

Les participations de la CAF se stabiliseront à 2,3 millions d'euros.

La Ville ne percevra plus en 2020 de subventions de l'Etat pour les contrats aidés suite à la suppression de ce dispositif (-32 K€ par rapport à 2019).

e) Les autres recettes

En 2020, le produit des services (chapitre 70) se stabilisera à 4,1 millions d'euros par rapport à 2019.

Les variations sur le chapitre 77, produits exceptionnels, sont liées au volume des cessions réalisées. Budgétairement, le produit des cessions immobilières est inscrit en recettes d'investissement au chapitre 024.

Les recettes liées aux atténuations de charges (chapitre 013), en baisse depuis 2018 suite à la fin des contrats uniques d'insertion, seront stables en 2020 par rapport à 2019 (90 K€).

*Données issues des comptes administratifs :*

	Chapitre 70 Produit des services	Chapitre 75 autres produits de gestion courante	Chapitre 76 Produits financiers	Chapitre 77 Produits exceptionnels	Chapitre 013 Atténuations de charges
2012	3 889 575	967 280	2 733	2 376 269	142 219
2013	3 651 198	769 957	2 622	63 340	254 568
2014	3 809 385	745 405	2 305	651 269	239 637
2015	3 683 029	723 803	4 969	264 853	220 036
2016	4 084 636	709 348	541	1 220 749	235 178
2017	4 141 325	1 279 685*	495	544 383	271 477
2018	4 215 514	631 610	464	1 938 469	122 247

\*Excédent du budget annexe Galaxie 3 pour 658 K€

2) L'évolution des ratios d'épargne

Pour 2020, avec un objectif de limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à +1,35% et la très légère hausse des recettes de fonctionnement par rapport au budget primitif 2019, l'épargne se décomposerait ainsi :

Recettes réelles de fonctionnement : (sans prise en compte des recettes exceptionnelles)	39,2 M€
- Dépenses réelles de fonctionnement :	35,3 M€
= Épargne brute	3,9 M€
- Remboursement de la dette	2,4 M€
= Épargne nette	1,5 M€

La capacité de désendettement de la Ville au 31 décembre 2020 sera de l'ordre de 6 années.

3) L'évolution des principaux postes budgétaires de la section d'investissement

Les dépenses : Elles sont constituées principalement des dépenses d'équipement, de l'attribution de compensation en investissement et du remboursement du capital de la dette.

a) Les dépenses d'équipement

Il s'agit des dépenses imputées aux chapitres 20, 204, 21 et 23.

	BP+BS+REPORTS+DM	Réalisé	Taux de réalisation/BP+DM
2012	10 174 086	7 083 375	69,62%
2013	7 648 174	5 547 097	72,52%
2014	7 369 704	5 299 996	71,92%
2015	5 823 983	2 862 446	49,15%
2016	7 832 035	5 448 648	69,73%
2017	9 384 272	7 616 445	81,16%
2018	10 248 371	7 187 914	70,14%
2019	13 794 076		

Pour 2020, le montant de dépenses d'équipement envisagé est de l'ordre de 11 millions d'euros. Il s'agira uniquement d'investissements nouveaux, les reports étant intégrés au moment du budget supplémentaire après le vote du compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal a ouvert trois autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) :

- De 5,1 millions d'euros pour la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du centre Pierre Mendès France qui sera achevée en 2021,
- De 1,250 million pour le réaménagement de la place de la République dont le paiement s'achèvera en 2020,
- De 5 millions pour les travaux de restructuration et d'extension de l'école de Cérillan qui s'achèvera en 2022.

Au Conseil Municipal de décembre 2019, la Ville ouvrira une 4ème autorisation de programme (AP/CP) pour les travaux de restructuration des tribunes et aménagement des vestiaires du stade de Gajac, prévus de 2020 à 2022 dont le montant est estimé à 1,5 million d'euros.

La Ville portera une enveloppe de 1,5 million d'euros destinée au gros entretien du patrimoine existant, comme en 2019 et en augmentation donc par rapport aux exercices précédents (1,2 million d'euros en 2018 et 1 million d'euros avant).

De plus, la Ville poursuit la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé, adopté par le Conseil Municipal en 2015 qui représente un engagement pluriannuel de travaux d'importance. Sur la 1<sup>ère</sup> période 2016-2018, le montant de dépenses prévu était de 2,2 millions d'euros. Pour la 2<sup>ème</sup> période 2019-2021, le montant estimé des dépenses est de 2,3 millions d'euros.

b) L'attribution de compensation en investissement

Depuis 2017, l'attribution de compensation est imputée en section d'investissement pour la partie relative aux montants de dépenses d'investissements des compétences transférées depuis 2014 à la Métropole comme l'aire d'accueil des gens du voyage, les réseaux de chaleur, le Carré des Jalles et les espaces publics dédiés à tous modes de déplacement.

En 2019, elle s'élevait à 667 536 €.

Elle augmentera de 60 € avec la mutualisation de la compétence « affaires juridiques » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec Bordeaux Métropole et s'élèvera donc à 667 596 €.

c) Le remboursement du capital de la dette

De 2014 à 2018, la Ville s'est désendettée de 6,722 millions d'euros. L'objectif de ce désendettement était de préserver les marges de manœuvre financière de la Ville afin de lui

permettre de contracter de nouveaux emprunts pour les projets d'investissement arrivés à maturité qui se réaliseront sur les exercices 2019 et les suivants.

En 2019, la Ville a prévu un emprunt d'équilibre au budget de 4,8 millions d'euros et remboursera 2,3 millions d'euros de capital de la dette. Elle augmentera ainsi son encours de dette au maximum de 2,5 millions d'euros sur 2019.

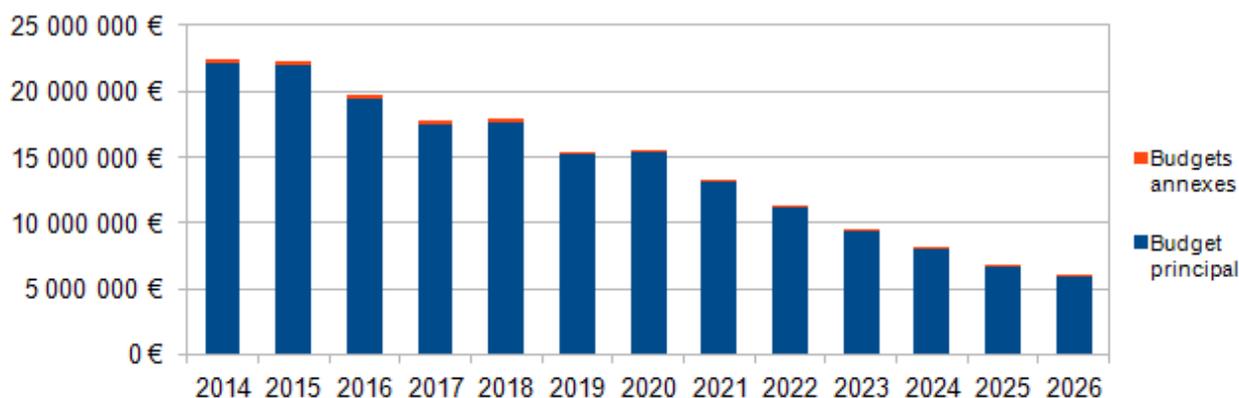
La Ville a réalisé un 1<sup>er</sup> emprunt sur 2019 d'un montant de 2,5 millions (à un taux de 1,11%). Elle contractera un 2<sup>ème</sup> emprunt en fin d'année d'un montant maximum de 2,3 millions d'euros en fonction notamment du taux de réalisation en investissement.

En 2020, le montant prévisionnel du remboursement du capital de la dette sera de 2,382 millions d'euros.

Rétrospective 2009-2019 de l'encours de dette du budget principal au 1<sup>er</sup> janvier :

	Montant en euros
Encours de dette au 1er janvier 2012	23 554 685
Encours de dette au 1er janvier 2013	22 932 773
Encours de dette au 1er janvier 2014	22 089 704
Encours de dette au 1er janvier 2015	21 940 385
Encours de dette au 1er janvier 2016	19 403 314
Encours de dette au 1er janvier 2017	17 499 123
Encours de dette au 1er janvier 2018	17 714 642
Encours de dette au 1er janvier 2019	15 187 161

### Profil d'extinction de la dette au 1er janvier 2014



L'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2019 se décompose par 67,87% d'emprunts à taux fixes, 17,18% d'emprunts à taux variables et 14,95% d'emprunts à taux structurés.

#### Les recettes d'investissement

Comme annoncé aux Rapports d'Orientations Budgétaires pour 2018 et 2019, dans le cadre de la prospective financière pour réaliser le programme pluriannuel d'investissement 2014-2020, la Ville, après un fort désendettement depuis 2014, s'endettera à nouveau en 2020 afin de réaliser l'important volume d'investissement prévu. Cet endettement restera raisonné dans la mesure où la municipalité se fixe comme objectif d'avoir une capacité de désendettement inférieure ou égale à 6 ans en 2020.

Dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat, la Ville devrait percevoir un montant de Dotation de Soutien à l'Investissement local au moins égal à celui notifié en 2019 de 269 K€.

Le FCTVA augmentera en 2020 dans la mesure où il est calculé sur les dépenses réalisées en 2018.

La Ville percevra de Bordeaux Métropole un montant estimé à 600 K€ de reversement au titre de la taxe locale d'équipement et de la taxe d'aménagement.

En 2020, selon le schéma directeur immobilier, la Ville procédera à des cessions de biens immobiliers pour un montant de 372 000 euros (un terrain chemin de Mauran et le terrain Degrave à Cérillan).

### En conclusion

En matière financière, les principes qui ont guidé notre action depuis 2014 et confirmés dans la préparation du budget pour 2020, présentés dans ce rapport sont :

- Un très haut niveau de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement (+0,4%)
- Une forte maîtrise des charges à caractère général, stable par rapport à 2019 malgré l'inflation et les effets volume
- Une absence d'augmentation des taux de fiscalité
- Une capacité de désendettement de l'ordre de 6 années au terme de l'année 2020, ce qui traduit la parfaite santé financière de la Ville
- Un effort très important d'équipement de l'ordre de 11 millions d'euros pour améliorer la qualité de vie des Saint-Médardais
- L'encaissement de dotations exceptionnelles de l'Etat lié à la contractualisation volontaire de la Ville.

Ces principes permettent de concrétiser un projet politique qui fait de Saint-Médard-en-Jalles une ville reconnue pour sa qualité de vie et ses nombreux atouts urbains et paysagers autour de quatre priorités :

- L'Education
- La transition écologique et la Ville Durable
- Le lien social
- La politique de prévention et de sécurité.

### LES BUDGETS ANNEXES

La séance du 11 décembre 2019 sera aussi consacrée à l'examen des cinq budgets annexes de la Commune.

Le budget annexe des logements sociaux allée Dordins se rapporte à de la gestion locative sociale.

Un budget annexe concerne le bâtiment à usage commercial.

Deux autres budgets annexes se rapportent à l'aménagement et la commercialisation de zones d'activités (Galaxie et Picot). Les budgets 2020 permettront la clôture de ces budgets annexes dans la mesure où pour Galaxie 4, la gestion est confiée à la Fab et pour Picot, le dernier lot a été vendu en 2019.

Enfin le dernier budget annexe concerne l'exploitation des installations photovoltaïques de la Commune. Il donne lieu depuis 2014 à un reversement au budget principal qui sera intégré au budget supplémentaire après le vote du compte administratif 2019.

Il n'est pas prévu de contracter d'emprunts nouveaux pour les budgets annexes, les recettes générées par leur activité couvrant les dépenses.

### ROB 2020 - Annexe Ressources Humaines – indicateurs au 30/09/2019

#### Préambule

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires prévoit :

« Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- 1 - A la structure des effectifs ;
- 2 - Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- 3 - A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget »...

La présente annexe comporte donc les informations précitées, en complément aux éléments déjà exposés dans le rapport d'orientations budgétaires 2020.

#### 1 - Structure des effectifs

Au 30/09/2019, les effectifs de la Ville, tous statuts et toutes quotités horaires confondus, sont au nombre de 663 (contre 651 au 30/09/2018).

Cet indicateur comprend les agents en activité sur emploi permanent et non permanent ainsi que les agents en situation administrative particulière (disponibilité d'office pour maladie, congé spécial...). Sa variation est peu significative au regard du nombre d'ETP (équivalent temps plein) qui représente en moyenne mensuelle une force de travail de 567,48 ETP contre 564,56 en 2018.

Effectif moyen en ETP de 2014 à 2019

<b>ETP moyen annuel tous statuts confondus</b>	
2014	581,10
2015	573,93
2016	566,90
2017	571,27
2018	564,56
au 30/09/2019	567,48

Pour mémoire, la baisse des ETP entre 2015 et 2016 s'explique en partie par l'évolution de l'organisation du temps de travail dans les services municipaux au 1er juillet 2016.

En 2017, les ETP sont restés globalement stables, la variation de + 0,7 % (< 5 ETP) s'expliquant par une légère augmentation des remplacements d'agents absents pour maladie.

La baisse des ETP moyens entre 2017 et 2018 (- 6 ETP) constatée au 30/09/2018, est liée en partie à l'arrêt des TAP, ainsi qu'à des départs progressifs d'agents non remplacés, notamment à cause d'absences longues du service pour raison médicale ayant abouti à des retraites pour invalidité, et également grâce à des réorganisations internes de services.

Entre 2018 et 2019, les ETP sont restés globalement stables avec une variation de + 0,5 % non significative.

Effectif global en activité par statut de 2014 à 2019

Tout en maîtrisant l'évolution de l'effectif global, la Ville a poursuivi en 2019 sa politique de réduction de l'emploi précaire avec :

- la pré-titularisation de 16 agents contractuels, ce qui porte le nombre total de pré-titularisations à 98 entre 2015 et 2019. Les emplois permanents sont actuellement occupés à 90 % par des agents fonctionnaires ;
- la transformation progressive depuis fin 2017 en CDD de droit public des contrats CUI et Emplois Avenir de manière à conserver le même volume horaire global de travail dans les services, suite à la fin du dispositif des contrats aidés ;
- l'étude systématique du remplacement des agents en cas de départ, la priorité étant donnée aux redéploiements internes.

Pour mémoire, la Commission Pluri-disciplinaire pour le Maintien dans l'Emploi (CPME), créée début 2015 et composée de représentants de l'administration, de représentants des organisations syndicales et du médecin du travail, étudie les situations des agents en difficulté professionnelle pour raison de santé et a ainsi permis le repositionnement de 38 agents entre 2015 et 2019.

Ainsi, compte tenu de ces mesures et des mouvements de personnel entre 2014 et 2019, le nombre d'agents fonctionnaires titulaires et stagiaires est passé de 443 à 464 et inversement, la part des agents contractuels sur emploi non permanent a baissé significativement de 216 à 141 agents.

Enfin, dans le cadre de son implication pour l'insertion professionnelle des jeunes, la Ville emploie 6 apprentis.

Pour 2020, la Ville qui avait adopté le schéma de mutualisation de Bordeaux Métropole en 2015, a décidé de transférer la compétence « affaires juridiques » au 1<sup>er</sup> janvier, ceci sans impact sur l'effectif global des agents sur emploi permanent, qui devrait rester stable.

Effectifs sur emploi permanent par catégorie hiérarchique de 2014 à 2019

STATUTS	fonctionnaires				contractuels sur emploi permanent hors assistantes maternelles				total sur emploi permanent			
	A	B	C	total	A	B	C	total	A	B	C	total
31/12/2014	34	56	353	443	12	11	9	32	46	67	362	475
31/12/2015	34	55	357	446	10	9	18	37	44	64	375	483
31/12/2016	31	55	366	452	10	10	18	38	41	65	384	490
31/12/2017	33	51	374	458	9	15	13	37	42	66	387	495
31/12/2018	29	57	375	461	9	15	15	39	38	72	390	500
30/09/2019	35	48	381	464	11	17	23	51	46	65	404	515

L'augmentation du nombre d'agents fonctionnaires en catégorie A et la diminution en catégorie B est due à la réforme statutaire des cadres d'emploi des Educateurs de jeunes enfants et Assistants socio-éducatifs qui sont passés de catégorie B en catégorie A au 1<sup>er</sup> février 2019.

L'augmentation du nombre de fonctionnaires et contractuels des agents de catégorie C s'explique, d'une part, par les pré-titularisations réalisées et, d'autre part, par la transformation des emplois aidés en CDD, comme indiqué précédemment.

Effectifs sur emploi permanent à temps partiel et à temps non complet au 30/09/2019

STATUTS	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Total
temps partiel autorisé	38		38
temps partiel de droit	12	1	13
temps partiel thérapeutique	4		4
temps non complet	32	18	50

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent au 30/09/2019

STATUTS	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent
20 à 29 ans	23	16
30 à 39 ans	100	16
40 à 49 ans	135	14
50 à 55 ans	112	4
56 à 59 ans	68	1
60 ans et +	26	0
TOTAL	464	51
AGE MOYEN	47,06	37,03
	46,07	

L'âge moyen des agents sur emploi permanent reste stable : 46,07 en 2019 contre 45,66 en 2018 ; celui des fonctionnaires est passé de 46,91 en 2018 à 47,06 en 2019 et celui des contractuels de 34,90 en 2018 à 37,03 en 2019.

## Répartition femmes – hommes sur emploi permanent par filière métier au 30/09/2019

Fonctionnaires	Femmes	%	Hommes	%	Nb agents	%
filière administrative	78	24%	13	10%	91	20%
filière technique	138	42%	89	66%	227	49%
filière animation	50	15%	13	10%	63	14%
filière culturelle	18	5%	10	7%	28	6%
filière sanitaire & sociale	41	12%	0	0%	41	9%
filière sportive	2	1%	5	4%	7	2%
filière police municipale	2	1%	5	4%	7	2%
<b>TOTAL</b>	<b>329</b>	<b>100%</b>	<b>135</b>	<b>100%</b>	<b>464</b>	<b>100%</b>
<b>% F/H</b>	<b>71%</b>		<b>29%</b>		<b>100%</b>	

La répartition globale femmes-hommes des fonctionnaires sur emploi permanent est identique à celle de 2018.

Contractuels sur emploi permanent	Femmes	%	Hommes	%	Nb agents	%
filière administrative	5	17%	3	14%	8	16%
filière technique	9	30%	4	19%	13	25%
filière animation	4	13%	7	33%	11	22%
filière culturelle	3	10%	4	19%	7	14%
filière sanitaire & sociale	8	27%	1	5%	9	18%
filière sportive	1	3%	2	10%	3	6%
filière police municipale		0%		0%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>100%</b>	<b>21</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>
<b>% F/H</b>	<b>59%</b>		<b>41%</b>		<b>100%</b>	

Une augmentation par rapport à 2018 de 8 % des hommes contractuels (qui passent de 17 à 21) est à noter, principalement dans la filière animation.

Le taux global de féminisation de 71 % (plus élevé que la moyenne nationale de 60% dans les communes) est en lien avec la nature des métiers et les services proposés par la collectivité dans les domaines de l'Éducation et de la petite Enfance, qui emploient plus de 40% des effectifs de la collectivité.

(à noter que les aides de puériculture ainsi que les agents d'entretien des écoles et la majorité des agents occupant des fonctions d'Atsem relèvent de la filière technique).

Le rapport de situation sur l'égalité femmes-hommes, qui sera présenté préalablement au vote du budget, complétera et précisera ces données sur les effectifs de la collectivité.

### 2 – Dépenses de personnel – Éléments de rémunération

En 2019, les dépenses de personnel, essentiellement impactées par l'effet GVT lié aux avancements d'échelons et de grades prévus par le statut de la fonction publique territoriale, qui représente un montant de l'ordre de 200 000 € sur une année pleine, et par la mise en oeuvre de la deuxième phase des mesures du PPCR, ont peu évolué (+0,14 % par rapport au BP 2018).

En 2020, les charges de personnel devraient évoluer d'environ 2,3 %, en raison notamment de l'effet GVT, de la mise en place de la troisième phase du PPCR, de l'organisation des élections municipales et du renforcement des effectifs de la Police Municipale.

A noter que la collectivité a souhaité développer sa participation financière à la protection sociale complémentaire des agents. Cette mesure d'un montant de l'ordre de 11 000 € amènera le budget global dédié à la protection sociale complémentaire à environ 60 000 €.

## Rémunération moyenne brute des fonctionnaires en septembre 2019 rétablie en ETP

Fonctionnaires	Nb agents rémunérés	Traitement de base brut	NBI ( 38 % des agents)	RI	SFT ( 37 % des agents)
Cat A	35	2 765 €	101 €	700 €	66 €
Cat B	48	2 062 €	66 €	385 €	38 €
Cat C	381	1 715 €	55 €	266 €	53 €

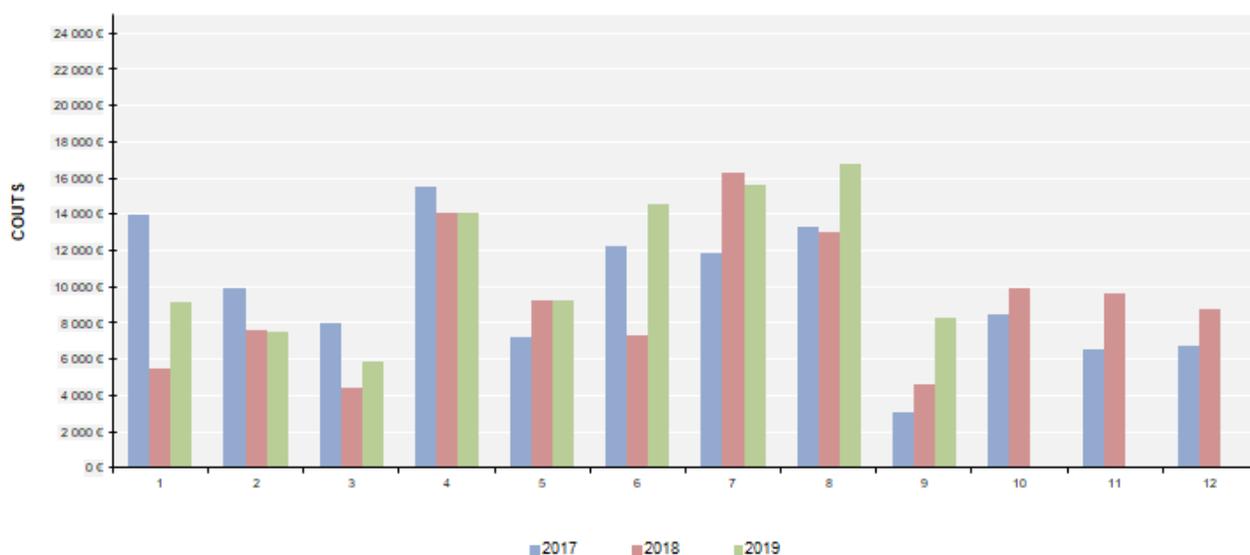
Comparatif avec rémunération moyenne brute des fonctionnaires en septembre 2018 rétablie en ETP

Fonctionnaires	Nb agents rémunérés	Traitement de base brut	NBI ( 38 % des agents)	RI	SFT ( 36 % des agents)
Cat A	29	2 817 €	104 €	762 €	70 €
Cat B	56	2 065 €	66 €	384 €	36 €
Cat C	361	1 695 €	57 €	264 €	49 €

La baisse de la moyenne des éléments de rémunération des catégories A est liée à la réforme statutaire des Educateurs de jeunes enfants qui sont passés de catégorie B en catégorie A à rémunération quasi-identique.

Heures supplémentaires payées

Le nombre d'heures supplémentaires hors élections payées au 30/09/2019 est de 5 573 heures pour un montant total de 101 138 €.



Avantages en nature

nombre d'agents concernés – types d'avantages en nature

Nombre d'agents concernés	2014	2015	2016	2017	2018	au 30/09/2019
Logement	8	7	7	6	6	4
Repas	316	254	294	312	272	277
Véhicule	-	-	1	1	1	1

### 3 – Durée effective du travail

En juillet 2015, la Ville a dénoncé l'accord cadre du 20 décembre 2001, relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans les services municipaux, afin d'optimiser le

fonctionnement du service public.

Après un an de négociations avec les partenaires sociaux, un nouveau protocole d'organisation du temps de travail a été mis en place le 1er juillet 2016, avec la remise à niveau réglementaire du temps de travail, et la préservation d'une souplesse d'organisation intégrant les nécessités de fonctionnement des services et le principe de concilier au mieux vie privée et vie professionnelle pour les agents.

Ainsi, depuis le 1er juillet 2016, la durée légale du temps de travail de 1607 heures est respectée dans l'ensemble des services municipaux. Seul l'espace aquatique bénéficie d'une réduction de la durée annuelle de travail, portée à 1515 heures, en contrepartie des sujétions cumulatives que sont le travail régulier du dimanche et le travail en horaires décalés (fin régulière de service à 22h a minima).

Dans ce cadre, compte tenu de la diversité des missions dévolues aux services municipaux, le travail est organisé en différents cycles, déterminés par les horaires d'ouverture au public et les nécessités de fonctionnement :

- cycles hebdomadaires, avec ou sans horaires variables, d'une durée de référence de 36h30 sur 5 jours ;
- cycles pluri hebdomadaires, dont la durée hebdomadaire moyenne peut aller jusqu'à 38h ;
- cycles annuels.

Les cycles de travail de chaque service font l'objet d'annexes au protocole cadre de l'organisation du temps de travail. Ils peuvent évoluer, après présentation en Comité Technique, en fonction des besoins des services.

### **Madame Picard**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers concitoyens.

Je voulais tout simplement faire un petit point sur la Police Municipale et son service. Tout d'abord pour rappeler que la sécurité et la tranquillité publique sont un droit absolu que nous devons à nos concitoyens. Dès le départ, cela a été une priorité pour notre Municipalité et cela l'a été encore plus après les attentats de Paris.

Je rappellerai que le service de la Police Municipale était un service étriqué, qui travaillait dans des locaux exigus et inadaptés. Les agents n'étaient pas armés tout simplement, puisque non formés. Alors pour la petite histoire qui malheureusement ne me fait pas rigoler, les matraques avaient pour habitude d'être confortablement cachées dans un coffre puisque tout simplement nos agents municipaux n'étaient pas formés et qu'ils assuraient une fois par semaine un service postal en direction de la Préfecture.

Alors un service de Police Municipale digne de ce nom, pour bien fonctionner, avait tout d'abord besoin de moyens matériels, donc nous les avons doté d'un certain nombre d'équipements : tout d'abord des véhicules adaptés avec des rampes, des VTT à assistance électrique, nous les avons doté également de tablettes, de radios que nous partageons (ce service de radio) avec la Gendarmerie et la Police Municipale de Saint-Aubin. Nous les avons récemment doté de lecteurs puces de façon à pouvoir identifier les animaux errants sur notre commune. Ensuite, pour leur sécurité et ainsi que la sécurité de nos concitoyens, nous les avons armés avec des armes létales et nous les avons équipés bien évidemment de gilets pare-balles. Ensuite, au niveau des moyens, nous avons mis à leur disposition un nouveau local dont beaucoup de polices municipales nous envient à ce jour puisque c'est un local qui est adapté, sécurisé et qui est destiné à recevoir dans des conditions correctes nos Saint-Médardais.

Enfin, sur un plan humain, nous avons fait également beaucoup d'efforts puisque tout simplement nous avons doté le service de Police Municipale d'un Chef de Police Municipale, le poste étant resté vacant pendant de nombreux mois ainsi que d'un adjoint à ce Chef de Police Municipale. Nous avons recruté jusqu'à présent des agents et nous continuerons à le faire en 2020.

Enfin, en ce qui concerne les relations avec la Gendarmerie, (relations qui étaient littéralement au point mort), nous les avons renforcées, ce dont nous pouvons être fiers. Nous avons considérablement renforcé les liens qui nous unissent. Nous travaillons très régulièrement main dans la main sur un certain nombre d'affaires et nous pouvons être fiers de pouvoir enregistrer un certain nombre de succès avec la Gendarmerie. Enfin, la Gendarmerie également nous aide au niveau de la formation puisque par exemple nous avons passé un accord avec la

Gendarmerie de l'armement pour former nos policiers municipaux aux gestes techniques opérationnels.

Voilà, je pense que c'est un bilan dont nous pouvons être fiers et dont les Saint-Médardais peuvent également être fiers et nous pouvons être fiers de nos agents de la Police Municipale.

### **Monsieur Morisset**

Monsieur le Maire, chers collègues, chers internautes.

Je ferai simplement un décompte un petit peu des cas de priorités, effectivement, en commençant peut-être par la prévention à la sécurité. Quelque part, encore une fois, on souligne qu'il y a des soucis sur Bordeaux et donc évidemment sur Saint-Médard-en-Jalles, la ville concernée par des gens qui sont obligés d'avoir des gilets pare-balles. Je ne crois pas que l'on soit dans ce niveau de dangerosité sur Saint-Médard donc je crois qu'il faut essayer de modérer justement cette anxiété disons dans la majorité actuellement parce que quelque part ce dialogue est anxiogène et puis il va à l'inverse de certaines notions que l'on retrouve effectivement dans cette conclusion qui est le lien social. Quelqu'un qui arrive avec des armes létales effectivement, cela fait d'abord peur alors que le lien social c'est d'essayer d'arriver à égalité en face de quelqu'un et d'essayer de comprendre d'abord, à son niveau, quelles sont ses problématiques et les causes qui l'amènent à éventuellement, sans le savoir, sans forcément en être avec, comment dire, une intention malsaine au départ, de toute de suite essayer de mal le comprendre en fin de compte. Donc, quelque part, je trouve que cela dénote encore une fois une certaine, disons, maladresse et puis je dirais même une certaine maladie à essayer de croire que les gens que l'on a en face, que l'on peut rencontrer comme cela sont avant tout des gens dangereux et je ne le crois pas.

Ensuite, bien effectivement, sur la transition écologique et la ville durable, au moins je crois qu'il faut souligner qu'il y a de partout des chiffres qui disent que l'on fait de la rénovation, on fait des améliorations parce qu'il y a une certaine technique qui permet de rendre les maisons un petit peu plus, disons, éco-durables et puis éventuellement à énergie passive. Parce que vous faites une proposition dans une délibération qui suivra et je crois que l'on est face, malgré tout, à un gros souci. C'est d'abord l'accès à la propriété, c'est-à-dire que quand il y a des aides qui interviennent au niveau de la municipalité. On est toujours dans un cadre où les personnes doivent être avant tout propriétaires, avant tout je dis bien parce que évidemment il y a des aides vis-à-vis des logements sociaux bien sûr mais on ne va pas chercher forcément à combler les inégalités, c'est-à-dire que l'on travaille sur un niveau, je dirais avant tout comment dire, où l'on va travailler sur l'efficacité. Et l'efficacité énergétique, ce n'est pas forcément quelque chose qui tient compte de ce qui se passe dans un foyer puisqu'il y a beaucoup de gens qui sont touchés par rapport à ce que l'on retrouve un peu partout, c'est-à-dire l'isolement ou la surpopulation dans les logements. Il y a donc tout un problème au niveau du logement en tant que tel et donc essayer de parler d'un budget qui tient compte de tout cela, je dirais que l'on n'est pas encore dans cette politique qui fait vraiment de gros, gros efforts. On est encore à la marge. Les chiffres de la pauvreté en France continuent d'augmenter et les gens mal-logés, c'est toujours une personne sur dix, il me semble.

Donc, voilà sur la transition écologique, je crois qu'il y a beaucoup à faire, tellement à faire qu'il me reste 55 secondes Je dirais en un seul mot, Monsieur Leblond est parti parce qu'il y avait un gros problème dans ces 6 ans parce que vous commencez à en faire un bilan.

En même temps, pour terminer, sur l'éducation, il me semble que toutes ces fonctions régaliennes que vous avez un petit peu égrainées, il se glisse quand même celle de l'écologie, c'est très bien. Donc, c'est bien que quelque part, il y a un sursaut là-dessus, mais l'écologie se travaille effectivement au plus bas, dans la conscience des êtres humains, dans ce qui les anime. Et quelque part dans l'éducation, il y a avant tout aujourd'hui une éducation qui cherche à former à l'élitisme et je crois que je préférerais travailler sur un autre terme en France, c'est celle de l'émancipation. Là-dessus, je crois qu'il y a un gros, gros travail à faire pour continuer à travailler là-dessus pour que effectivement les générations futures soient beaucoup plus en travail de coopération et donc sur lequel on attend encore plus demain justement ce lien social, cela revient encore une fois, à la façon régalienne de travailler ensemble et de vivre ensemble au mieux.

Voilà je vous remercie parce que j'ai dépassé mes 5 minutes.

## Monsieur Cases

Monsieur le Maire, chers collègues.

Je partage au moins un point de vue avec Monsieur Augé, c'est que quand l'on parle du budget, on court toujours le risque que l'exercice soit soporifique. Vous dites, en gros, pour conclure que vous êtes un bon élève, la mairie de Saint-Médard. Alors, je crois que pour être un bon élève, il faut avoir de bons fondamentaux. Et, en fait, quand vous êtes arrivés en 2014, vous aviez ces bons fondamentaux. Et, j'ai une petite fierté personnelle, quand même, en tant qu'ancien chargé des finances pendant deux mandats. Et cette petite fierté, c'est en fait de savoir qu'après trente ans de gestion qui n'était pas la vôtre, vous ne vous êtes pas précipités et vous n'avez pas jugé utile de faire un audit des finances de la commune. En général, on voit immédiatement, on va trouver quelque chose, des cadavres dans les placards etc., rien. Et quelque part, j'ai trouvé qu'en définitive, vous aviez au moins cet avantage-là en arrivant, c'est-à-dire une saine gestion qui vous avez précédée. C'est la première chose.

En découvrant ce Rapport d'Orientations Budgétaires, je pensais trouvé un petit peu un document tourné vers l'avenir, orientations budgétaires. En fait, c'est très clair, ce n'est pas Rapport d'Orientations Budgétaires, c'est plutôt un rapport du bilan de mandat. On l'a vu, vous démarrez en 2014, en 2012 quand cela vous arrange. Et les premières déclarations qui ont été faites par les adjoints, notamment en matière de police, le confirment.

Alors, on ne va pas reprendre ce qui a été dit sous cet angle-là par exemple, on aura l'occasion d'en reparler dans d'autres moments.

Vous nous proposez donc de faire le bilan de votre gestion pendant pratiquement ces six années. Je risque d'être un peu long et d'exploser le chronomètre, je m'en excuse, c'est pour les fois où j'aurai été un petit peu plus court et je crois qu'en tout état de cause puisque vous faites un bilan, il faut le temps de le décortiquer.

Il y a trois points essentiels sur lesquels je veux revenir.

C'est d'abord ce qui paraît absolument l'alpha et l'oméga comme on disait, c'est votre approche en matière de dépenses de fonctionnement.

Pour les dépenses de fonctionnement, vous vous réjouissez de la « maîtrise » des dépenses de fonctionnement et notamment de personnel grâce à ce contrat qui a été passé par la commune avec le Préfet afin donc de limiter les dépenses à 1,35 % par an.

Il faut quand même rappeler que nous faisons partie des 16 communes dans la France qui n'étaient pas obligées de contractualiser et qui pourtant l'ont fait. En fait, d'une certaine façon, c'est assez amusant parce que Monsieur Augé y a fait référence. Saint-Médard, à travers la seule volonté de son maire, puisque c'est lui qui l'a décidé et on lui avait à un moment très clairement indiqué que ce n'était sans doute pas la bonne solution. Il s'est érigé en quelque sorte en bon élève de la Macronie alors même qu'Emmanuel Macron a rangé au rayon des oubliettes la maîtrise des dépenses publiques en affirmant que le déficit public de 3 % était une « contrainte d'un autre siècle », ce n'est pas moi qui le dit c'est lui et vous l'avez entendu comme moi. Et l'on a donc un petit peu le sentiment à travers cet aspect-là que vous êtes le dernier à essayé de défendre les dépenses publiques au plan national et que vous êtes un petit peu en retard d'une croisade, en continuant à imposer aux habitants une cure d'austérité, parce que l'on va y venir quand même, considérée en définitive comme inutile et nuisible par le pouvoir en place.

D'une certaine façon, l'insistance qu'a pu mettre Monsieur Augé à se féliciter de ce contrat me conduit à évoquer, ce que je ne souhaitais pas nécessairement en dire mais enfin, ce bruit insistant qui court en ville et qui pourrait s'appeler, s'il s'agissait d'une fable « Le Maire et les moustiques ». Récemment, la Métropole a proposé de procéder à l'éradication des foyers de moustiques qui troublent nos soirées d'été, par un traitement adapté. Toutes les communes y ont souscrit sauf le maire de Saint-Médard. Devant ses collègues goguenards, Monsieur Mangon a, penaud, dû reconnaître que la contractualisation ne lui permettait pas de trouver le budget, autour de 40 000 euros, pour cette opération de salubrité publique. On souhaite que vous ayez encore la possibilité de rattraper le coup pour sauver nos soirées d'été.

Faut-il en dire vraiment davantage ? Oui. Parce qu'en fait, votre volonté comme cela de limiter absolument et d'en faire en définitive un des seuls éléments, un des seuls axes de votre politique budgétaire. Ce contingentement a en fait toute une série de conséquences. On

constate quand même que depuis 2014, puisque c'est la référence de Monsieur Augé, la population est passée d'un peu plus de 29 000 habitants à pas encore 33 000, 32 000 et quelque chose sans doute, on aura je suppose les données de l'Insee très rapidement, sur cette période où pratiquement on a eu 2 500 à 3 000 personnes de plus, quelques questions se posent très simplement. Combien de place de crèche ou de halte garderie supplémentaire ont été créées ? Zéro. Combien de places en EHPAD public ? Zéro. Alors, vous allez essayer de rattraper le coup en lançant un projet d'extension de Simone de Beauvoir, près de six ans après votre arrivée. Il fallait quand même peut-être se réveiller un petit peu plus tôt par rapport aux besoins qui existent. Mais il n'y a pas que la petite enfance ou les personnes âgées.

La contribution de la Ville par élève a progressé de combien ? Et bien, elle est passée de 10,50€ à 8€ et encore on pourra rajouter, sans être complet, le montant des subventions aux associations qui est toujours inférieur de près de 20% en 2019 à ce qu'il était en 2013.

En fait, c'est cela la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Tous les habitants de près ou de loin ont été touchés par cette dégradation lente et continue des services rendus à la population. Il est vrai que dans le même temps, et cela vous ne pouvez pas y échapper quand même, les frais de communication ont, eux, explosé en un an dès votre arrivée.

Le deuxième point pourrait s'appeler les promesses de campagne non tenues.

Dans les nombreux tableaux que Monsieur Augé nous propose dans le rapport d'orientations budgétaires, il y en a 8 ou 9 je pense, il me semble que deux ont été oubliés.

Le premier concerne les cessions et les acquisitions qui ont été faites par la commune tous les ans. La ville a vu son patrimoine fondre. En 2018 et en 2019, si les éléments budgétaires sont les bons, chacune de ces années a conduit à vendre pour l'équivalent de 2,5 millions pour seulement 500 000 euros d'acquisitions. Et là encore, on l'a vu sur la tableau tout à l'heure, pour 2020 vous prévoyez 372 000 euros de cessions et aucune acquisition. En fait, sous votre mandat, notre ville d'une certaine façon s'est appauvrie et surtout s'est dépouillée en quelque sorte des moyens de faire par elle-même pour laisser ainsi d'une certaine façon au privé seul les moyens de répondre aux besoins des habitants : c'est l'établissement privé d'enseignement, c'est l'EHPAD privé, c'est la maison de retraite privée et d'une certaine façon c'est sans doute de votre point de vue la conception de la mixité, le choix par l'argent.

Vous allez me dire, bien sûr vous allez nous expliquer que comme d'habitude nous à gauche c'est le dogme du privé, le privé c'est le méchant et le public c'est le bon. Pas du tout. En fait, ce qui nous paraît déterminant, c'est que l'intérêt de développer une offre de services publique, c'est simplement pour permettre que ces services soient accessibles financièrement aux plus nombreux. Je suis tombé sur une pancarte, lors des manifestations des hôpitaux qui disait « Quand tout sera privé, nous serons privés de tout. » Je crois que quelque part, il y a quelque chose qui résonne, qui n'est pas, de mon point de vue, totalement faux.

Pour étayer en définitive ce que je dis, c'est intéressant parce que c'est arrivé aujourd'hui ou hier le rapport de la CNSA, la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie, qui donne les tarifs des EHPAD, qu'ils soient publics ou privés C'est très intéressant parce que si l'on tape Saint-Médard, on vous propose Simone de Beauvoir qui est pas tout à fait à 59 euros par jour, ce qui fait pas tout à fait 1 700 euros par mois (donc multiplié par trente jours) pour la partie hébergement.

### **Monsieur le Maire**

Non c'est 64 euros donc 2 000 euros.

### **Monsieur Cases**

C'était en 2018.

Ce qui m'a intéressé, c'est de voir la proposition qui était faite par un établissement situé à moins de cinq kilomètres de Simone de Beauvoir, vous verrez avec la CNSA les données qu'ils donnent, de toute façon le rapport doit être le même avec ce que je vais dire, qui lui propose un tarif de 90 euros, cela fait 2 700 euros par mois minimum. Ce qui fait par rapport à ce que j'avais comme élément pour l'un comme pour l'autre, quelque chose comme 1 000 euros de différence par mois. Je me suis aussi penché sur votre futur projet, qui est en fait, si j'ai bien compris, la suppression de deux établissements, l'un à Martignas, l'autre à Cadillac. J'ai regardé les tarifs à Martignas actuellement. Là, les tarifs à Martignas sont de l'ordre de 77 euros. Je me

suis dit 77 euros, si l'on fait le calcul, on est aussi à pratiquement 2 400-2 500 euros. Le problème pour nous n'est pas de vous dire, ce n'est pas bien de faire du privé. Le problème pour nous est tout simplement de vous dire que si vous continuez à privilégier le privé et sans permettre une offre dans le public, vous êtes en train de ne pas permettre aux gens qui n'ont pas nécessairement ces moyens-là de pouvoir en bénéficier. Mais je ne serai pas plus long sur cet aspect-là. C'était juste pour vous montrer qu'il n'y a aucun dogmatisme dans nos démarches. Il y a juste la démonstration encore une fois qu'au cas particulier, le privé ne fait pas mieux que le public.

Le second tableau qui manque à notre point de vue après celui concernant les cessions et les acquisitions où l'on voit donc très clairement que la commune s'est appauvrie et gravement, il n'y a plus rien très clairement à vendre ou quasiment, concerne l'évolution des taux des taxes foncière et d'habitation. Alors, vous êtes très fiers de nous expliquer que les taux ne bougeront plus et c'est la quatrième année. c'est intéressant parce que les voisins disent cela fait 10 ans, cela fait 15 ans, cela fait 20 ans, c'est assez sympa. Le second tableau qui manque, c'est celui des taxes foncière et d'habitation. Vous ne l'avez pas fait mais c'est intéressant parce que le Sud-Ouest l'a fait pour vous. Le tableau qui est sorti il y a quelques semaines nous montre que dans la Gironde, la seule commune qui en fait a augmenté ses taux sur la période, sur le mandat, c'est Saint-Médard-en-Jalles. Même Bordeaux, qui les avait augmentés, a fini par la baisser sur cette année tenant compte en définitive que ces majorations devenaient insupportables pour les habitants.

Si l'on se résume, en Gironde, Saint-Médard-en-Jalles est la seule commune d'une certaine importance qui a autant augmenté les taux des deux taxes sur le mandat. En fait, toutes les communes, parce que c'est le discours qu'a tenu très longuement Monsieur Augé, ont subi une baisse des dotations de l'État, seul Monsieur Mangon a décidé de compenser ces baisses par une augmentation des impôts, en le faisant très tôt, ce qui était une très bonne idée parce qu'il pouvait ainsi engranger en quelque sorte le gap, la hausse, qu'il appliquait dès 2016 donc 2017, 2018, 2019. L'augmentation de 2016 permettait de compenser les réductions de dotations. Le calcul sur le plan budgétaire est infaillible, vis-à-vis de la population c'est plus discutable. On avait même constaté à l'époque si je me souviens bien que l'augmentation des taux couvrait largement la baisse de la dotation sur l'année en question, donc cela a du continuer à se faire. Toutes les communes ont recherché des économies mais en définitive seul vous Monsieur Mangon n'avait pas trouvé les moyens de le faire. Et là, je ne comprends pas. Comment Monsieur Mangon, en libéral assumé et revendiqué, pour qui l'impôt est toujours trop fort par principe, par dogme là, a-t-il pu se simplifier la vie aussi facilement, j'aurai tendance à dire en parlant trivialement : je perds des dotations, j'augmente d'autant et même au delà les impôts, à ma convenance et le tour est joué.

Nous sommes là devant le premier reniement de vos trois principales promesses de campagne. Voyez, j'ai de bonnes lectures parce que les trois piliers je les ai retrouvés, à côté de la photo de Monsieur Juppé et de Monsieur Lassalle, cela doit être sérieux quand même : « Pas d'augmentation des taux des impôts locaux pendant la durée du mandat ». Comme vous pourrez l'écrire dans vos prochains tracts électoraux : promesse non tenue ! Je fais une pause aussi comme vous Monsieur Augé.

### **Monsieur le Maire**

On espère que ce n'est pas la mi-temps parce que vous avez quand même beaucoup dépassé votre temps de parole.

### **Monsieur Cases**

Mais j'espère bien.

Tant que l'on parle des reniements, des promesses de campagne, une seconde promesse non tenue, je lis toujours : « Un éco-parc sur la superficie du domaine du Bourdieu ».

A travers ce rapport, on constate que rien n'a bougé en 6 ans manifestement et que même pour l'an prochain aucun crédit n'est envisagé donc à priori pas de travaux ou alors vous allez le sortir du chapeau.

Le classement en non constructible de cette zone n'a fait que bloquer la situation avec les

propriétaires, on ne fait pas plier en fait les gens comme cela d'un claquement de doigts. Et cette promesse de débloquent ce dossier, qui était quand même un élément déterminant de votre campagne, démontrait votre méconnaissance profonde de la façon dont certaines questions doivent être abordées. La recherche d'un consensus s'imposait mais le débat n'est pas absolument votre façon de procéder, vous avez préféré la violence d'une décision administrative prise sans concertation et en toute hâte.

D'ailleurs, en parlant de violence, que dire de votre décision d'exproprier des habitants du chemin de Cassy Vigney pour bétonner le secteur. Vous n'avez même pas eu l'élégance, je dirai, le courage politique d'aller voir ces personnes chez elles, vous vous contentez de les recevoir dans votre bureau, entouré de vos services.

On va finir avec le troisième reniement « Le vrai tram entre Saint-Médard et Bordeaux », je lis toujours. Il avait d'abord été prévu pour 2019 en passant par Corbiac, il pourrait arriver selon le rapport pour 2023-2024, on remarque là d'ailleurs un glissement sensible des dates. Ce n'est plus 2023, c'est peut-être 2024. On sait que les services de la Métropole considèrent que, dans les conditions optimales, le tram pourrait être envisagé pour 2025 au mieux.

**Monsieur le Maire**

C'est totalement faux.

**Monsieur Cases**

Bien sûr, bien sûr.

Quand on voit les recours contentieux qui sont engagés sur des projets d'extension déjà très avancés ailleurs sur la Métropole, on peut penser que Saint-Médard n'y échappera pas. On ne s'en réjouit pas, on ne le souhaite pas mais on voudrait quand même que la raison finisse par l'emporter sur le tracé notamment pour le terminus dans la commune.

Il faut aussi et malgré tout finir par rappeler que le tram vers Saint-Médard n'a fait l'objet encore d'aucun début de financement contrairement au BHNS. D'autant plus que vous écrivez dans le rapport que « les enjeux pour Bordeaux Métropole sont de maîtriser ses dépenses » et que par ailleurs l'on sait que l'actuel Président de la Métropole a déclaré que le schéma des mobilités serait revu après les élections ; De notre point de vue, rien n'est acquis, dans un avenir proche, pour le tram même si, ce qui est quand même assez amusant, le dernier journal municipal croit savoir que le tram sera à Picot en 2020 pour desservir l'EHPAD privé parce que l'on voit sur la publicité, parce que l'on ne peut pas appeler cela autrement, le publi-reportage pour l'EHPAD privé (Ne vous retournez pas, je vous assure, c'est écrit.), il y a marqué à la fin « tram ». On n'est plus dans l'information approximative, cela on avait l'habitude dans le journal municipal, mais là on est carrément dans le mensonge total.

**Monsieur le Maire**

Maintenant il faut que vous accélériez

**Monsieur Cases**

Non je suis désolé, je finirai.

**Monsieur le Maire**

Non, il faut accélérer. Cela fait une demi-heure.

**Monsieur Cases**

Écoutez, votre sens du débat démocratique, on le connaît, alors je vous en prie...

**Monsieur le Maire**

Non Monsieur Cases, vous ne pouvez pas dire cela, normalement c'est 5 minutes, cela fait 25 minutes que vous parlez, je vous demande d'accélérer et d'aller vers la conclusion. Ne vous empêche pas de parler mais soyez raisonnable quand même.

**Monsieur Cases**

Écoutez, écoutez, Monsieur Augé a mis 35 minutes, vos collègues mettront eux aussi le temps qu'ils voudront. Je pense que l'on ne peut pas faire...

**Monsieur le Maire**

Vous faites comme vous voulez Monsieur Cases mais si vous voulez passer comme un martyr et c'est ce que vous essayer de faire.

**Monsieur Cases**

Oh, j'ai dépassé l'âge. Le « martyrologe » ce n'est pas mon style.

**Monsieur le Maire**

Je vous demande d'accélérer, cela fait 25 minutes que vous parlez.

**Monsieur Cases**

Je continue. Laissez moi finir.

Votre échec en matière de mobilités au cours de ce mandat, les Saint-Médardais le vivent au quotidien. En vous focalisant sur le seul tram au risque d'indisposer vos collègues, maires des autres communes de la Métropole, vous avez mollement soutenu le BHNS, je ne reviendrais pas sur le « promène-couillons », et vous l'avez laissé filer vers Saint-Aubin en sacrifiant les 10 000 habitants des quartiers ouest. Alors maintenant vous essayez de rattraper, vous pédalez mais c'est un peu difficile. Vous êtes dans le ROB à nous annoncer le lancement d'une étude des déplacements à l'échelle de la commune, il était temps ! Un vœu qui ressemble tellement à un engagement de pré campagne électorale. Si les mobilités avaient été une priorité pour vous vous n'auriez peut-être pas attendu 5 ans avant de vous en préoccuper.

Pour aller plus vite donc, on va quand même passer sur tous les manquements et les oublis que l'on peut relever dans ce ROB parce que je parle aussi de ce dont on me parle.

Pas un mot sur l'urbanisation au centre-ville, c'est intéressant, il ne faut pas effrayer l'électeur, c'est sûr, il est déjà consterné par la tournure que l'urbanisation prend dans notre ville, il ne faut donc peut-être pas en rajouter.

Comment peut-on encore envisager la construction de 250 logements dans le polygone de sécurité le long de la rue Jehan Dupérier ? Certes, vous nous avez expliqué très savamment que ce périmètre avait été réduit mais enfin les dangers potentiels d'un site Seveso ont-ils vraiment disparu ? Ce qui vient de se passer à Rouen avec le site Lubrazol appelle au moins à la réflexion et à la prudence. Et les centaines de logements dans le secteur de Cassy Vigney dont vous refusez de donner la moindre information. Il est vrai quand même que le nouveau centre PMF avec ces 5 niveaux de construction a de quoi inquiéter et peut donner une bonne indication de ce qui nous attend dans ce quartier.

Sans doute que ces dossiers ressortiront après les municipales si les électeurs vous donnent les moyens de le faire.

**Monsieur le Maire**

Bon Monsieur Cases, je vous demande de conclure.

**Monsieur Cases**

Pas un mot sur la démocratie participative même pas pour faire semblant, même pas pour sauver les apparences.

**Monsieur le Maire**

Monsieur Cases. Vous aurez des tribunes pour exprimer pendant des heures ce que vous voulez dire mais là je vous demande de conclure, vous êtes à 30 minutes. Je vous demande de conclure.

**Monsieur Cases**

Absolument pas, ce n'est pas une tribune. Je reprends ce qui est ou n'est pas dans le ROB.

**Monsieur le Maire**

Vous dites ce que vous voulez, cela vous regarde mais je vous demande de conclure.

**Monsieur Cases**

C'est pitoyable, vous êtes d'accord avec moi.

**Monsieur le Maire**

Non mais vous avez la parole depuis 30 minutes.

**Monsieur Cases**

Vous voyez l'opposition, à quoi elle en est réduite ?

**Monsieur le Maire**

Pitié, arrêtez ! Vous faites de la provocation.

**Monsieur Cases**

C'est bon.

Rien sur la transition écologique.

Sur le logement, on peut d'abord noter que le logement pour vous se résume aux logements sociaux. Vous considérez que, pour les autres types de logements, il suffit de faire confiance à la seule loi du marché. Malgré les nombreux chiffres que vous reprenez dans ce rapport, vous oubliez de nous rappeler que votre incapacité à proposer des projets de logements pour tous, coûte cher aux finances de la commune. Si pendant les trois premières années de votre mandat la commune a bénéficié des engagements de l'équipe précédente, depuis 2 ans, la Ville est astreinte à des pénalités de la part du préfet pour près de 500 000 euros dans le cadre de la loi SRU.

Il est assez curieux, ce n'est pas amusant en fait, de constater que les subventions que vous affirmez avoir reçu après la contractualisation avec le préfet, près de 500 000 euros en 2 ans et qui justifient à vos yeux les sacrifices subis par tous, recouvrent les sommes reprises par ce même préfet pour l'insuffisance de logements sociaux.

Pour finir sur le ROB, je vous remercie, je m'y attendais, je voudrais noter que la jeunesse n'est envisagée que sous le seul angle de la prévention et de la sécurité, ce qui est quand même assez intéressant. La jeunesse à Saint-Médard, c'est d'abord un problème à traiter et pas une chance pour notre Ville.

Pour finir, puisque nous sommes rentrés avec ce gouvernement, dans l'ère de l'évaluation sur les seuls critères de l'efficacité et du pragmatisme, évaluons votre gestion sur les 6 ans. Monsieur Mangon, avez-vous été un bon gestionnaire ? Nous considérons que non.

D'abord avec l'entêtement à vouloir mettre l'évolution des dépenses de fonctionnement dans un carcan inutile, vous avez réduit les services rendus à la population et vous n'avez pas permis d'adapter les besoins de la ville à l'augmentation de la population.

De plus, l'endettement repart à la hausse après la cession de l'essentiel du patrimoine municipal alors qu'aucun projet d'envergure n'a vu le jour en 5 ans, qu'est-ce que vous avez fait, et qu'apparaissent les besoins en financement de projets inutiles et coûteux: place de la République ou centre PMF.

**Monsieur le Maire**

Si votre conclusion, c'est encore trois pages, je vous coupe le micro Monsieur Cases, alors accélérez s'il-vous-plaît.

**Monsieur Cases**

Vous n'y arriverez pas. Je suis désolé.

**Monsieur le Maire**

Alors je n'ai aucun problème.

**Monsieur Cases**

Vous me couperez la parole, ce qui ira très bien, ce qui plaira beaucoup à la population.

**Monsieur le Maire**

Mais je vais le faire si vous continuez.

**Monsieur Cases**

Monsieur Mangon. Arrêtez.

**Monsieur le Maire**

Si, si Monsieur Cases, vous exagérez, vous le faites sciemment. C'est déraisonnable, ce n'est pas respectueux des conditions normales d'un débat. Je vous ai largement laissé parler mais là 30 minutes au lieu de 5 minutes, on est quand même dans un délire.

**Monsieur Cases**

Vous savez Monsieur Mangon que vous ne me laissez pas parler. C'est un droit qu'à l'opposition. C'est un droit qu'à l'opposition.

**Monsieur le Maire**

Je n'arrête pas de vous laisser parler. Je vous écoute. Je n'ai pas de leçon à recevoir de vous vu la manière dont vous avez traité l'opposition par le passé.

**Monsieur Cases**

Je ne vous en donne pas. Je ne me permettrais pas de vous en donner.

**Monsieur le Maire**

Alors concluez s'il-vous-plaît une bonne fois pour toutes. Si vous avez quatre pages à lire de conclusion, cela ne va pas le faire et je vais vous couper la parole.

**Monsieur Cases**

Le problème que vous avez, c'est que si je dis ce que je suis en train de dire, c'est ce l'on est en train d'essayer de démonter ce que vous avez monté quelque part.

**Monsieur le Maire**

Oui mais démontez-le plus vite. Il y a un cadre. Soyez plus concis.

**Monsieur Cases**

Mais pourquoi vous auriez le droit de prendre 5 heures pour parler et nous 5 minutes.

**Monsieur le Maire**

C'est la règle, c'est la règle Monsieur.

**Monsieur Cases**

Non, c'est votre règle.

**Monsieur le Maire**

Non, c'est la règle de toute démocratie qui doit être organisée. Si vous voulez un scandale, vous y allé.

**Monsieur Cases**

C'est comme cela à la Métropole ?

**Monsieur le Maire**

Vous exagéré et vous le savez très bien.

**Monsieur Cases**

Absolument pas. Je vous ai dit que je prendrai...

**Monsieur le Maire**

Alors soit vous concluez, soit je vous coupe le micro.

**Monsieur Cases**

Et bien allez-y !

**Monsieur le Maire**

Je vous donne 30 secondes, dans 30 secondes je coupe le micro.

**Monsieur Cases**

J'aurai fini alors, ne vous inquiétez pas, j'aurai fini.

**Monsieur le Maire**

Alors allez-y ! Dépêchez-vous et arrêtez de vous interrompre !

**Monsieur Cases**

De nous interrompre !

**Monsieur le Maire**

De vous interrompre !

**Monsieur Cases**

Je ne m'interromps pas, c'est difficile de s'interrompre.

**Monsieur le Maire**

Allez ! Vous nuisez à la clarté de votre propos.

**Monsieur Cases**

Monsieur Mangon a, contrairement à tous ses collègues maires de la Métropole, cédé à la facilité et décidé d'augmenter les impôts locaux après la baisse des dotations de l'État, sans chercher de vrais économies budgétaires.

Ce mandat, puisque vous avez voulu en faire le bilan, on y arrive, est clairement celui des promesses non tenues, les gens s'en rappelleront.

Vous deviez tracer, à travers ce document, un avenir pour notre ville, vous ne l'avez pas fait.

J'ai fini et je suis vraiment contrit de me dire que vous puissiez fonctionner de cette façon-là après 6 ans de mandat.

**Madame Dumas**

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Vous êtes-vous déjà amusés à observer les réactions de vos interlocuteurs quand vous leur dites, « J'habite Saint-Médard-en-Jalles » ? Et si vous deviez nous faire un retour sur ces dernières années, quelle serait l'évolution de ces réactions ?

Et bien, le constat est simple, en général, on vous dit : ha oui Saint-Médard, c'est vraiment une ville agréable, entre Bordeaux et l'océan, avec vraiment tout ce qu'il faut : des grands espaces, de nombreux commerces, des écoles de qualité du primaire au lycée, une vie dynamique mais aussi tranquille (justement Monsieur Morisset parce que notre police est efficace et rassurante), du sport pour tous les niveaux et pour tous les âges, des associations pour toutes et tous, une offre culturelle et des animations toute l'année même l'été, bref, une ville où il fait bon vivre, une ville qui a su se réinventer, une ville où l'on choisit aujourd'hui d'habiter, une ville qui s'est réveillée et qui a su créer son propre art de vivre.

Cette image et cette évolution ne sont pas que les fruits d'une conjoncture géographique favorable mais je le revendique, le résultat du travail de l'équipe municipale et des services pour améliorer le quotidien de tous et puisque cela a été évoqué précédemment et comme cela me concerne plus particulièrement, je voudrais revenir sur un de nos axes prioritaires, le lien social. Alors, je n'ai pas tout à fait la même définition que Monsieur Morisset.

J'ai repris une définition qui dit qu'en sociologie, la notion de lien social signifie l'ensemble des

appartenances, des affiliations, des relations qui unissent les gens ou les groupes sociaux entre eux. Le lien social représente la force qui lie entre eux les membres d'une communauté et cette force se construit grâce à des actions concrètes, des projets partagés, des expériences, des découvertes, ce que j'appellerai : une culture commune.

Je souhaite donc mettre ici à l'honneur tous les Saint-Médardais car ce sont eux aussi qui façonnent notre ville : les sportifs qui font vivre nos clubs et nos associations, les bénévoles engagés dans l'humanitaire ou l'action sociale, les militants qui défendent les causes qui leur semblent les plus nobles, les artistes amateurs et toutes les personnes qui participent de près ou de loin à la vie de notre commune car ce sont celles-là qui créent et entretiennent le lien social qui nous unit tous et qui font que Saint-Médard-en-Jalles est reconnue pour sa haute qualité de vie.

C'est donc pour tous que notre équipe soutiendra encore activement en 2020 le monde associatif et pas seulement par des subventions mais aussi à travers des mises à disposition de matériel, de locaux et surtout d'ingénierie grâce à un service dédié extrêmement compétent. Je voudrais ici porter à votre connaissance un chiffre qui me semble important : sur le premier semestre, soit 125 jours de fonctionnement, la Dacaj a reçu 1 990 sollicitations de toutes sortes, des demandes de ressources, des modifications, des annulations, des demandes d'intervention et tous les relais avec les services, auxquelles il faut rajouter les demandes de conseil, les accompagnements divers, les formations, les rendez-vous, le forum, les rencontres etc...

Alors évidemment, comme chaque année Monsieur Cases ou Monsieur Ouillade, cela dépend des années, vous partagez les rôles, nous assèment la même chose : la baisse de 20% du montant total des subventions aux associations et donc comme chaque année Monsieur Braun et/ou moi, on fait pareil que vous, nous vous répétons que oui, nous avons du faire des choix en début de mandat en supprimant des subventions à des associations, pardon à des officines, qui ne remplissaient pas un rôle utile et neutre à la commune et vous oubliez de préciser également Monsieur Cases que le montant des Taps est évidemment déduit puisque le retour à la semaine de 4 jours a été acté.

Je confirme donc, encore une fois, que la valorisation et le soutien de cette vie associative effervescente seront une de nos priorités car c'est un des maillons du « lien social » qui nous unit.

C'est pour tous aussi que notre équipe a maintenu les grands événements historiques et fédérateurs de Saint-Médard, le Carnaval par exemple, mais aussi proposé de nombreuses nouveautés : des propositions conciliant la spécificité de notre territoire, Big Bang par exemple, avec les attentes des habitants ; des animations culturelles hors les murs, les cinémas, les apéros de l'Ingénieur ; de la diversité, je dirai même de l'éclectisme, pour tous et pour tous les goûts, et ce dans tous les quartiers et bien sûr toute l'année.

C'est enfin, encore et toujours pour tous que les services correspondant à la délégation que j'ai l'honneur de porter ainsi que les structures culturelles correspondantes proposent une offre riche et de qualité, et cela continuera bien évidemment en 2020. Je citerai bien évidemment le Carré-Colonnes dont l'excellence a été reconnue par le Ministre de la culture ou le cinéma l'Étoile dont la réputation n'est plus à faire. Je prends enfin avec gourmandise l'exemple des médiathèques dont les missions résument parfaitement le rôle de la culture et donc du lien social finalement : offrir des lieux et des moments de travail, de détente, de rencontres, ouverts à tous et sans contrainte, sans distinction d'âge, de race, de religion, de langue ou de statut social, des lieux publics de brassage, de mixité des populations et des générations.

En conclusion, je dirais que le lien social, la culture, le vivre ensemble, le partage, la générosité ne sont pas des notions partisans, je pense que ce sont des vraies valeurs devant être partagées par tous, selon le curseur et les envies de chacun.

Et en ce qui concerne l'action de l'équipe municipale, je peux vous assurer que le lien social encore en 2020 sera un de nos moteurs les plus puissants.

## **Monsieur Cristofoli**

Bonsoir à tous.

Pas terrible le climat là, entre nous, mais bon, c'est comme cela, on a l'impression qu'il faut toujours que le monde soit finalement une dualité permanente, le bien/le mal, Poulidor/Anquetil et autres, voilà, en fait on passe notre temps, il y a toujours ceux qui croient détenir la vérité, puis les autres, pareil, et en fait on ne fait que ça, voilà. Je crois que la vérité

souvent est entre les deux et que l'on aurait intérêt à justement, ce que disait Vanessa (Dumas), travailler sur le lien social et un peu sur les liens entre les uns et les autres pour essayer de faire un monde et une ville meilleure globalement parce que je pense que, des bonnes idées, il y en a sûrement un peu partout dans cette pièce. On préfère se taper dessus à coup d'arguments que de construire ensemble.

Alors bien sûr, je suis plus proche des propos qu'à pu donner Monsieur Cases que de ceux de Monsieur Augé, ceci étant, je pense qu'il y aurait des choses intéressantes à un peu travailler ensemble. Je l'ai dit souvent dans ce Conseil Municipal donc je ne vais pas changer ma façon de penser. J'interviendrais donc plus sur le budget pour voir ce qu'il y a derrière les mots éducation, transition écologique, ville durable, lien social et puis politique de prévention et de sécurité, puisque c'est à ce moment-là que j'essaierai d'en dire des choses. Je regrette comme d'habitude que dans ce débat d'orientations budgétaires, je me demande où est la place de l'opposition dans les réflexions sur ce budget ? Où est-ce que l'on peut débattre, échanger, proposer ? Jamais, jamais. On n'a aucune opportunité de le faire. Parfois, je me demande pourquoi on élit des oppositions ? Cela sert à quoi ? Cela sert à leur mettre un chrono sur la tête et à les empêcher de parler, c'est cela ? Finalement, à quoi cela sert ? Donc, oui, la place de l'opposition dans ces débats, dans ces réflexions. Où est la place du citoyen ? Où est-ce que le citoyen peut donner son avis ? Alors vous allez me dire, il l'a donné en début de mandat. Il a donné quitus à des gens pour ne pas augmenter les impôts par exemple et puis deux ans après il les augmente de 6 %. C'est ça le système ? Je pense qu'il y a quatre ans quand vous avez décidé d'augmenter les impôts parce que les baisses de dotations de l'État étaient réelles, on aurait pu retourner devant la population pour leur en parler, pour décider avec eux si oui ou non on devait mettre des impôts pour compenser ces baisses de dotations. Parce que c'est bien ce que vous avez fait comme l'a dit Bernard Cases, c'est bien pour compenser ces baisses que vous avez augmenté les impôts. Après, Monsieur Augé nous a fait un très bel exercice, vous savez c'est des fois un peu à la limite du bourrage de crane. Ce n'est pas 1,35 le taux là, vous l'avez répété 27 fois je crois.

### **Monsieur Augé**

Pas 27, 24 fois.

### **Monsieur Cristofoli**

Ah, merci Antoine (Augé), je savais bien. Donc, du bourrage de crane et puis après tous les chiffres, vous les tournez comme vous le souhaitez. Vous nous avez expliqué que c'était une stratégie de ne pas investir au début du mandat pour pouvoir investir à la fin. C'est une stratégie électorale, électoraliste, ça oui on connaît. Toutes les équipes municipales font cela depuis des années, et partout. Tout cela pour dire que j'aimerais bien que le citoyen ait un peu plus de place dans tous nos travaux.

J'étais à Lille ce week-end et à Paris pour un congrès le vendredi pour un festival « Curieuse démocratie » et si vous saviez comme c'est revigorant de changer un peu d'optique et de se dire comment on peut faire vraiment pour changer les choses et pour mettre en place enfin de l'intelligence collective au service de nos villes. Vous, vous considérez que l'intelligence collective est dans vos 27 cerveaux ou 28 je ne sais plus combien vous êtes et encore dans ceux de 2 ou 3 je pense. Non, non, ne déformez pas mes propos, ce que je veux dire par là c'est comme dans beaucoup de villes, les décisions sont prises par 2 ou 3, c'est ce que je veux dire. Je ne dis rien d'autre que cela. Donc, écoutez, on a vu un bel exercice, un bel échange, comme on en a vu depuis six ans entre Monsieur Augé et Monsieur Cases. A la prochaine pour le budget.

### **Madame Durand**

Dans le cadre de ce débat, notre groupe dresse un constat. Actuellement, vous glorifiez votre action en matière de sécurité publique sur la ville, c'est très certainement votre manière de masquer votre inefficacité dans ce domaine. Oui je sais que cela va pas vous plaire. Car force est de constater qu'en parallèle les questions de sécurité et de tranquillité publiques deviennent de plus en plus préoccupantes sur notre Ville. Nous constatons des délinquances récurrentes au niveau des abris bus et des regroupements bruyants qui s'installent dans certains quartiers de la ville, témoignages aux conseils de quartier centre. Nous notons également une

recrudescence des actes de délinquance sur la Liane 3 au niveau de Saint-Médard-en-Jalles, plus 20 % d'augmentation, et à l'instar d'autres communes, les cambriolages semblent se développer et n'ont reçu aucune réponse de la ville.

Vous vous félicitez de la tranquillité de la ville, nous n'avons pas la même analyse au vu des remontées d'informations qui émanent de la population lors des derniers mois et notamment lors de la soirée d'Halloween. Alors, pas d'équipe d'éducateurs spécialisés de rue, dont le rôle aurait été de faire de la médiation de rue en soirée ou durant la nuit et de canaliser certaines énergies négatives, et c'est par la parole normalement qu'agit la médiation.

Installation de 12 caméras vidéoprotection à l'extérieur du Carré des Jalles et de 5 à l'intérieur, au total 17 caméras, auxquelles se rajoutent de nouvelles installations de caméras sur d'autres sites de la Ville : l'Asco, Gajac. Ce qui engendre un déplacement des phénomènes d'incivilités quitte à ce qu'ils s'implantent dans des lieux hors de tout contrôle. Alors, pas de budget détaillé de l'opération vidéoprotection. Quel est le coût de l'installation entre l'équipement sur site et l'aménagement d'un local ? Quelles sont les charges de fonctionnement de maintenance ? De gestion ? De la masse salariale ? Pas de méthode évaluative globale de prévue sachant qu'un tel équipement va être extrêmement coûteux pour la ville, donc pour les administrés. Alors, vous venez de parler de la mise en place, enfin vous ne l'avez pas dit, mais c'était dans le document du Conseil Municipal, il y a la mise en place d'une charte éthique, donc c'était demandé en 2017 et dans cette charte nous constatons que vous n'affichez pas certains éléments pourtant cruciaux à propos de l'accès réglementé aux locaux, de la salle d'exploitation et de la confidentialité, de la qualité des personnes chargées de l'exploitation du système de vidéoprotection, de l'autorité supérieure qui devrait assurer les contrôles périodiques de l'usage des images, des tranches horaires concernées par les enregistrements de jour comme de nuit et de leur exploitation en temps réel ou décalé en fonction d'un grave incident, du règlement intérieur à approuver en Comité Technique Paritaire qui précise les obligations et contraintes des agents de service, en particulier pour tout ce qui a trait à la confidentialité, à l'éthique et à la déontologie, de la Commission Départementale des systèmes de vidéoprotection qui peut à tout moment exercer un contrôle sur les conditions de fonctionnement des systèmes de vidéoprotection, Comité également d'éthique visant au respect de la charte, à l'information des citoyens et à ne pas porter atteinte aux libertés publiques et privées fondamentales.

Alors si le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance sensé analyser et apporter des réponses rapides et efficaces, travailler avec intelligence, il fournirait un diagnostic permanent de la situation locale, il permettrait des actions de sécurisation beaucoup plus pertinentes et justifierait des demandes de subventions adaptées. Mais il ne travaille plus depuis votre arrivée en 2014 ou si peu. Vous n'affichez aucune transparence en terme de résultats. Nous pouvons aussi citer les grèves de la Police Municipale en 2019, une première à Saint-Médard, et les grèves des 350 agents municipaux de 2016 dont les policiers municipaux.

Alors, restons dans la prévention et la sécurité, en tant que Conseiller départemental tout comme votre collègue élue du Front National, vous n'avez pas soutenu la motion du Département qui propose d'engager une lutte plus forte contre les féminicides. Force est de constater que cela fait plusieurs fois que vous votez comme le Front National et que vous n'êtes pas solidaire de votre groupe politique. Dès le lendemain, vous cherchez à justifier votre vote mais vos arguments démontrent bien que vous faites partie de ceux qui ne veulent pas contribuer à l'avancée des droits des femmes et des enfants. Monsieur Mangon, nous parlons d'actes criminels, de femmes assassinées par leur conjoint, parfois sous les yeux de leurs enfants. Nous parlons de familles détruites. A notre connaissance, vous n'êtes pas juriste mais Maire et Conseiller départemental et c'est aux politiques qu'il incombe de faire bouger les lignes. Certes, le fait de souhaiter introduire dans la loi le terme féminicide fait débat au sein de la justice et au-delà. Mais notre rôle de politique est de faire bouger les lignes en terme de législation car l'urgence est extrême. Même chose pour les dispositifs de prise en charge, tout doit être mené de front et le terme de féminicide existe bien dans la langue française. Dans le petit Robert, il se définit comme l'homicide d'une femme, d'une jeune fille ou d'une enfant, en raison de son sexe. La notion de féminicide s'ancre également en droit international, qu'il s'agisse de recommandations internationales de l'ONU, l'Organisation Mondiale de la Santé ou du Parlement Européen. Monsieur Mangon, nous parlons de femmes qui sont ou qui vont être assassinées par leur conjoint. Vous osez annoncer que dans les semaines à venir vous ferez des

propositions mais, depuis 2014, il était de votre responsabilité d'élu et de premier magistrat de la commune d'apporter des réponses pour améliorer les dispositifs existants et pour mettre en place de nouvelles actions dans notre Ville. Le CLSPD et le fonds interministériel de la prévention et de la délinquance permettaient d'agir très concrètement dans le cadre des violences envers les femmes. Mais vous n'avez rien fait, vous vous êtes contenté du service minimum obligatoire. Vous aviez six ans pour agir, vous n'êtes plus crédible Monsieur Mangon et, aujourd'hui, je dirais que c'est un CLSPD étriqué, pour reprendre un terme de Madame Picard, vous avez parlé de gilet pare-balles, d'armes, de matraques quid d'une vraie médiation de terrain. Je voudrais voir les résultats et cela fait depuis le début de votre mandat que l'on vous les demande. Je vous remercie.

### **Madame Hanusse**

On va vous faire plaisir.

En 2015, à la demande de Monsieur le Maire a été créée la médiation sociale. Visiblement personne ne sait ce qu'est la médiation sociale, vu les erreurs, et je ne dirai pas plus, que l'on entend même ce soir. C'est ouvert à tout le monde, pas qu'aux jeunes et l'on ne fait pas de la médiation pour contrôler et coincer les gamins.

Les missions de la mission sociale, c'est aller vers pour créer ou réparer le lien social, c'est le mot du soir mais je trouve cela très bien : présence active de proximité, présence renforcée dans les quartiers les plus précarisés.

C'est aussi prévenir et réguler les tensions : agir sur les conflits en temps réel sur l'espace ouvert au public et en temps différé sur sollicitation du public et des partenaires, au niveau du pôle jeunesse puisque maintenant ils ont leur bureau là-bas.

C'est aussi accompagner les publics : faciliter l'accès au droit, faciliter les échanges et donc servir d'interface dans le traitement de la demande sociale sans prendre la place des habitants.

Faire avec le réseau : coordination des projets et leur facilitation.

Dans les projets qui ont été faits depuis trois ans à peu près ou trois et demi, il y a eu le travail sur Berlincan, la médiation postée c'est-à-dire rester sur le terrain pendant quelques heures et les gens viennent vous voir, les veilles sociales, les actions à visée collective, la coopération avec les bailleurs. d'ailleurs, quand ils ne vont plus à Berlincan, les gens leur demandent de venir.

Cinq chantiers citoyens, intergénérationnels, j'insiste bien sur ce mot, ce n'est pas que pour les jeunes. C'est un accompagnement de publics vulnérables, la valorisation des compétences, la création ou le renfort du lien.

Le gros sujet sur lequel les médiateurs ont travaillé, c'est celui des décrocheurs, que leur avait demandé Monsieur le Maire. Il y a eu un diagnostic partagé avec les collèges, les lycées, l'Éducation, la Petite enfance, une restitution collective, des groupes de travail pluridisciplinaires, des conventions de stage pour des jeunes en décrochage de François Mauriac qui sont venus à la mairie faire des stages de réinsertion et pour voir le monde du travail.

Tout cela apporte une contribution à la dynamique du territoire. Première ressource des habitants sur le terrain. L'activité était en forte hausse, trois fois plus de présence sur le terrain et cinq fois plus de personnes rencontrées. Merci.

### **Madame Le Moller**

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs.

Je dresserai un bilan que j'espère le plus clair possible, en tout cas pour tous les Saint-Médardais, concernant le domaine de l'école, de la vie scolaire et du péri-scolaire.

Sur Saint-Médard-en-Jalles, il y a environ 3 100 élèves qui fréquentent les 13 écoles de la ville.

Le bilan que je présenterai ce soir, je l'orienterai autour de quatre axes. Premièrement, la préparation de l'école de demain, ensuite la vie de l'enfant, nous aborderons également les grands travaux et enfin, les ressources du service de l'Éducation.

Concernant la préparation de l'école de demain.

Toutes les écoles sont aujourd'hui équipées de numérique, que ce soit les élémentaires ou les maternelles, avec du matériel qui a été choisi avec l'Éducation Nationale et qui donne aujourd'hui entière satisfaction que ce soit pour les utilisateurs adultes, on va dire les enseignants, et également pour les enfants.

Concernant le second point qui est la vie de l'enfant.

Nous avons mis un point particulier pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap, en établissant des conventions et en mettant à disposition des moyens matériels et humains. Accueillir des enfants en situation de handicap, c'est recevoir les familles, faire des états avec les psychologues scolaires afin de définir les moyens les plus appropriés pour l'accueil de ces enfants et cela passe également par la formation de notre personnel qui prend en charge ces enfants sur les temps péri-scolaires.

Nous avons également mis en place le retour à la semaine de quatre jours avec l'organisation de l'accueil des enfants dans les Claés le mercredi sur chaque site scolaire. Cela répondait à une préoccupation majeure que nous avons d'améliorer l'accueil des enfants. Le mercredi, ils se retrouvent donc sur un lieu qu'ils connaissent déjà, c'est-à-dire leur école, dans une structure où il y a moins d'enfants, qui génèrent donc moins de fatigue, moins de stress. On a donc souhaité investir sur cet axe-là, l'accueil le mercredi sur chaque école, ce qui nous semblait important pour le bien-être de l'enfant.

Nous avons augmenté la dotation par élève.

Également maintenant dans les cantines de Saint-Médard, nous proposerons un repas alternatif « sans viande ». Cela répond aussi à la demande d'une population, grandissante, qui souhaitait avoir un repas alternatif. Nous augmentons progressivement la quantité de bio et de label dans les repas qui sont proposés dans les cantines.

Et également, et ce sera mon dernier point concernant la vie de l'enfant, nous avons établi des conventions avec des bénévoles qui continuent d'intervenir sur les temps péri-scolaires pour proposer des activités de lecture de contes, de jeux d'échecs etc.

Le troisième point concerne les grands travaux qui ont été réalisés.

Pour commencer, l'extension de la maternelle de Corbiac avec la création de deux classes supplémentaires, la restructuration de l'élémentaire de Gajac donc la création de deux classes supplémentaires, d'un Claé, d'un réfectoire et la réfection de la cour. Également, l'isolation thermique des élémentaires Corbiac et Carrié. Des travaux pour l'amélioration énergétique avec principalement le remplacement des huisseries. La sécurisation des écoles avec la pause pour chaque école de visiophones. Le lancement de l'étude pour la refonte du groupe scolaire de Cérillan, Monsieur Augé l'a abordé dans la présentation. De nombreux travaux d'accessibilité dans les écoles. Et également, quelque chose qui était très attendu, c'est la réfection du parking de l'élémentaire Hastignan.

Tout ceci fonctionne grâce aux ressources du service Éducation.

Donc, concernant les ressources humaines, nous avons titularisé un petit peu plus de 40 animateurs qui sont maintenant en CDI. Nous avons donné la possibilité aux Directeurs de Claé d'être nommés sur des grades d'animateur et toujours dans ce domaine de la réduction de la précarité de l'emploi, nous avons passé les adjoints, donc des Directeurs de Claé, à temps complet. Également, le renforcement du pool de remplacement des Atsem et la dotation des agents d'entretien en matériel ergonomique.

Voilà le bilan. J'espère que j'ai été claire concernant l'Éducation. C'est un bilan qui a également été possible grâce à l'investissement de toute la communauté éducative, de tous les agents du service, que je remercie encore chaleureusement ce soir pour leur investissement.

Je vous remercie.

### **Madame Layrisse**

Bonsoir à tous.

J'espère terminer sur note un peu plus positive parce que j'ai quand même trouvé tous ces échanges pas très gais, pas très positifs sur le vivre ensemble dans notre commune. Je vais un peu compléter les propos de mes collègues sur le lien social parce que l'on entend tous « Il faut retisser du lien social, c'est la crise du lien, il faut renouer des liens. ».

L'expression « lien social » est aujourd'hui employée pour désigner tout à la fois le désir de vivre ensemble, la volonté de relier des individus dispersés et l'ambition d'une cohésion plus profonde de la société dans son ensemble.

Nous sommes tout à fait conscient de ce besoin vital pour chacun de bien vivre ensemble, c'est pourquoi notre équipe s'attache à innover dans des actions créatrices de liens entre les personnes, initier de nouveaux projets, accompagner des réflexions proposées par de nombreux acteurs de notre territoire. Et c'est là aussi que l'on peut dire que le citoyen

s'engage. Il fait tout à fait partie de cette réflexion pour retisser ensemble du lien social.

Il y a eu quelques grandes réalisations, je citerai récemment la création de l'Espace de Vie Sociale, la Ruche, au centre-ville, qui porte bien son nom, puisque l'équipe bourdonne d'idées, de projets et d'actions qui facilitent l'accueil de tous, l'écoute et les échanges. C'est un lieu du mieux vivre ensemble, pour faire ensemble, qui permet de créer et de renforcer les liens sociaux et familiaux et lutter contre l'isolement.

Il y a aussi le nouvel espace Jeunes, qui est une réalisation récente, un nouveau lieu, regroupant le Bureau Information Jeunesse, la Mission Locale, et l'espace Jeunes. Il facilite certes les démarches mais surtout l'accompagnement de projets et la création de liens.

Je reparlerai de l'épicerie solidaire Oasi's car à travers l'accompagnement alimentaire, l'équipe de nombreux bénévoles de l'épicerie partage des moments d'échanges et de convivialité avec les clients.

Il y a aussi le réseau Ensembl', qui contribue à créer des liens de proximité entre les habitants via Internet comme les voisins vigilants sont attentifs aux proches d'un même quartier.

Citons pour les aînés la création du village seniors Jean d'Ormeson avec la particularité d'un habitat inclusif : un projet de vie sociale, partagée, s'appuyant concrètement sur le recrutement d'un agent d'intervention sociale, et une salle commune où les personnes peuvent se retrouver, développer des liens d'amitié et de solidarité. Notons aussi que l'équipe d'animation est renforcée et que cette salle commune accueillera des associations de la ville pour des activités partagées.

A la Résidence Autonomie Flora Tristan de nombreuses animations, lotos, salon de thé, marche, sont ouvertes aux aînés et à l'intérieur même de la résidence un récent atelier théâtre animé par une professionnelle voit le jour cette année pour le bonheur des acteurs et de leur public.

Je rappelle le soutien aux associations qui interviennent comme aussi à l'EHPAD, je citerai par exemple les chiens visiteurs qui ne sont pas forcément connus mais qui apportent beaucoup de bonheur aux résidents de Simone de Beauvoir.

Suite à l'étude sur l'isolement social mené par le Centre Communal d'Action Sociale, nous menons une réflexion par rapport à l'inclusion numérique et l'accueil des nouveaux emménagés.

Il y a aussi un projet d'aide aux aidants familiaux qui sont souvent isolés et actuellement nous y réfléchissons pour le développer dans les mois futurs

J'ai oublié de citer, cela va vous paraître peut-être dérisoire mais je trouve que c'est important, dans la ville, ce sont tous ces parcs, ces jardins, ces jeux pour enfants qui multiplient des lieux de vie, ouverts à tous et intergénérationnels.

Il y a aussi de nombreux événements festifs, dont ma collègue Vanessa Dumas a parlé, qui jalonnent l'année et les divers forums que nous avons créés. Je citerai pour les Aînés : la guinguette, les thés dansants, le goûter des Aînés, les différents voyages.

Ainsi, de multiples actions se développent. Certaines vont paraître modestes mais c'est pas à pas, petit à petit, que l'on permet ainsi de renouer des liens, de tisser ou de renforcer de nouveaux liens.

C'est en partageant des valeurs communes de solidarité, que de très nombreux bénévoles dans beaucoup de domaines contribuent au maintien du lien social. C'est un peu un état d'esprit, une confiance que l'on peut partager.

Et nous avons la volonté de poursuivre et d'innover pas à pas dans des propositions concrètes pour accompagner celles et ceux qui se sentent seuls et isolés, quel que soit leur âge. Ainsi nous développerons ces actions visant le mieux vivre ensemble, la réponse au besoin de reconnaissance et d'existence, dans le choix et le respect de chacun.

Je vous remercie.

## **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup. Quelques mots à mon tour.

D'abord pour commencer par évoquer l'un des axes que nous avons mis au centre de nos préoccupations pour 2020 et bien au-delà, c'est-à-dire la transition écologique et la ville durable. Je voudrais illustrer un peu quelle est notre démarche et comment elle est dans la continuité de ce qui est engagé depuis 2014. Tout d'abord, cette orientation se traduit dans ce que nous avons voulu résumer par le vocable assez compréhensif de ville-jardins, jardins au pluriel, et dans cette ville-jardins il ne faut pas voir simplement qu'une histoire de petite fleur

mais l'histoire de mode de vie, nouveau mode de vie qui vraiment apporte quelque chose dans la ville où nous vivons, qui est une ville moyenne déjà suffisamment importante et qui mérite que nous nous intéressions à l'art que nous avons pour y vivre. Donc, quand nous faisons des jardins de poche et donc c'est ce que l'on a fait tout au long du mandat, à Issac, à Magudas, à Cérillan, au centre actuellement, quand nous requalifions les bords de Jalle, quand nous réaménageons la gare cycliste dont les travaux vont commencer imminemment, quand nous aménageons et la manière dont nous avons fait le Parc de l'Ingénieur en considérant vraiment que c'est un investissement public qui mérite de l'argent et non pas une petite chose que nous distribuons à la fin quand nous avons fait tout le reste, quand nous réaménageons des espaces publics avec un haut niveau d'exigence, comme le bourg d'Hastignan, comme des avenues type l'avenue du Haillan, l'avenue du Jeandron, quand nous multiplions les aménagements cyclables dans la ville, quand nous plantons des arbres sur la Place de la République et quand je relie parfois dans certains commentaires comment la mauvaise foi peut régner quand on prétend que la Place de la République n'est pas végétalisée alors que nous allons passer d'une vingtaine d'arbres à quatre-vingt-dix arbres à la fin de la réalisation, je me dis et les bras m'en tombent, je suis désespéré de tant de mauvaise foi. Quand nous faisons une promenade en bord de Jalle au centre-ville comme cela sera le cas bientôt avec la Presqu'île du Centre et bien, tout cela ce n'est pas fait au hasard, c'est fait pour construire une ville différente, une ville qui fasse une large place aux piétons, à une manière de se comporter en mode doux, à une appropriation différente de la ville, à bref, une ville plus heureuse, avec plus de lien social, plus intéressante. Cette action a évidemment un autre intérêt, c'est celui de travailler sur la biodiversité, sur la pédagogie que nous pouvons faire aussi autour de cela. C'est aussi ce que nous faisons quand nous achetons, comme il est proposé dans une délibération ici comme nous vous en proposons souvent maintenant, des bords de jalle pour petit à petit que la puissance publique, c'est-à-dire nous, redevenions propriétaire des abords de Jalle et que nous puissions les mettre en valeur d'une manière écologique, d'une manière durable, d'une manière attentive. Donc c'est un premier point, c'est un peu ce qui caractérise la ville-jardins, c'est un résumé, mais cette ville-jardins, ce chapelet d'espaces de nature qui va être complété bien sûr par Le Bourdieu, qui va être complété par la Presqu'île du Centre et bien c'est une évolution assez fondamentale de ce que nous avons fait dans cette ville et très nette depuis 2014, c'est une véritable volonté.

Deuxièmement, il y a l'évolution des mobilités. Alors j'ai entendu tout à l'heure des caricatures, des erreurs, des approximations, des mensonges, l'évolution des mobilités à Saint-Médard-en-Jalles, nous avons vraiment pris ce dossier à bras le corps quand nous sommes arrivés en 2014. Et entendre parfois ceux qui ont fait preuve d'un immobilisme terrible, me donner des leçons, nous donner des leçons, alors que nous, nous avons obtenu des résultats absolument spectaculaires, cela prête quand même à sourire, mais laissons de côté la polémique et exprimons ce qu'est notre politique. Notre politique a été, et est encore, de mettre un terme au déficit incroyable de transports en commun sur cette ville qui a été toléré, organisé, orchestré par ceux qui nous ont précédé et qui amène qu'aujourd'hui, nous soyons encore desservis simplement par une Liane 3 et encore la Liane 3 de maintenant est bien plus performante qu'elle ne l'était par le passé. Et bien nous, nous mettrons en place et c'est parti et lorsque Monsieur Cases a dit tout à l'heure que rien n'a été lancé en terme budgétaire, c'est un mensonge éhonté, nous avons lancé cette année et cela a été voté, une maîtrise d'œuvre, c'est plusieurs millions d'euros qui sont déjà dépensés et tout le reste va suivre, il y en aura au final près de 80, donc le dossier est parti et bien parti et nous l'avons fait. C'est une fierté pour notre équipe d'avoir pu corriger les errances du passé en amenant le Tramway. Le BHNS complétera aussi ce dispositif et nous pouvons nous en enorgueillir qu'au centre-ville, nous ayons l'arrivée probablement tout en début 2024, du Tramway et du BHNS, et enfin dans deux directions, nous allons pouvoir être reliés correctement par transports en commun au reste de l'agglomération. C'est une fierté et cette fierté est à comprendre, comme ces transports en commun ne sont pas vécus isolément, ils sont vécus aussi en parallèle avec un aménagement global du centre-ville et quand nous voyons la Place de la République simplement comme le fait du Prince, ce n'est pas du tout cela, c'est au contraire un lieu qui va permettre la mise en réseau des espaces de nature, la mise en réseaux des lieux d'arrivée des transports en commun, le développement des modes de circulation doux, c'est une politique assumée,

choisie, déterminée et cohérente que nous menons depuis maintenant bientôt six ans. L'étude de déplacement évidemment, tout cela mérite d'être complété, en particulier nous investissons et nous allons de plus en plus investir sur le développement de la pratique du vélo, parce que quand nous aurons cette base transports en commun, l'allié naturel du transport en commun c'est le vélo et nous allons enfin pouvoir le développer. Avant c'était difficile, il fallait en passer par là et le développer fortement, nous l'avons déjà fait, nous allons l'amplifier comme nous l'avons fait avec plusieurs voies vertes avec des zones 30, dans des quartiers apaisés avec des développements d'accessibilité dans tous domaines, avec la suppression aussi de feux inappropriés, inintéressants que nous avons un peu partout dans la ville. Donc tous ces projets que nous menons sur l'espace public ont un lien avec la mobilité, ils sont assumés et c'est un peu ce que nous avons traduit lorsqu'au Printemps Urbain de 2019 nous parlions de la Ville à pas d'homme, c'était cette volonté de rendre Saint-Médard-en-Jalles beaucoup plus aimable pour les déplacements à pieds et en vélo, et beaucoup plus favorable à ce type de déplacements, beaucoup plus, comment dire, distendus par rapport à un usage exclusif de l'automobile comme c'était le cas lorsque nous sommes arrivés.

Troisième élément de cette politique de transition écologique et de ville durable, ce que nous appelons les bonnes pratiques de la ville durable c'est-à-dire traduire dans les faits au quotidien ce que peuvent être les engagements concrets. C'est ce que nous avons fait lorsque nous avons voté et commencé à mettre en application et que nous mettons en application de manière ambitieuse le programme d'élimination du plastique de notre pratique, nous le faisons au travers de la cuisine centrale dont nous éliminons petit à petit tout ce qui relève du plastique à la fois les barquettes en plastique qui sont remplacées par l'inox. Je prends des exemples concrets pour montrer que ce ne sont pas des mots, c'est ce que nous faisons bien sûr, les verres en plastique, les déchets en général, tout le plastique à usage unique, c'est ce que nous faisons aussi un peu partout dans la municipalité pour agir concrètement sur nos pratiques. Puis c'est aussi par exemple, on va le voter tout à l'heure, l'évolution de la charte architecturale, environnementale et paysagère pour l'adapter aux besoins de la transition écologique. C'est une politique déterminée, constante et qui s'adresse à tout. Enfin sur l'énergie, où d'ores et déjà nous mettons en œuvre des programmes d'économie d'énergie, de remplacement des menuiseries, de passage aux leds, d'extinction nocturne, cela a été fait depuis désormais longtemps et nous allons continuer à amplifier cette action. Donc, ce n'est pas un vain mot et clairement cette situation avance.

Après, je voudrais également répondre à un certain nombre d'interventions, pas à tout bien sûr, d'abord mes collègues ont opportunément répondu à certaines des attaques ou contre vérités qui étaient faites mais certaines autres n'ont pas eu de réponse et je voudrais en profiter pour le faire. Lorsque l'on nous dit, je l'ai dit pour le Tram donc 2025 c'est une erreur absolue, c'est faux, ce sera début 2024, c'est absolument ce qui est prévu et ce sera tenu et les éventuels procès que pourraient tenter certains n'obligent pas à arrêter les travaux donc ils seront tenus et notre délai sera tenu.

Je voudrais aussi dire que sur le Bourdieu, c'est vraiment faire preuve de beaucoup de mauvaise foi que de dire qu'il ne se passe rien. Il se passe des choses absolument essentielles. Premièrement, nous avons classé cette zone de manière définitive en zone naturelle. Nous avons fait l'objet de procès que nous avons tous gagné, désormais, ce classement est valide. Deuxièmement, nous avons obtenu une déclaration d'utilité publique pour nous garantir qu'effectivement les promoteurs qui avaient acquis, avec les encouragements de la municipalité précédente, la moitié de ce terrain, n'allaient pas mettre en œuvre leur projet et que nous allions racheter leur bien au prix qui doit être celui à un prix normal mais que nous allons racheter. Donc, évidemment ces promoteurs sont très mécontents puisque les bonnes affaires juteuses qu'ils avaient prévu de faire avec l'ancienne équipe ne pourront pas se faire et évidemment, ils font autant de procès qu'ils peuvent nous faire et nous les gagnons tous. C'est un fait, je cite des faits.

Après, j'ai entendu parler tout à l'heure d'une cure d'austérité et de service public dont le périmètre aurait été revu à la baisse, les bras m'en tombent. J'en ai cité quelques uns. Par exemple, depuis que nous sommes arrivés la médiathèque et le cinéma ne sont plus fermés l'été, ne sont plus fermés aux vacances, ils sont ouverts tout le temps, nous avons augmenté les

horaires de fréquentation, ils sont ouverts en permanence toute l'année.

Les déchets verts sont gratuits. Vous nous avez annoncé il y a 6 ans que l'on ne durerait pas 6 mois, qu'on allait les faire payer, que c'était une arnaque et bien les déchets verts sont toujours gratuits et c'est une augmentation du service public. Nous avons précisé tout à l'heure que nous avons mis en œuvre un service de médiation sociale, que nous avons mis en œuvre la Ruche un nouvel espace de vie sociale, que nous allons ouvrir en 2020 un cinquième centre d'accueil pour les enfants, pour le péri-scolaire et vous passez à côté de tout cela. Nous pourrions en citer bien d'autres, c'est quand même je crois la preuve que maintenant votre obsession, votre seule obsession c'est la campagne électorale et c'est plus du tout l'intérêt des Saint-Médardais.

Enfin, plusieurs d'entre vous nous ont parlé, ont contesté d'une manière ou d'une autre la politique de prévention et de sécurité que nous menons dans la ville. Je crois que cette politique est nécessaire. Évidemment, je ne souhaite pas qu'il y ait demain un problème grave à Saint-Médard, mais qui peut nous garantir que demain il n'y en aura pas ? Qui pouvait garantir que les villes où se sont produits certains attentats qui étaient des villes bien paisibles et tout à fait à l'écart de la grande délinquance, auraient ces événements-là ? Alors vous, vous êtes peut-être fort Monsieur Morisset pour le garantir, je n'ai pas cette capacité et je pars du principe que notre rôle, mon rôle, c'est d'organiser une bonne protection, sans hystérie, mais une bonne protection de la population Saint-Médardaise parce qu'il y a effectivement des besoins. Alors dans la bonne protection de la population Saint-Médardaise, évidemment la vidéoprotection est un moyen efficace, assez peut coûteux, très performant, d'élucider des problématiques qui ne seraient pas élucidées autrement et nous coopérons parfaitement avec la Gendarmerie dans une confiance réciproque mutuelle et une estime mutuelle pour résoudre des problèmes et pour arrêter des gens qui se rendent coupables de choses répréhensibles qu'il s'agisse de déprédations ou quelquefois plus.

Enfin, je voudrais en venir au mauvais procès que Madame Durand a essayé de me faire sur simplement un jugement que je peux porter ou que j'ai pu porter et traduire dans mon vote sur la motion qui était présentée par le groupe PS/PRG au Conseil Départemental. Cette motion préconisait d'inscrire le terme féminicide dans le Code pénal. Je me suis abstenu sur cette motion, alors évidemment cela ne veut pas dire que, comme certains pourraient tenter de le penser, que j'ai un autre regard que l'immense majorité de la population sur ces agressions absolument odieuses et qui révoltent tout le monde et qui me révulse moi autant que les autres bien entendu. Et, je n'ai aucune espèce de sympathie, de tolérance ou une quelconque envie d'être autre chose que extrêmement dur avec les conjoints violents, tout à fait détestables, qui se rendent coupables de tous ces faits et gestes. Après, l'autre question c'est que je n'abdique pas ma liberté de réflexion et là qu'est-ce que l'on nous a proposé dans une motion qui était assez « mal foutue », qui mélangeait la carpe et le lapin et dont on voyait bien qu'elle était seulement à but politique. C'était quelque chose qui était assez curieux et qui avait, à mon avis, plusieurs inconvénients. Premièrement, l'inconvénient qu'elle ne prônait pas de solutions efficaces, aucune solution dedans, c'était seulement l'inscription du mot dans le Code pénal. Deuxièmement, l'inscription de ce mot dans le Code pénal, cela voulait dire et cela d'ailleurs été relevé par une magistrate qui est une magistrate qui se bat contre les féminicides, qui est Madame Charlotte Beluet, il a été relevé que cette solution-là était parfaitement inefficace parce qu'elle amenait à mettre en place des graduations dans les homicides. En plus ces graduations sont tout à fait inopérantes puisque à chaque fois qu'il y a un féminicide qui est constaté et bien systématiquement ce crime est requalifié automatiquement en meurtre ou en assassinat, ce qui est beaucoup plus important comme accusation, que ce que cette motion préconisait.

Enfin, d'autre part, il y a un problème qui m'a choqué, je le dis très franchement, cela me choquait même à l'époque ou d'autres Présidents de la République voulaient inscrire dans la loi des peines automatiques, c'est-à-dire d'une certaine manière contester le principe même du jugement des jurés c'est-à-dire que les jurés jugent en conscience et décident par eux-mêmes de mettre des circonstances aggravantes ou pas. En clair, les jurés mettent toujours des circonstances aggravantes pour ces actes odieux. Donc, en quoi cette solution-là a apporté quelque chose de satisfaisant : en rien du tout. Je revendique donc ma liberté de réflexion, ma liberté de conscience et je refuse les dictats comment dire, tout à fait lamentables, les abandons de réflexions parce qu'à un moment donné un phénomène est devenu un

phénomène de société et que l'on n'aurait plus le droit d'avoir une réflexion sereine là-dessus. J'ai une réflexion sereine, je suis totalement déterminé contre les féminicides, je n'ai aucune parenté avec le Front National, au cas où vous ne l'auriez pas remarqué depuis quelques temps. Mon positionnement n'a jamais été celui-là et je n'ai jamais été en aucune forme que ce soit d'une quelconque sympathie vis-à-vis de quiconque d'extrême, que ce soit d'ailleurs de l'extrême droite ou de l'extrême gauche. Je me dis d'ailleurs en vous écoutant, je me suis dit mais on me parle de cette parenté, enfin on voudrait me coller ça mais en fait, pourquoi me la colle-t-on ? C'est parce que vous-même vous êtes d'une certaine manière les tenants d'une ligne d'extrême gauche à certains égards et cette ligne d'extrême gauche vous amène à être tellement déportée que vous appréciez très mal les positionnements, je pense que c'est la seule exposition. C'est la seule exposition. Mais je dis ce que je veux Monsieur Cases, vous avez dit ce que vous voulez, moi également. Donc, évidemment, je n'ai pas que le droit d'écouter vos diatribes, j'ai aussi le droit d'exprimer ce que je pense et je l'exprime clairement. Donc les féminicides sont une situation parfaitement odieuses, je n'attaque pas les personnes, je dis simplement que vous êtes situés à l'extrême gauche, quand je lis certaines de vos productions hors Conseil Municipal, c'est le moins que l'on puisse penser.

Tout cela nous amène simplement à nous dire que nous aussi et c'est ce que j'ai écrit d'ailleurs dans un petit billet où j'expliquais ce qui c'était passé au Conseil Départemental, nous aussi, nous aurons à améliorer notre dispositif et à prendre des décisions concrètes et je suis plus partisan des décisions concrètes que des effets de manche à visée purement politicienne. Oui, je suis très hostile aux auteurs de féminicides, je suis très hostile et très révolté par évidemment ce qui se passe et je ne comprends même pas que vous ayez la bêtise un instant de vouloir me coller ce mauvais procès sur le dos, je suis même déçu par cela et je trouve dommage que vous ayez l'envie de manipuler ces crimes odieux. C'est tout ce que j'ai à dire. Il n'y a pas de vote sur ces orientations budgétaires puisque c'est un débat et nous pouvons poursuivre avec les autres délibérations à l'ordre du jour.

#### Pour information du Conseil Municipal

**Monsieur Augé** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Il s'agit d'une délibération que l'on avait introduite dans les mois précédents après avoir aussi consulté le Comité Technique sur le sujet. C'est relativement simple, il existait pour les agents de la ville des assurances santé et prévoyance qui étaient contractées avec une mutuelle qui s'appelle la Mutuelle Générale. Ce contrat se termine fin 2019, donc l'idée mise en œuvre par les Ressources Humaines a été de mettre en concurrence un petit peu les mutuelles pour obtenir un tarif le meilleur au bénéfice des agents. Donc, on va passer puisque l'on a confié au centre de gestion, on a profité que le centre de gestion allait faire un appel d'offre pour s'inscrire dans cet appel d'offre et donc désormais, nous sommes en mesure de confier à la place de l'ancienne mutuelle qui était la Mutuelle Générale pour ne pas la nommer, on est passé maintenant à une mutuelle santé en relation avec l'IPSEC qui est une mutuelle, et la mutuelle prévoyance sera conclue avec une autre mutuelle qui s'appelle Territoria Mutuelle. Bien entendu, cette démarche a pour objet de donner accès aux agents à une protection santé toujours meilleure, c'est aussi en terme de prévoyance de protéger au mieux les agents en cas de maladie, invalidité ou autre. Ce qui est à noter, c'est que si précédemment il y avait une participation de la collectivité de 10 € pour la prévoyance, et qu'il n'y en avait pas pour la santé pour les gens qui ont été mis en place à l'époque en 2014, il a été décidé cette fois-ci de proposer une participation modique, modeste de 1 € pour la santé et de 12 € pour la prévoyance, c'est-à-dire qu'en gros, globalement on augmente de 3 € chaque agent qui a contracté les assurances.

Le total de la démarche annuel va revenir à 11 000 €, ce n'est pas une somme très, très importante mais il faut la comparer à ce qui se passait avant et là, on voit bien que l'on a augmenté assez fortement de l'ordre de 30 % l'aide à la protection santé et prévoyance. C'est une action qui est bien entendu favorable aux agents, que l'on a présente en Comité Technique et que l'on vous propose de valider pour pouvoir autoriser le Maire à signer les conventions

afférentes.

## **DG19\_122 ADHÉSION AUX CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PROPOSÉES PAR LE CDG33. DÉCISION**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DG19\_008 du 12 février 2019 donnant mandat au Centre de Gestion pour qu'il organise la mise en concurrence des candidats ;

Vu la convention de participation Santé signée entre le Centre de Gestion de la Gironde et IPSEC en date du 3 juillet 2019 ;

Vu la convention de participation Prévoyance signée entre le Centre de Gestion de la Gironde et TERRITORIA MUTUELLE en date du 3 juillet 2019 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité technique en date du 3 octobre 2019 ;

Considérant que les dispositifs actuels de mutuelle Santé (contrat collectif sans participation financière) et de Prévoyance (contrat collectif avec participation financière de 10 € brute mensuelle versée à chaque adhérent en déduction de sa cotisation) souscrits par la Ville et le CCAS en janvier 2014 avec la Mutuelle Générale par l'intermédiaire de Sofaxis, prennent fin le 31 décembre 2019, et que les agents ayant adhéré à ces contrats ne sont plus couverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Considérant la volonté de la Ville :

- d'une part, de donner accès à ses agents à une protection Santé comportant plusieurs niveaux de garantie à des tarifs attractifs, grâce à la mutualisation des risques au niveau départemental ;
- d'autre part, de protéger au mieux ses agents en cas de maladie, d'incapacité de travail et d'invalidité.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide :

- d'adhérer à la convention de participation Santé susvisée conclue entre le Centre de Gestion et IPSEC qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011-1474) ;

et

- d'adhérer à la convention de participation Prévoyance susvisée conclue entre le Centre de Gestion et TERRITORIA MUTUELLE qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011-1474).

Précise qu'une participation financière sera attribuée aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

- le risque Santé, c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité :

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de Gestion de la Gironde pour son caractère solidaire et responsable ;

- le risque Prévoyance, c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès :

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de Gestion de la Gironde pour son caractère solidaire et responsable.

Fixe le niveau de participation, pour le risque Santé, à 1 euro brut par agent et par mois.

Porte le niveau de participation, pour le risque Prévoyance, de 10 euros à 12 euros brut par

agent et par mois, dans la limite de la cotisation versée par l'agent.

Indique que les dépenses afférentes seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes relatifs à l'adhésion aux conventions de participation Santé et Prévoyance mutualisées proposée par le Centre de Gestion de la Gironde, ainsi que les éventuels avenants à venir.

### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup. C'est un effort notable, nous progressons dans la couverture santé des agents et ce que nous faisons de notre côté augmente aussi leur capacité à percevoir des remboursements du leur et, petit à petit, nous allons augmenter ce niveau de protection.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur Augé** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Cette délibération est relativement simple, d'autant qu'elle a déjà été passée dans les années précédentes. Il s'agit tout simplement de répondre favorablement à l'appel à cotisation de la banque alimentaire. Je pense que tout le monde connaît la banque alimentaire donc je ne commente pas. Cette subvention sollicitée est de 280 euros. Nous proposons donc de donner au Maire la possibilité, l'accord de signer cette convention de subvention.

### **DG19\_123 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA BANQUE ALIMENTAIRE DE BORDEAUX ET DE LA GIRONDE. DÉCISION**

La Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, dans le cadre de sa collecte nationale des 29 et 30 novembre 2019, sollicite la commune de Saint-Médard-en-Jalles.

Cette collecte permet à la Banque Alimentaire de reconstituer son stock de produits d'épicerie pour l'année suivante.

Il vous est proposé de répondre favorablement à cette sollicitation en allouant une subvention exceptionnelle de 280€.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention exceptionnelle de 280€ à la Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde.

Impute la dépense au compte 6745 du budget principal.

### **Monsieur Ouillade**

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je profite de cette délibération mais ce n'est pas pour parler de cette délibération mais comme elle parle de subvention. C'est pour répondre à Madame Dumas. Je tiens à rappeler à Madame Dumas que certaines officines, comme elles les appellent, organisaient les fêtes de la saint-Médard avant qu'elle arrive. Et les fêtes de la saint-Médard n'existent plus depuis 2014. Je rappelle aussi à Madame Dumas que c'est ces mêmes officines qui n'ont pas arrêtées depuis 2014 à organiser les animations dans le cadre du Téléthon et sans une once de subvention de la mairie. Je tiens aussi à rappeler à Madame Dumas que la ville va faire payer la location du Carré des Jalles pour la soirée de gala qui va avoir lieu dans le cadre du Téléthon. Donc, cela veut dire que, dans cette soirée, une partie des sommes recueillies vont servir à régler cette location. Donc voilà la réponse et c'est cela qu'elle appelle les 20 % de réduction à toutes les subventions depuis 2014 à toutes les associations. Merci de m'avoir entendu.

### **Monsieur Morisset**

Monsieur le Maire, chers collègues, chers internautes.

Je fais de nouveau une petite notification sur la somme de 280 euros. Finalement, c'est stagnant et cela veut dire que c'est regrettable. Il y a des gens qui râlent parce qu'il y a des hausses de carburant et là effectivement c'est dans ce cadre-là ? Je suis étonné que quelque part l'on n'aide pas plus ce genre d'associations à essayer de demander un petit peu plus pour

que cela les aide encore un petit peu plus à aider les gens dans l'urgence.

Dans ce cadre effectivement, je reviens sur ce bilan puisque je n'avais que cinq minutes. Il me semble assez simple à comprendre que l'on est dans une urgence climatique, cela ne tient pas du tout compte de cela et que les logements d'urgence pour les gens qui sont en difficulté n'est pas du tout pris en compte dans ce budget primitif, ce qui sous-entend que la politique du lien social est avant tout une histoire de « com ». Je regrette donc encore une fois que l'on se serve de mots comme transition écologique et autres. Je ne peux que regretter cet effet de manche dans cette période pré-électorale, plutôt électorale même. Donc, finalement, je crois qu'il faut essayer de travailler avec les associations qui sont sur le terrain, dans le concret, qui œuvrent. J'ai entendu Madame Layrisse et je la remercie pour ce qu'elle essaye de faire passer. Je crois que comme le disait Monsieur Bruno Cristofoli tout à l'heure, il y a de bonnes intelligences un petit peu partout mais cette histoire de dualité, de toujours poser les uns contre les autres, je crois que c'est absolument nocif pour la démocratie. Et je tiens à souligner que, encore une fois, on se retrouve dans des situations où finalement l'on va se réjouir de donner 280 euros à une association et d'un autre côté, on va être dans un cynisme complet en excluant les gens comme ce qu'il s'est passé à l'allée Dordins et là, il n'y a aucune aide, rien du tout mais par contre pour les « com » et ainsi de suite là il y a du budget. C'est cynique.

### **Madame Dumas**

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues et Monsieur Ouillade.

Je suis un peu impressionné par votre mauvaise foi quand même parce que je voudrais rappeler que nous avons été élus en 2014, c'était un dimanche. Le lundi, le mardi ou le mercredi, je ne sais plus, votre comité des fêtes, le comité des fêtes Fêt'en Jalles a dit « et bien non, nous, en fait, tout le monde démissionne, on ne veut pas travailler pour vous ». Alors, excusez-moi mais effectivement il y a bien fallu que l'on fasse des choix. Vous avez refusé de travailler pour la nouvelle municipalité donc c'est quand même un fait.

Ensuite, la fête de la saint Médard, on en a déjà parlé plusieurs fois effectivement, c'est un choix. Après, quand l'on met en place Big Bang c'est à peu près en même temps que la fête de la saint-Médard, cela met en valeur le territoire, je pense que l'on peut dire que c'est un petit peu également la fête de la commune. Je ne sais pas mais vous avez oublié de dire ou alors on ne vous l'a pas dit et alors j'ai la joie de vous annoncer que l'on avait validé la fête en juin prochain pour le rassemblement des Saint-Médard de France. Vous ne l'avez pas dit. Vous étiez au courant ? Donc la fête des Saint-Médard de France est validé, à votre demande, et pourra donc être bien organisée en juin prochain. Donc s'il-vous-plaît un petit peu de bonne foi. Je termine s'il-vous-plaît.

Ensuite, vous parler de la non-subvention pour votre association Fêt'en Jalles d'accord. Le Téléthon, cela évidemment, tout à votre honneur vous organisez le Téléthon depuis des années et vous le faites très bien. Il me semble que nous mettons à disposition effectivement le Carré des Jalles. Vous avez envoyé un mail, hier ou aujourd'hui, par rapport au devis qui vous semblait trop important. J'ai fait une réponse aujourd'hui pour demander à ce que l'on vérifie. Alors effectivement, on met à disposition gratuitement les espaces du Carré des Jalles mais pas les frais techniques et de sécurité et cela vous le savez depuis le départ. On ne peut pas vous donner les frais de sécurité et les frais d'intervention, cela n'a jamais été gratuit.

Je veux bien entendre tout ce que vous dites mais il y a à un moment donné où il faut être de bonne foi.

### **Madame Layrisse**

Juste un mot par rapport à la banque alimentaire. Je rappelle que cette demande de subvention ne concerne que le transport, dans le cadre de la collecte qu'ils vont faire prochainement dans les divers supermarchés de la ville. C'est tout à fait ponctuel et c'est ce qu'ils demandent tous les ans. On répond à leur demande, ce qui me paraît tout à fait cohérent.

Par contre, dans le cadre du Centre Communal d'Action Sociale, via le panier solidaire que vous connaissez tous, on a une convention avec la banque alimentaire. On achète des denrées qui nous permettent effectivement après de préparer des colis pour les Saint-Médardais qui sont en difficulté et que nous accompagnons socialement. J'ajouterai qu'il y avait à l'inauguration du panier solidaire la présence de la banque alimentaire, Monsieur le Maire doit s'en souvenir, qui

nous a chaleureusement remercié parce que l'on a un très bon partenariat avec eux, il y a un très bon échange avec les agents du panier. Je m'y suis moi même rendu. Il faut effectivement encourager tous ces bénévoles qui agissent pour apporter un petit plus et surtout lutter contre le gâchis alimentaire donc on est tout à fait présent.

Quand au logement d'urgence, il ne s'appelle pas sur notre ville logement d'urgence mais vous le savez bien, dans le cadre aussi du Centre Communal d'Action Sociale, cela pourra être aussi peut-être un argument quand on reparlera de l'activité du Centre Communal d'Action Sociale, nous avons des logements d'accueil temporaire c'est-à-dire deux chalets Emmaüs et cinq chambres où nous pouvons loger temporairement des personnes en difficulté.

**Adopté à l'Unanimité**

**Madame Thibaudeau** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs

Avant de rentrer dans le vif du sujet de cet additif, je vais simplement rappeler très brièvement pourquoi cette charte ? Tout le monde aujourd'hui sait que dans la mesure où un terrain a des droits à construire, personne ne peut s'opposer à cette construction mais on a toujours le choix, soit de laisser partir les projets tels qu'ils arrivent, soit de s'opposer à cela et de faire en sorte d'avoir des choses qui sortent de manière raisonnable.

Donc je ne vais pas m'appesantir, cela ne sert à rien, nous avons voulu faire cette charte pour éviter les schémas de nos prédécesseurs, c'était un choix politique, je ne le discute pas. Point barre, et j'avance. Ce n'était pas notre choix. Notre choix à nous c'était de maîtriser tous les projets qui arrivaient dans nos bureaux.

Pour ce faire, nous nous sommes adjoint les services d'un architecte conseil et nous nous sommes par contre précipités dès 2014 pour l'élaboration de cette charte qui a été adoptée en Conseil Municipal le 28 mai 2015.

Ce document est un outil précieux mais il sera encore plus efficace si on le fait évoluer en fonction des événements climatiques et des changements qui sont devant nous aujourd'hui.

Cette délibération est un peu longue, je vais donc la synthétiser en vous donnant les recommandations justement pour la résilience réchauffement climatique. Donc, il faut éviter les îlots de chaleurs urbains. Dans les recommandations, il faut favoriser la ventilation naturelle des lieux ; végétaliser les espaces publics et les espaces collectifs des opérations ; végétaliser les bâtiments ; gérer les eaux pluviales en favorisant la perméabilité des sols.

Tout cela pour nous n'est pas nouveau puisque ce que je viens de vous évoquer est dans cette délibération approfondie car déjà au départ nous avons le souci de nous intéresser à cela et donc nous l'avions déjà fait depuis 2014.

Je continue. Il faut s'appuyer sur les principes bioclimatiques passifs ; penser à l'implantation des constructions ; favoriser la ventilation naturelle des pièces, cela nous le pratiquons déjà depuis tout le temps dans la mesure où nous interdisons les logements mono-orientés, c'est tout à fait désagréable pour les occupants et nous préférons les logements traversants pour privilégier la ventilation des pièces ; nous recommandons aussi de distribuer les pièces en fonction de l'orientation ; concevoir les ouvertures selon l'exposition de la façade ; se protéger du rayonnement solaire ; augmenter le pouvoir réfléchissant des surfaces minéralisées ; capter l'énergie solaire et limiter les déperditions.

Ensuite, développer la qualité environnementale des bâtiments ; des choix de matériaux pour l'environnement ; privilégier des matériaux renouvelables et des matériaux pérennes ; et un choix également pour la santé et le confort des usagers ; maximiser la qualité de l'air intérieur ; intégrer dans les plannings de mise en service des périodes plus ou moins importantes en fin de travaux pour aérer les logements avant la livraison des biens immobiliers.

Pour terminer, aller vers la construction passive ; privilégier les systèmes constructifs à isolation répartie ; recourir au triple vitrage dans les constructions neuves car pour la rénovation des logements anciens, les doubles vitrages un petit peu améliorés semblent être suffisants.

Je ne vais pas être plus longue. Je vous demande simplement d'adopter l'additif à la Charte environnementale et paysagère. Je vous en remercie.

## DG19\_124 ADDITIF A LA CHARTE ARCHITECTURALE, ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE - RÉSILIENCE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE. ADOPTION

La question de la lutte contre le dérèglement climatique n'est pas nouvelle pour les collectivités territoriales.

L'augmentation des températures estivales induites par le dérèglement climatique est préoccupante pour nos villes tempérées parce qu'elle exacerbe le phénomène d'îlot de chaleur urbain et réduit le confort thermique à l'intérieur des bâtiments.

En tant qu'acteur de l'aménagement urbain, la ville de Saint-Médard-en-Jalles entend jouer son rôle de cadrage général pour mobiliser l'ensemble de la filière du bâtiment sur les questions d'adaptation du bâti aux changements climatiques.

Convaincue qu'il s'agit là d'un enjeu crucial et urgent, elle propose un outil d'aide à la conception des projets d'urbanisme sur la question de l'adaptation du bâti à la chaleur, pour permettre cette transition nécessaire, dans les manières de concevoir le vivre ensemble.

Ce dispositif vient compléter les éléments contenus dans la Charte architecturale, environnementale et paysagère adoptée en Conseil Municipal le 28 mai 2015 et prendra la forme d'une feuille de route de l'adaptation aux changements climatiques.

Ces orientations sont déclinées en trois volets :

- 1 - le premier consiste à organiser les projets de manière à éviter les îlots de chaleur urbains
- 2 - le second consiste à orienter les projets sur les principes bioclimatiques passifs
- 3 - le troisième traite de la qualité environnementale des bâtiments

### 1 - EVITER LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS

#### DEFINITION

Un îlot de chaleur urbain est un secteur urbanisé marqué par un microclimat qui se caractérise par des températures plus élevées que dans les secteurs environnants. Il est le résultat des choix de minéralisation des surfaces urbaines. Cet enjeu, qui se manifeste à une très petite échelle, est un enjeu majeur pour le développement des villes puisqu'il entraîne de nombreux préjudices sur la santé et la qualité de vie.

#### A SAVOIR

Une augmentation de 10% de l'emprise verte au sol permettrait de réduire la température de l'air de 0.8°C (Pauleit, Duhme, 2000).

Une étude de l'Institut National de Veille Sanitaire en 2003 démontre qu'une hausse de 1°C aurait aggravé le risque sanitaire de 80% pendant la vague de chaleur d'août 2003.

#### RECOMMANDATIONS

- FAVORISER LA VENTILATION NATURELLE DES LIEUX
  - Penser l'alignement des nouvelles constructions diagonalement à la direction des vents dominants afin de favoriser la ventilation transversale des bâtiments.
  - Favoriser la ventilation naturelle des bâtiments : ventilation transversale (murs opposés) ou tirage naturel (ouverture en haut du bâtiment, particulièrement pour le collectif : atrium).
    - VÉGÉTALISER LES ESPACES PUBLICS ET LES ESPACES COLLECTIFS DES OPÉRATIONS
  - Rediriger l'air des zones de chaleur par l'implantation des arbres dans l'espace public.
  - Favoriser la plantation de feuillus à l'Ouest, au Sud-Ouest et au Sud pour rafraîchir l'espace en été tout en garantissant l'ensoleillement en hiver à la chute des feuilles.
  - Privilégier les espèces persistantes au Nord et à l'Ouest afin d'atténuer les vents froids et conserver l'énergie des bâtiments. Ce système d'écran peut également être mis en œuvre grâce aux systèmes de treillis.
  - Développer des continuités vertes dans la ville et maintenir de grands espaces libres de construction en amont des vents dominants afin de pré-rafraîchir l'air en période estivale.
  - Végétaliser les espaces de stationnement : revêtements semi-végétalisés pour les emplacements (type modules alvéolaires), bandes végétalisées et plantation d'arbres sur les pourtours.
  - En cas de projet de construction dans un parc ou sur une parcelle arborée, établir un repérage des arbres existants et un diagnostic permettant d'apprécier leur valeur paysagère en vue de leur préservation, et précisant la compensation en cas de coupe.

- VÉGÉTALISER LES BÂTIMENTS

- Végétaliser les façades améliore l'isolation du bâtiment. La mise en œuvre des systèmes d'arrosage vertical rend cependant ces installations plus complexes que la végétalisation des toitures.

- Végétaliser les toitures est une solution très efficace dans la lutte contre les îlots de chaleur. Pour bénéficier aux écosystèmes, les toitures végétalisées doivent se rapprocher au mieux des caractéristiques naturelles des milieux à créer (nature et épaisseur du substrat, variétés locales), proscrire l'arrosage automatique et éviter les modèles industriels (type pouzzolanes et sédums). Ceci s'accompagne de mesures de gestion différenciées en fonction des strates souhaitées.

- GÉRER LES « EAUX PLUVIALES » EN FAVORISANT LA PERMÉABILITÉ DES SOLS

Du fait de l'évapotranspiration, les sols humides ont des capacités semblables à celles de la végétation. Le développement de la trame bleue et la préservation des zones humides participe à cet effort.

- Favoriser les systèmes d'infiltration naturelle dans la gestion des eaux pluviales (noues, espaces végétalisés, bassins de rétention, puits d'infiltration, chaussées à structure réservoir).

## 2 - S'APPUYER SUR LES PRINCIPES BIOCLIMATIQUES PASSIFS

Ces recommandations visent à réduire les effets liés aux vagues de chaleur, et, plus généralement, à concevoir un habitat confortable, économique et durable répondant aux enjeux de limitation des gaz à effet de serre et de réduction de la facture énergétique en œuvrant à la limitation de la consommation énergétique.

### RECOMMANDATIONS

- PENSER L'IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION :

- Prendre en compte les éléments de contexte de la parcelle :

L'existence de continuités de la trame « verte » : boisements, parcs de propriété, à rétablir ou conforter...

Les conditions d'exposition : ensoleillement, intempéries, vents dominants...

Les aspects qualitatifs de la parcelle : points de vue, présence d'arbres isolés ou de structures arborées, patrimoine bâti, ...

Les contraintes concernant la topographie, les vues, le voisinage, auxquelles le projet devra s'adapter, ...

L'adaptation des principes bioclimatiques passifs à la parcelle,

Le choix de l'implantation : celle-ci pourra se faire par exemple en retrait des voies si cela permet de préserver l'ambiance végétale de l'espace public ou de la renforcer par de nouvelles plantations,

L'orientation des bâtiments en fonction des éléments structurants du paysage (relief, arbres majeurs, patrimoine bâti, effet de perspective, ...).

- Privilégier l'implantation des bâtiments selon une orientation nord-sud qui donne le meilleur compromis entre apports de chaleur et apports de lumières en toute saison et assure une bonne maîtrise des surchauffes estivales.

- FAVORISER LA VENTILATION NATURELLE DES PIÈCES

- Privilégier des logements « traversant », (bénéficiant d'une double exposition) qui permettent d'assurer une ventilation naturelle et ainsi de rafraîchir les pièces sans avoir besoin de climatisation.

- DISTRIBUER LES PIÈCES EN FONCTION DE L'ORIENTATION

- Privilégier l'implantation de volumes non chauffés (le garage par exemple) du côté ouest ou nord et de volumes tampons (hall d'entrée avec sas, buanderie, annexe) du côté nord car cela limite les déperditions et permet de se protéger des vents dominants et du froid l'hiver.

- Privilégier l'implantation des pièces de vie du côté sud car c'est la seule qui permet de maîtriser les apports solaires à chaque saison :

- L'hiver le soleil étant bas, les pièces du logement bénéficient d'un maximum d'apports solaires qui limitent les besoins en chauffage.

- L'été grâce à des protections de type débord de toit, auvent, casquette, brise soleil, ... les pièces ne subissent pas les surchauffes induites par les apports solaires car le soleil est plus haut que l'hiver.

- Privilégier l'implantation ou la conservation d'arbres à feuillage caduc devant les pièces de vie

au sud contribuent à la protection des façades grâce à l'ombre du feuillage, sans porter atteinte aux apports solaires l'hiver car les arbres ont perdu leurs feuilles.

- Privilégier l'implantation des chambres à l'est ou à l'ouest en fonction de leur utilisation et du mode de vie des occupants. Du côté est, la chambre bénéficiera du soleil du matin. A l'ouest, il y aura lieu de prévoir des dispositifs de protection solaire verticaux pour se protéger des surchauffes d'été car le soleil est bas et ardent à cette saison.

- CONCEVOIR LES OUVERTURES SELON L'EXPOSITION DE LA FAÇADE

- Privilégier l'implantation des grandes baies au sud et de fenêtres plus petites : au nord pour se protéger du froid et à l'ouest pour se protéger de la pluie et du vent par exemple. Il s'agit de profiter des apports solaires gratuits en hiver (saison à laquelle le soleil est plus bas).

- SE PROTÉGER DU RAYONNEMENT SOLAIRE, (confort d'été)

- Mettre en place des protections, des ouvertures selon l'exposition :

- En façade sud : dispositifs de protection horizontaux : débord de toit important, auvent, casquette, brise soleil afin de limiter l'action des rayons solaires sur les surfaces vitrées de la maison en été (saison durant laquelle le soleil est plus haut).

- En façade ouest : dispositifs de protection verticaux : persiennes, panneaux à claire-voie coulissants, ... afin de conserver un apport de lumière naturelle tout en limitant l'action forte des rayons solaires vu la hauteur soleil sur cette exposition.

Il y a lieu de penser aux choix des couleurs de couverture ou de façades, dans une logique de confort d'été, les couleurs sombres absorbent le rayonnement solaire et la transmission de la chaleur à l'intérieur du logement, les couleurs claires réfléchissent la lumière et limitent la montée en température.

- Privilégier des teintes claires de façades et de toitures pour favoriser la réflexion de la lumière, proscrire les tuiles « noires » sachant qu'une toiture transmet jusqu'à 2/3 des transferts de chaleur de l'enveloppe vers l'intérieur du bâtiment.

- Envisager les toits végétalisés pour leurs qualités, (esthétique, biodiversité, rétention d'eau, isolation thermique...), et les sur-toitures ou des toits « parasol » générant une lame d'air au-dessus du toit proprement dit.

- AUGMENTER L'ALBÉDO (POUVOIR RÉFLÉCHISSANT) DE SURFACES MINÉRALISÉES

- Privilégier les revêtements de toiture à haut albédo (tuiles et graviers claires, toitures claires ou blanches, membranes élastomères, ...). La durée de vie des membranes réfléchissant 80% de l'énergie est de surcroît deux à trois fois supérieure à un toit conventionnel.

- Privilégier les revêtements de sol clairs (blanc ou gris clair). Des techniques spécifiques telles que les pavés inversés et l'asphalte coloré recouvert de pigments réfléchissants sont également à envisager.

- CAPTER L'ÉNERGIE SOLAIRE ET LIMITER LES DÉPÉDITIONS, (CONFORT D'HIVER)

Le confort d'hiver repose notamment sur un renforcement de l'isolation thermique intérieure (murs, sol, plafonds) mais on peut aussi envisager une isolation par l'extérieur qui permet de bénéficier de l'inertie des murs maçonnés à l'intérieur de la maison et de limiter les déperditions liées aux ponts thermiques (angles, jonction des murs de refends, liaisons murs-planchers).

- Penser à la création d'un jardin d'hiver côté sud de la maison qui pendant les journées d'hiver permet de stocker la chaleur et de la restituer les nuits qui sont plus froides.

- Penser à la mise en place sur la façade sud de murs capteurs dits "murs Trombe", qui sont des murs épais en matériaux à forte inertie (pierre, béton), implantés derrière un vitrage captant la chaleur le jour et la restituant la nuit.

- Privilégier les éléments de maçonnerie pleins qui apportent de l'inertie au logement. L'été la fraîcheur de la nuit est stockée puis restituée le jour, l'hiver cela marche dans l'autre sens : les jours ensoleillés la chaleur stockée dans la journée est restituée la nuit.

Pour les maisons à ossature bois, on peut aussi jouer sur l'inertie d'un mur de refends ou sur le déphasage d'un isolant thermique à base de laine de bois dont la densité est supérieure à celle de la laine de verre.

- Privilégier la compacité du bâti. En effet, à surface habitable égale, la surface des parois extérieures (murs, toitures) peut varier de façon significative selon la complexité des volumes du bâtiment. Un bâti compact sera moins cher à construire et permettra de limiter les déperditions sur le plan thermique et ainsi de réduire la facture de chauffage.

### 3 - DÉVELOPPER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES BÂTIMENTS

#### LE CHOIX DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Le choix des matériaux est souvent plus guidé par le caractère esthétique escompté que par des contraintes techniques liées à leur mise en œuvre et plus encore par l'aspect économique lié aux coûts de construction.

Cette manière d'aborder le choix des techniques et des matériaux de construction n'intègre que très sommairement les priorités permettant de réduire les impacts de la construction sur la santé et sur l'environnement. Le choix « durable » des matériaux de construction doit intégrer ces préoccupations liées à la santé, à l'environnement et à l'énergie.

#### UN CHOIX POUR L'ENVIRONNEMENT, ...

- CHOISIR DES MATÉRIAUX ÉCONOMES EN ÉNERGIE

A performances fonctionnelles équivalentes, privilégier :

- les matériaux nécessitant le moins d'énergie grise (quantité d'énergie nécessaire à la production et à la fabrication des matériaux ou des produits industriels),
- les matériaux d'origine locale afin de limiter l'énergie consommée dans les transports.

- PRIVILÉGIER LES MATÉRIAUX RENOUVELABLES

A performances fonctionnelles équivalentes, privilégier :

- les matériaux à base de matières premières renouvelables (ex : le bois) ou abondantes (ex : la terre) ou des matières recyclées (bois, textiles, PVC sans plomb, etc.),
- éviter les matériaux dont les ressources sont faibles et non renouvelables, (métaux, polystyrène...).

- CHOISIR DES MATÉRIAUX PÉRENNES

- Intégrer à la réflexion sur le choix des matériaux :

- le cycle de vie des matériaux (extraction, fabrication, transport, démolition, recyclage), dont la durée de vie en usage,
- la fréquence de renouvellement,
- la fréquence et la simplicité d'entretien,

- Privilégier en priorité les matériaux offrant la meilleure garantie de durabilité à l'enveloppe du bâtiment (éléments qui a priori ne seront pas ou ne pourront pas être remplacés au cours de la phase d'exploitation) : par exemple enduits minéraux en façade plutôt que peinture, ...

- CHOISIR DES MATÉRIAUX PRÉSERVANT LA BIODIVERSITÉ

- Choisir des bois issus de forêts gérées durablement (labels PEFC, FSC par exemple),
- Choisir des produits fabriqués par des entreprises engagées dans les démarches environnementales ISO 14001...

#### ..., ET UN CHOIX POUR LA SANTÉ ET LE CONFORT DES USAGERS

- MAXIMISER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Un certain nombre de nuisances, voire de pathologies peuvent trouver leur source dans la qualité des bâtiments. Ces nuisances peuvent provenir des pollutions extérieures et des risques liés à certains produits et équipements.

L'air à l'intérieur des locaux ne doit pas présenter de risque pour la santé des usagers. Si certaines sources de pollutions proviennent de l'extérieur, les principaux risques tiennent à deux polluants émis à l'intérieur des bâtiments : le monoxyde de carbone (CO) et le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

La qualité de l'air ambiant résulte par conséquent de deux facteurs :

- la limitation des polluants à la source
- la ventilation appropriée des locaux.

- Choisir des matériaux de construction (dont la peinture) avec un faible niveau d'émission en polluants volatils (étiquetés classe A ou A+) ;
- Intégrer dans le planning une période d'au minimum 3 jours après la fin des travaux pour aérer les logements avant la livraison des biens immobiliers ;
- Maximiser la présence de balcons, terrasses, etc. pour éviter les risques de tabagisme passif et assurer un accès à un espace extérieur ;
- Placer les amenées ou prises d'air loin des pollutions extérieures (parkings, garages, stockages de déchets, niveau de la rue, bouches d'évacuation d'air rejeté, etc.) ;
- Argumenter le choix de ventilation en prenant en compte l'équilibre entre la régulation thermique et le renouvellement de l'air ;
- Veiller à ce que les réseaux de ventilation puissent s'entretenir facilement (accès aux filtres, positionnement des trappes, conduits rigides, etc.).

La légionellose est une infection respiratoire provoquée par des bactéries aérobies appelées légionelles qui prolifèrent entre 25°C et 45°C. Les principales sources de légionelles sont les réseaux d'eau chaude sanitaire et les systèmes de refroidissement par voie humide associés notamment aux installations de climatisation.

Afin de minimiser les risques, le constructeur devra éviter l'utilisation :

- de matériaux fibreux ou utiliser des techniques évitant la propagation des fibres dans les ambiances (isolation intérieure, isolation répartie, isolation intérieure encapsulée),
- des matériaux émetteurs de Composés Organiques Volatiles (COV), par l'utilisation de matériaux sans solvant ou possédant le label écologique européen,
- des matériaux allergènes.

#### VERS LA CONSTRUCTION « PASSIVE »

Le principe de la maison passive consiste à travailler sur l'isolation (performance des parois, ponts thermiques et étanchéité à l'air) afin de dispenser l'habitation d'un système de chauffage qui viendrait compenser les pertes de chaleur.

Trois paramètres permettent de conserver la chaleur au sein d'un logement :

- l'isolation renforcée des parois, des ouvertures (fenêtres) et des passages d'air (ponts thermiques),
  - l'étanchéité de la construction et un système de ventilation à double-flux,
  - la récupération de la chaleur sortante.
- PRIVILÉGIER LES SYSTÈMES CONSTRUCTIFS À ISOLATION RÉPARTIE

Dans les systèmes constructifs, les techniques à isolation répartie seront préférées (mono-mur en terre cuite, béton cellulaire, ossature bois...) ; l'isolation par l'extérieur est également une solution.

L'un des systèmes constructifs les plus à même de répondre aux exigences de la nouvelle réglementation thermique est l'ossature bois.

- RECOURIR AU TRIPLE VITRAGE

Dans le cas d'une construction neuve très basse consommation, le vitrage prend une part particulièrement importante dans le bilan thermique global du bâtiment ; le triple vitrage sera privilégié pour les constructions neuves.

Pour les rénovations de logements anciens, le double vitrage HE accompagné d'un châssis bois plus épais (68 mm) peut être suffisant.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Adopte l'additif à la Charte architecturale, environnementale et paysagère.

**Monsieur Morisset**

Monsieur le Maire, chers collègues, chers internautes.

Je ferai simplement une petite précision. On est, me semble t-il, à essayer de rattraper toujours un petit peu c'est-à-dire à être un petit peu en retard par rapport à ce que l'écologie politique propose depuis une trentaine d'années, que les scandinaves ont développés depuis plus de cinquante ans. Quand on voit effectivement cet additif, il arrive à brûle-pourpoint, c'est-à-dire qu'il est encore une fois juste là sur cette fin d'année, comme par hasard, avant les élections.

C'est très bien. Je voterai pour. Par contre, je peux souligner que, encore une fois, cela s'adresse à un certain type de logement, ce n'est pas forcément toujours pour tout le monde, c'est-à-dire que quelqu'un qui a envie de vivre d'une façon très sobre et de façon très pérenne devrait avoir aussi, par exemple, ne serais-ce que des aides quand il est dans une yourte, par exemple. Vous voyez. Il peut y avoir des choses qui détonnent comme cela. (Monsieur Morisset s'adressant à l'assemblée : C'est marrant comment le rire déclenche des choses absolument fantastiques. C'est joli des dents mais je vous assure quand vous rigolez sur quelque chose comme ça, c'est triste à en mourir. Effectivement, cela dérange.) On a besoin d'amélioration sans cesse et on est dans des matériaux, je le reconnais, on travaille sur cela mais on pourrait parler effectivement de paille, on pourrait travailler un petit peu plus sur la façon dont on végétalise les sols. Les arbres sont aujourd'hui sur la Place de la République, peut-être en surnombre par rapport à avant mais on ne remplacera jamais un arbre qui a été là depuis des dizaines et des dizaines d'années et par des petits arbres. Il faut savoir aussi quand on met en place des chiffres comme cela, à la volée, de façon électoraliste, on se retrouve aussi à constater que, par exemple, un arbre a besoin quand même d'une ressource au sol. Aujourd'hui, ils sont absolument bétonnés autour, ils sont complètement enclavés. Et l'on constate que quelques années plus tard, c'est comme Monsieur Florian avec ces pots sur la Place de Pey Berland, que ces arbres n'arrivent pas à vivre, ils sont absolument sclérosés sur des petits espaces. On ne travaille pas assez sur le fond, c'est-à-dire éviter d'avoir des voitures sur place qui veulent absolument se garer. Il faut donc travailler sur la mobilité douce. Cela veut dire que, quelque part, il faut des règles beaucoup plus radicales, qui anticipent encore plus le changement climatique comme vous le soulignez. Il faut travailler encore plus en amont sur le travail que l'on doit faire au niveau du traitement du sol par exemple. Un constat, je vous l'avais déjà expliqué, en Californie, ils commencent à se rendre compte que le bitume c'était noir et ils commençaient à le recouvrir de blanc. Dans la charte architecturale, cela n'a rien à voir mais politiquement, on peut faire quelque chose, ici localement.

Vous voyez ce que je veux dire Madame Thibaudeau puisque vous me regardez avec un petit sourire malicieux. Je suis très content mais à un moment donné, il faudrait quand même essayer de regarder un petit peu autour les fondamentaux, pourquoi l'on en est arrivé là ? Parce que quelque part aujourd'hui essayer de dire, on veut faire des choses sans contraintes parce que là se sont des recommandations, se sont des réflexions à avoir, se sont des propositions mais il n'y a aucune contrainte. Donc, effectivement, celui qui a le plus les moyens pourra faire quelque chose de joli et de sobre, tant mieux pour lui, mais encore une fois cela ne va pas toucher tout le monde et cela ne va pas toucher évidemment les gens qui sont parfois dans la précarité et qui sont aussi impactés par le réchauffement climatique, comme le froid l'hiver. Je crois qu'il faut donc essayer de travailler avec intelligence, bien en amont. Et, je crois que dans cette perspective, je le répète un petit peu mais c'est très électoraliste. Cela aurait dû venir bien plus tôt parce qu'on le sait depuis bien longtemps. Merci.

### **Monsieur Cases**

Oui, un mot qui est une explication de vote. Nous voterons la délibération bien que l'on ne soit pas dupe si vous voulez du fait que l'on reste dans des recommandations c'est-à-dire que l'on ne fait qu'appliquer en définitive des lois et des règlements, qui y sont déjà.

Nous, ce dont nous nous souvenons, c'est qu'au moment de la loi Élan, quand on a souhaité que notamment les logements pour les personnes en situation de handicap restent au niveau antérieur c'est-à-dire 80 % des logements et non pas 20 % comme dans la loi désormais, c'est quelque chose qui aurait un petit peu secoué les promoteurs, vous l'avez rejetée.

Donc, très bien pour des recommandations, cela peut toujours servir mais lorsqu'il faut un peu bouger les gens, peut-être leur demander de véritablement, je dirai, changer leur procédé ou accepter parfois de modifier leur procédé, vous le rejetez. Merci.

## **Monsieur le Maire**

Quelques éléments de réponse par rapport à ce qui a été dit.

D'abord, quand Monsieur Morisset dit que c'est électoraliste et sous-entendant que nous ne faisons rien, j'ai repris une de ces phrases quand il dit que « on ne travaille pas sur le fond, il faut ôter les voitures, c'est cela qu'il faut faire ». Vous pouvez m'expliquer ce que nous avons fait sur la Place de la République si ce n'est pas modifier les choses, ôter les voitures, faire d'ailleurs des fosses très larges pour les arbres, pour beaucoup d'arbres, pour bien les planter et les trois arbres que nous avons été obligé de déplanter, nous les avons replanté et c'est même une première sur je pense la Métropole. Nous les avons replantés dans l'école Montaigne donc vous ne pouvez pas nous reprocher de nous comporter différemment de ce que nous disons. Par exemple, quand vous disiez « il faut aussi mettre du bitume clair etc », vous constaterez au mois de juillet prochain que le revêtement qui a été mis Place de la République, il va être fini parce qu'il y a encore un petit truc à faire qui va l'éclaircir un petit peu plus, sera un revêtement clair en liaison avec ces préceptes. Il a été décidé cela il y a un an et demi donc ce n'est pas aujourd'hui, ce n'est pas électoraliste, c'est vraiment une démarche qui s'est mis en place. Nous sommes très certainement perfectibles encore comme beaucoup, que le premier qui n'est pas perfectible nous jette la pierre, mais en tout cas, nous avançons de manière résolu dans cette direction-là.

Après, par rapport à ce que disait Monsieur Cases, il y a deux choses. Il y a que cette contrainte a un niveau élevée, déjà 20 % était un niveau élevé mais le fait de l'avoir systématisé à tout était un frein à la poursuite du développement du logement social dans les mêmes proportions. Pourquoi ? Parce que le logement social, nous avons besoin de maîtriser ses coûts. Si vous rendez 100 % des logements ou 80 % des logements accessibles, vous augmentez quand même singulièrement les coûts des logements, c'est ce que disaient tous les bailleurs. Allez voir tous les bailleurs sociaux dont la finalité est ça, ils vous diront tous ça. En revanche, nous, Saint-Médard-en-Jalles, ce que nous avons fait, c'est que dès que nous sommes arrivés en 2014 et nous l'avons poursuivi pendant six ans, nous avons mis en place un programme d'accessibilité sans aucune commune mesure avec ce que vous faisiez vous par le passé. Nous, cela s'est chiffré en millions d'euros, que nous avons mis en œuvre au fil des ans et vous, je ne sais même pas si c'était en centaines de milliers d'euros. Oui mais cela à avoir aussi avec la handicap, l'accessibilité. Vous parlez vous de logements, je vous parle d'accessibilité, cela compte également.

**Adopté à l'Unanimité**

**Madame Thibaudeau** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Vu la taille de la délibération, je vais rester très synthétique également et vous parler des éléments qui concernent uniquement la commune de Saint-Médard-en-Jalles.

Dans les actes les plus importants de 2018 et qui concernent la ville de Saint-Médard-en-Jalles, il y a l'opération Galaxie IV et sa convention d'avance de trésorerie. L'article 1.2. du traité de concession précise que l'aménagement doit permettre la réalisation d'un programme prévisionnel d'environ 30 500 m<sup>2</sup> de terrain aménagés cessibles, soit 12 000 m<sup>2</sup> de surface plancher à destination de locaux d'activités. Et il y a également une nouvelle concession qui concernera l'opération Saint-Médard-en-Jalles Dupérier.

Je vais vous présenter toutefois la situation financière. De manière synthétique le résultat net bénéficiaire de la société est de 75 975 euros. L'additif immobilisé est de 91 218 euros pour un actif circulant de 5 097 798 euros dont 2 446 871 euros de disponibilités.

Les capitaux propres de la société sont de 2 476 995 euros, les dettes de la structure sont de 2 177 241 euros. La convention foncière présente un résultat net bénéficiaire de 15 259 euros.

Je vous demande si vous le voulez bien d'approuver le rapport 2018 de l'Assemblée Spéciale de la SPL La Fabrique Métropolitaine. Et je vous en remercie.

## DG19\_125 RAPPORT ANNUEL 2018 DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DE LA SPL LA FAB. APPROBATION

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire que chaque collectivité actionnaire et membre de l'Assemblée Spéciale de la SPL La Fab se prononce sur le rapport annuel de cette Assemblée Spéciale.

En synthèse, l'exercice 2018 de la SPL La Fab :

Actes les plus importants en 2018

- Appel à manifestation d'intérêt aménagement économique (AMI AIRE) sur le territoire de Bordeaux Métropole
- Modification du règlement intérieur portant sur l'assemblée spéciale et les modalités du contrôle analogue

- Information sur le séminaire de travail organisé par La Fab en 2017 et 2018 et relance du programme rebaptisé « Habiter, s'épanouir, 50 000 logements accessibles par nature »

Les relations contractuelles avec Bordeaux Métropole

- Signature d'un avenant à la convention foncière permettant l'élargissement du champ d'action à la mise en œuvre du programme aménagement économique
- Approbation de la nouvelle créance remboursable avec Bordeaux Métropole permettant le financement de la convention foncière
- Approbation du renouvellement de l'accord-cadre entre la CDC, Bordeaux Métropole et La Fab

- Accord-cadre 2016-2020 et marchés subséquents 2018 pour la mise en œuvre opérationnelle des Programmes « Habiter, s'épanouir » et « Entreprendre, travailler »

En 2018, La Fab a été notifiée des concessions suivantes par Bordeaux Métropole :

- Bruges - Petit Bruges et sa convention d'avance de trésorerie
- Le Haillan - 5 chemins et sa convention d'avance de trésorerie
- Saint-Médard-en-Jalles - Galaxie IV et sa convention d'avance de trésorerie
- Gradignan - Centre-ville et sa convention tripartite de participation financière de la commune
- Le Haillan - Cœur de ville
- Mérignac - Soleil et sa convention tripartite de participation financière de la commune

Par ailleurs, la société a été notifiée par la Direccte d'un contrôle du respect des délais de paiement des factures fournisseurs (01/07 au 31/12/2017). Le contrôle est toujours en cours au 31/12/2018.

L'activité opérationnelle

L'accord-cadre de mise en œuvre opérationnelle des Programmes « Habiter, s'épanouir » et « Entreprendre, travailler » sur 2016-2020 comprend deux missions principales, l'accompagnement de Bordeaux Métropole sur les 2 programmes et la mise en œuvre d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain. Ce dispositif est complété par une convention foncière entre Bordeaux Métropole et La Fab, adossée à une créance remboursable de 15 M€.

L'activité opérationnelle de l'exercice – Programme Habiter, s'épanouir

La Fab a accompagné Bordeaux Métropole dans la conduite de l'animation de la démarche et en participant ou en organisant des actions (participation à divers séminaires et tables rondes organisées par la Métropole, participation à des forums de projets urbains, inauguration de l'opération Bordeaux Résidence du Lac etc). Elle a organisé des réunions de travail avec l'association Arc en rêve pour la mise au point d'une exposition Accessibles par nature prévue en mars 2019. Au niveau de la mise en œuvre des îlots, l'ensemble de la production représente 3 800 logements, dont 24 permis obtenus (soit 2 950 logements), 4 chantiers en cours et 5 opérations livrées en 2017 et 2018 (Pessac, Bassens, Bordeaux, Mérignac, Eysines). Les opérations d'aménagement sont au nombre de 13 opérations activées et représentent environ 11 500 logements, parmi lesquelles 8 traités de concessions signés.

L'activité opérationnelle de l'exercice – Programme Aménagement Économique

La Fab organise et participe à diverses réunions avec Bordeaux Métropole et les communes, notamment la préparation et la participation au Comité de pilotage aménagement économique. Plusieurs échanges ont également eu lieu avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la CDC. 3 opérations sont actuellement activées à des stades divers sur les secteurs de Blanquefort, Le Bouscat et Bruges. 2 traités de concessions sont signés sur les

communes de Saint-Médard-en-Jalles et du Haillan.

Enfin, La Fab a organisé l'appel à manifestation d'intérêt aménagement économique AIRE lancé en juin 2017 sur 9 sites sur 7 communes, les Jurys se sont tenus en juillet 2018. La Fab a également travaillé à la préparation des 1ers éléments de bilan et de perspective pour la préparation d'une 2ème édition.

L'activité opérationnelle de l'exercice – Convention foncière

Pour mémoire, les principes de la convention sont d'anticiper pour les opérations futures, de soutenir les projets en cours, de saisir les opportunités mais rester au « juste prix », afin de permettre l'élaboration d'un projet réaliste. Les acquisitions réalisées à fin 2018 représentent 12 biens pour 9,233 M€.

L'activité opérationnelle de l'exercice – Concessions

Dix concessions ont été attribuées à La Fab par Bordeaux Métropole depuis 2014 :

- Le Bouscat - Libération Centre-ville (environ 440 logements)
- Eysines - ZAC Carès Cantinolle (environ 750 logements)
- Bègles Villenave d'Ornon - ZAC Route de Toulouse (environ 1 300 logements)
- Mérignac - Marne (environ 1 100 logements)
- Bruges - Petit Bruges (environ 260 logements)
- Le Haillan - 5 chemins (103 220 m<sup>2</sup> cessibles)
- Saint-Médard-en-Jalles - Galaxie IV (30 500 m<sup>2</sup> cessibles)
- Gradignan - Centre-ville (environ 1 000 logements)
- Le Haillan - Cœur de ville (environ 500 logements)
- Mérignac - Soleil (environ 2 800 logements)

La situation financière

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Le sixième exercice social de La Fab couvre la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Depuis fin 2014 et la notification par Bordeaux Métropole de la première concession d'aménagement, La Fab a mis en place conformément au « Guide comptable professionnel des EPL » un système d'information interne permettant d'isoler les actifs et passifs propres à chaque opération et ceux de la société.

De manière synthétique, le résultat net bénéficiaire de la société est de 75 965 € ; l'actif immobilisé est de 91 218 €, pour un actif circulant de 5 097 798 €, dont 2 446 871 € de disponibilités.

Les capitaux propres de la société sont de 2 476 995 €, les dettes de la structure sont de 2 177 241 €.

La convention foncière présente un résultat net bénéficiaire de 15 259 €. Enfin, pour mémoire, aucun résultat ne sera dégagé en cours de vie des concessions.

Il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, d'approuver le rapport 2018 joint en annexe.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Approuve le rapport 2018 de l'Assemblée Spéciale de la SPL La Fab.

### **Monsieur Morisset**

Monsieur le maire, chers collègues, chers internautes.

Je voterai contre cette délibération. En gros, pour faire un schéma, c'est juste un rappel, encore une fois on est dans le entreprendre et prendre des terres, toujours pareil, même s'il y a du logement derrière. Mais on est toujours dans la même logique, c'est que l'on privilégie l'activité économique par rapport à l'environnement. Et, effectivement, dans le cadre de l'urgence aujourd'hui, avant tout climatique et sociale, il y a un pas important c'est celui du social. Il faut pouvoir loger les gens. Mais il y a aussi cette notion, sur laquelle il faut travailler, sur l'autonomie alimentaire qui n'est absolument pas du tout prise en compte. Encore une fois, j'étais contre ce qui avait été fait par rapport à des délibérations précédentes sur l'aéroparc. On est encore une fois dans la même logique d'essayer de prendre ce que la nature nous a donnée et pas de le prendre d'une certaine manière en disant entreprendre, c'est plutôt entreprendre de détruire d'abord, c'est détruire qui est important. Aujourd'hui, il faut remettre les mots dans l'ordre. Il y a d'abord une destruction que l'on ne pourra jamais remplacer et après, on est là à

essayer d'expliquer que c'est des emplois, c'est des concentrations de logements que l'on va faire à tel et tel endroit, qu'il va falloir effectivement rajouter des routes pour faire des modes de déplacement, que l'on va être encore une fois avec des embouteillages, que cela va mettre en place de nouveau une politique qui va légiférer, qui va éventuellement verbaliser, qui va éventuellement se rendre de façon la « défentrice » des droits régaliens, donc de nouveau l'on va mettre en place une police. Et l'on est toujours dans cette espèce de concentration et de logique et de paradigme donc, actuellement, qui est absolument mortifère. Donc, on ne voit jamais assez à long terme il me semble. Il faut travailler sur une écologie qui permette de vivre à la fois près de ces lieux d'habitation et de ces lieux d'activité, ce qui signifie qu'il y ait beaucoup plus de logique aujourd'hui pour inclure la nature et la subsistance alimentaire dans tous ces projets et là cela n'apparaît pas. C'est-à-dire qu'il y a du logement, il y a du travail mais il n'y a pas de subsistance alimentaire. Et je crois que l'un de ces volets-là sera primordial dans les années à venir. Aujourd'hui, cela manque absolument de vision et cela se retrouve effectivement encore une fois dans ce budget d'orientations.

### **Monsieur le Maire**

Une ou deux remarques brèves. D'abord, je suis un peu étonné Monsieur Morisset que vous n'approuviez pas un certain nombre d'axes de travail qui sont très importants pour La Fab notamment. Vous savez que La Fab vise entre autre chose à construire du logement le long des axes de transport en commun, ce qui est vraiment, par définition et par essence, un axe durable de construction de la ville. C'est donc une contradiction forte que vous avez avec ce que vous préconisez par ailleurs.

Deuxièmement, je mets juste en exergue deux petits points qui sont mis en œuvre par La Fab et sur lesquels nous avons été très novateurs, en dehors du fait que nous réalisons à 100 % le budget qui nous est alloué. L'intérêt de La Fab n'est pas tellement les comptes-rendus budgétaires, c'est le fait qu'elle fasse des choses intéressantes.

Je voudrais mettre en exergue deux faits. Premièrement, un fait qui concerne notre ville. La zone de Galaxie IV, qui est donc dans la continuation des zones de Galaxie précédentes, sujet très compliqué qui va commencé à être commercialisé fin 2019, est une zone exemplaire, en tout cas la plus exemplaire en matière d'aménagement durable, la plus exemplaire de toutes les zones économiques aménagées par Bordeaux Métropole. Sur 50 000 m<sup>2</sup>, nous nous sommes arrangés à vraiment appliquer au maximum les préceptes durables, c'est-à-dire éviter, réduire, compenser. Nous livrons 30 000 m<sup>2</sup> d'aménageable mais nous respectons au maximum, y compris dans des proportions qui étaient peu connues jusqu'alors, la zone humide qui était présente et nous consommons très peu de choses. Il y a certainement peut-être encore mieux à faire, en tout cas c'est de loin le meilleur site que nous ayons aménagé du point de vue de la protection de la biodiversité, en tout cas c'est le meilleur que nous ayons fait actuellement sur Bordeaux Métropole et nous l'avons fait parce que nous nous y sommes engagés, la ville a été très demanderesse en la matière, Thierry Leblond s'est, à mes côtés, beaucoup investi pour cela et nous avons obtenu un résultat très intéressant.

Autre élément que je fais remarquer en matière d'aménagement économique, La Fab s'occupe aussi d'un programme qu'elle a lancé, très original, qui s'appelle AIRE (Aménager Innover Redessiner Entreprendre) et qui vise à donner une visibilité, un niveau de prestations élevé, un niveau d'ingénierie élevé, à des sites économiques secondaires, de telle sorte qu'ils soient aménagés avec plus d'ambition sur le plan notamment environnemental, écologique, mais aussi de déficience et de place faite aux artisans et cela répond à des problèmes très concrets. Nous avons fait un programme AIRE 1 qui a connu un très grand succès. Et en ce moment, depuis quelque temps, nous avons lancé un deuxième programme, AIRE 2, sur une dizaine de communes de la Métropole qui est jugé par tous assez remarquable.

Je pense donc vraiment que nous avons là un outil qui fonctionne bien. Je ne dis pas cela parce que je le préside mais parce que, objectivement, nous y faisons du très bon travail, avec un très bon Directeur général et je crois que ceux qui siègent dans l'assemblée métropolitaine pourront en témoigner.

**Adopté à 29 Pour 1 Abstention 1 Contre**

## Affaires ajoutées :

### **Monsieur le Maire**

Nous avons deux motions présentées par Monsieur Morisset.

Monsieur Morisset, je vous propose de présenter à la suite les deux motions avec un maximum de temps de présentation de 10 minutes et comme cela après nous pourrons les débattre. Si vous pouvez faire moins que 10 minutes, cela sera apprécié comme elles sont un peu longues.

### **Monsieur Morisset**

Donc on va essayer de contraindre encore une fois même les motions. Je suis cohérent en essayant de dire qu'il faut des explications et de la pédagogie, je vais essayer de lire vite puisque avant tout elles sont dans ce sens-là, pour essayer de soulever un brin de conscience et d'engagement de votre part.

**Monsieur Morisset** donne lecture de la délibération suivante.

### **DG19\_126 MOTION 1**

Afin de répondre à la demande de l'association Vélo-Cité, association reconnue en France, en Gironde et sur la Métropole bordelaise, je souhaite dans cette motion lui apporter mon plein soutien pour sa vision politique ambitieuse via le plaidoyer qu'elle porte, mais je souhaite aussi l'abonder d'une proposition complémentaire pour les habitant.e.s de Saint-Médard-en-Jalles, ville la plus étendue de ces 28 communes.

Cette association plaide ainsi de rendre La Métropole à vélo, active et dynamique avec une inclusion forte des piétons et de l'inter-modalité des transports afin d'en faire une référente en matière de mobilité comme Amsterdam, Copenhague, Pontevedra a minima, avec des élu.e.s engagé.e.s pour répondre aux enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux que l'écologie politique demande à prendre en compte depuis des décennies et qu'une grande partie des français.es y est sensible, en particulier, une jeunesse de plus en plus pressée d'en résoudre les causes créées par les générations précédentes !

Comme déjà dit ici, je rappelle que l'extinction de l'humanité est l'enjeu majeur de tous les choix politiques pris ici et ailleurs !

Je comprends donc de cette association qu'elle exige une véritable sincérité dans le fléchage des investissements importants à faire vers le vélo, ou dit autrement, que les trahisons et les belles paroles, ça suffit !

Son plan pour « La Métropole à vélo » se décompose en 5 propositions à réaliser d'ici 2026 :

P1 > Un réseau cyclable à haut niveau de service, soit 12 vélolanes et 2 vélorocades. Ce réseau aura les objectifs d'être sécurisé, agréable et convivial avec des aménagements spécifiquement créés sur la totalité des parcours permettant de pédaler à des pointes de 25km/h sur plus de 80% du réseau dont sont exclues les aires piétonnes, les Zone 30 sans aménagement cyclable, les Zones de rencontre et la Voie verte sur plus de 90% de sa longueur. Cela représente également l'aménagement sur 60% du réseau d'une largeur de voies de 1m50 par sens de circulation afin de permettre de rouler à deux de faces et de se doubler sans risque. Et cela comporte des aménagements spécifiques ou passages dénivelés aux principaux carrefours rendant les cyclistes prioritaires dans 70% des situations. Cela créera une garantie de vitesse moyenne de 19km/h dès qu'un trajet de 2km se fait sur ce réseau, des attentes de moins de 45 secondes aux principales intersections, d'être éclairé et traité avec un revêtement d'une couleur différente de la chaussée classique. Ce réseau de qualité se devra d'être praticable tout le temps donc avec un balayage des projections automobiles et des végétaux programmé en fonction des saisons, des événements spécifiques, et si besoin à la demande, de manière réactive. Aussi, surtout pour les enfants sur leurs parcours scolaires, ce réseau se devra d'être d'une lisibilité et d'une continuité évidente, homogène partout avec un jalonnement spécifique.

P2 > Un parc circulaire sur les boulevards avec l'objectif de passer du 80% d'espace occupé par la voiture aujourd'hui à 50% au profit des piétons, des cyclistes et de la végétalisation. Les enjeux en sont une amélioration de la qualité de l'air et un changement des habitudes par la création d'un nouvel axe des mobilités alternatives avec une sécurisation accrue des parcours.

P3 > Une métropole intermodale avec des vélo-stations ayant des boxes sécurisées et proposant une large flotte de VCUB, et depuis les axes structurants, avec des accès directs pour garer les voitures et aisés pour en sortir à vélo.

P4 > Les villes & centres-villes classé.e.s « 3A » : actifs, apaisés, attractifs avec l'objectif d'avoir des centres-villes sans voiture ou à trafic limité, et un espace public limité à 30km/h. Ainsi, dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, le maire a la compétence de restreindre l'accès de façon permanente à certaines catégories d'usagers pour des nécessités de circulation ou de protection de l'environnement, donc il a la compétence de protéger ses concitoyens de la pollution atmosphérique dont je rappelle le triste chiffre : 48 000 décès prématurés sont attribués aux particules fines en France chaque année. Aussi, ATMO Nouvelle Aquitaine rappelle que sur la zone d'étude de Bordeaux, il était estimé que si les niveaux moyens annuels de particules fines de 2,5 µg/m<sup>3</sup> de mémoire étaient ramenés au seuil de 10 µg/m<sup>3</sup> (valeur guide de l'Organisation Mondiale pour la Santé), le bénéfice économique associé à la mortalité et au gain d'espérance de vie serait, à long terme, de 300 millions d'euros par an, pour l'État je le précise ! Les enjeux en sont d'apaiser le cadre de vie, de favoriser la convivialité, de redonner de l'espace aux piétons et aux cyclistes pour développer la qualité de vie, dépolluer l'air en limitant la pollution et en favorisant l'activité physique, dynamiser le commerce de proximité et, enfin créer un projet de transition écologique dans les modes de transport. Cela passe par la diminution de la vitesse à 30km/h dans les villes et les centres-villes « 3A », par la restriction de l'espace de la voiture individuelle et des véhicules 2 roues motorisés dans les centres-villes avec des réservations de zones dédiées aux piétons et vélos avec des exceptions pour les résidents, les transports en commun, j'ajoute : aux plus faibles impacts environnementaux, les livraisons en créneau horaire limité et les services. Cela se concrétise également par la limitation de surface, par le réaménagement de l'espace afin qu'il soit prioritairement garanti aux enfants qui vont à l'école, aux piétons et aux cyclistes, par une politique d'accompagnement et d'implication de tous les acteurs de la métropole avec des animations, des temps forts, de développement de maisons des mobilités, de parkings périurbains installés pertinemment dans la métropole avec des voies dédiées aux transports en commun et séparément aux vélos.

### **Monsieur le Maire**

Je me permets juste une remarque. Vous avez déjà consommé plus de 5 minutes et vous n'êtes qu'à la moitié de la première motion.

### **Monsieur Morisset**

C'est gentil.

J'ai un souci. Dans la motion qui a été envoyée, il manque des éléments. Je vais continuer, ce n'est pas grave.

P5 > Faire émerger une génération vélo avec l'objectif de transiter, en 2026, à 100% des déplacements des enfants se rendant à moins de 800 mètres de leurs école soit à vélo, soit à pied ou tout autre mode de déplacements actifs ! Pourquoi 800 mètres, parce que ce n'est que 15 minutes à pied et 5 minutes à vélo. Il est à noter qu'une enquête de 2017 a relevé que, sur 8 écoles girondines dont Saint-Aubin de Médoc est concernée, 33% des enfants sont accompagnés en voiture en habitant à moins de 500 mètres et 66% en habitant entre 500 et 1000 mètres ! Les enjeux en sont donc de permettre aux enfants d'apprendre à être autonomes à vélo pour l'entrée au collège, d'inciter les parents à modifier leurs habitudes de mobilité, d'apaiser la circulation autour des écoles aux heures de pointe donc d'améliorer la sécurité routière et de former les prochaines générations à se déplacer à vélo partout dans la métropole. Cela passe par l'apprentissage systématique du vélo à l'école élémentaire avec un soutien aux structures d'accompagnement, par le partage de l'espace public dans un rayon de 800 mètres autour de chaque école avec la limitation ou l'interdiction des véhicules motorisés, par la mise en place des dispositifs "à l'école sans voiture" par le biais de la fermeture de rues lors de l'entrée et de la sortie des classes, par le prêt de vélos gratuits aux enfants sur toute la métropole, par la mise en place d'équipes éducatives, par la favorisation d'excursions scolaires à pied ou à vélo le plus souvent possible, par le soutien des mairies à mettre en place des vélobus et des pédibus et à créer des actions de sensibilisation à la mobilité durable.

Ainsi, pour notre commune, cela signifie physiquement 2 véliolanes traversant Bordeaux vers Saint-Aubin de Médoc, soit le long du tracé du BHNS ou TramBus comme je préfère le définir,

et l'amélioration de la piste cyclable vers Lacanau. A proximité, cela est la création d'1 vélorocade du Taillan vers Gradignan suivant le tracé que le Groupe Local EELV Les Jalles avait proposé en 2016 dans le cadre de la concertation citoyenne du Tram. Au Haillan, cela signifie la mise en place d'1 Parking Relais Voiture-Vélo à l'intersection de Cantinolles.

Je rappelle que la concertation du Tram organisée par la majorité avait exclu au motif de Non Structurantes les alternatives des lignes de Trambus, moins coûteuses, moins longues à construire, moins bruyantes, plus pertinentes, plus réparties dans les quartiers comme une toile d'araignée, plus fréquentes et modulables aux heures de pointes, plus évolutives technologiquement avec des batteries plus propres et performantes.

Ma proposition, également réalisable, va dans le sens de ce plaider et de l'intérêt général par une prise en compte de la diversité et la tolérance des personnes. Elle est de rendre capables les Train, Tram, TramBus et Bus de wagons ou tronçons entièrement dédiés aux vélos afin de permettre de partir de chez soi vers un lieu quelconque avec son vélo personnel, donc adapté à chaque personne engagé dans ce mode de déplacement aux multiples variantes, électriques ou autres, à suspensions ou non, carénées ou non, à remorque ou en version Cargo et bientôt Taxi, et d'emprunter ou pas selon les conditions météorologiques les transports en commun à l'aller comme au retour ! Cela signifie que la génération vélo est déjà présente comme dans les villes référentes précitées et comme ici en Gironde, et qu'elle souhaite utiliser un vélo qu'elle a appris à maîtriser et à utiliser de façon sécurisée, confiante et libre.

Sachant que le vélo avait été désigné lors d'un test de la majorité 1,5 fois plus rapide que la voiture pour aller du centre de Saint-Médard-en-Jalles à la gare de Bordeaux, il est pertinent de considérer qu'avec un soutien des élu.e.s de ce conseil municipal à cette motion, la génération Vélo sera plus reconnaissante envers notre responsabilité du moment, celle du changement de cap urgent et indispensable à faire pour le mieux vivre ensemble ici, en Gironde, en France, en Europe et dans le monde entier ! Je propose donc aux élu.e.s de ce conseil municipal du 20 novembre 2019 réuni.e.s en séance de soutenir par un vote cette motion.

**Rejeté à 24 Contre 7 Pour**

**Monsieur Morisset** donne lecture de la délibération suivante.

## **DG19\_127 MOTION 2**

Au sujet de la déviation du Taillan, le 30 novembre 2016, j'interpellais ce conseil municipal dont faisait encore partie M Thierry Leblond, votre conseiller écologiste qui a rejoint le combat de Natur'Jalles présidée par sa femme. Et je vous disais entre autres "ne pouvoir que constater dans votre dernière délibération remise sur table l'exigence de rentabiliser l'investissement comme celui qui fabrique un marteau cherche des clous" !

En effet, je soulignais que le marteau dans cette affaire était bien en cours de fabrication, et il s'appelle toujours le business des affaires. Ce business est par exemple de mettre une zone d'activités à Arzac, sur la route de Castelnau, au nord du Taillan avec des acteurs économiques puissants et gros usagers en camions de toutes sortes comme DECONS et, c'est là toute la subtilité, comme le projet en cours de GSE ! En effet, GSE est un promoteur qui annonce l'implantation d'une immense plateforme logistique de transit des vins et spiritueux médocains et bordelais dans le monde entier juste au bord du tracé version 5 de la déviation du Taillan ! Et comme par un hasard heureux, sa déclaration d'ouverture de travaux date du 12 juillet 2018 et son permis modificatif date de 24 janvier 2019 ! Soit quelques mois avant la décision de la préfète d'autoriser le tracé de la déviation le plus favorable qu'il puisse exister pour cet investissement ! Et oui, c'est à en rêver, l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2019 autorise le tracé qui longe les 23 hectares de cette plateforme ! C'est tellement surprenant pour nous les écologistes engagés que notre slogan "OSONS" est largement dépassé par la Finance et ses complices qui agissent en permanence, à tous les niveaux et en amont pour se garantir des profits toujours plus colossaux avec un semblant de respect des règles démocratiques ! C'est bien un scandale auquel nous avons affaire ici ! Et le clou devant servir au marteau est cette déviation, vous l'aurez compris !

Alors pourquoi en amont ? Parce que, comme je le disais en 2016 ici, cela fait plus de 33 ans que la pression politique et financière agit pour ce tracé de déviation. Et cela s'est concrétisé le

17 juillet 2012 avec le permis de construire de l'entité ARSAC ACTIVITES, modifié le 9 avril 2018, puis transféré le 28 juin 2018 au promoteur GSE qui obtient sa déclaration le 12 juillet 2018 ! Il reste donc le travail de compléments avec le tracé !

**Monsieur le Maire**

Excusez-moi. Simplement pour vous signaler que vous en êtes à bientôt 13 minutes de présentation.

**Monsieur Morisset**

Mais j'ai deux motions, deux fois 10 minutes.

**Monsieur le Maire**

Il faut accélérer, synthétiser.

**Monsieur Morisset**

D'accord. Je vais lire plus vite alors.

J'en arrive à mon expression "à tous les niveaux" ! En effet, pour faire passer l'étude de 2012 défavorable au tracé version 5 que souhaite ce promoteur, ou plus globalement les investisseurs de cette zone d'activités et les 8 compléments politiques des communes situées à moins d'un kilomètre de ce tracé, il faut rendre le tracé version 1 passant par le bas de Castelnau et le nord-est de Salaunes encore plus défavorable car trop impactant dans les profits de la zone d'activités précitée. En effet, l'étude de 2019 se voit ajouter 2 nouveaux critères, l'un concernant le milieu naturel dénommé "Zones humines" avec une faute de frappe qui souligne le manque de temps en relecture ou en empressement d'insertion, qui ajoute une contrainte supplémentaire à ce tracé, et l'autre concernant le milieu humain dénommé "Proximité par rapport au tissu urbain" avec une redondance formelle avec les critères 2012 qui sont "insertion dans le tissu urbain", "air et santé", "sécurité" et "bruit", qui ajoute 4 fois plus de contraintes à la version 1 que celui de la version 5 ! Et par d'autres subtilités et compromissions, le Conseil National de la Protection de la Nature ou CNPN donne un avis favorable à la version 5 !

Certes, cet avis s'accompagne de règles de compensation que le Conseil Départemental en brandit la somme, 20 % du budget sera alloué à la protection de l'environnement ! Sur 23 millions, c'est une somme qui plait aux compléments politiques, mais pas aux écologistes qui savent que la compensation est un leurre comme cela est démontré dans plusieurs études ! De toutes évidences, une faune au mode de déplacement ancestraux n'apprend pas le code de route ni le code de l'environnement, et des drames ou des extinctions d'espèces sont avérés avec ou sans les éléments de protection sommaires mis en place réglementairement puisqu'au sol et en matière facilement déchirable et qu'une partie de cet faune vole, se faufile, saute, contourne, ou attend de se faire écraser par les engins motorisés de la force publique roulant à 2 km/h comme des professionnels et des particuliers roulant à 80 km/h.

**Monsieur le Maire**

Alors là Monsieur Morisset, vous êtes à 15 minutes. Donc là vraiment, vous ne pouvez pas tout lire. Nous l'avons bien lu. Il faut que vous synthétisiez votre présentation.

**Monsieur Morisset**

Je fais au mieux.

Au passage, Natur'Jalles, association locale qui se battait contre ce tracé de déviation depuis des années avec sa présidente emblématique et généreuse en partage de son savoir dans ce domaine, je parle de feu Françoise Couloudou décédée le 28 mars dernier, et qui se bat encore avec sa nouvelle présidente Martine Leblond, attend de la justice la suspension des travaux pour non suivis des règles et exigences environnementales. J'ai également compris que Natur'Jalles attend aussi des réponses des 8 maires concerné.e.s pour s'engager également à soutenir ses 2 requêtes juridiques !

Je souligne également qu'il n'existe pas d'études libres et indépendantes des impacts environnementaux pour l'implantation de cette plateforme ! Cela s'est simplement transformée en argument de ventes politiques : des emplois et un discours limitant de tous les impacts négatifs des 500 à 1000 camions supplémentaires par jour !

Il est donc important de noter que les solutions alternatives ont été écartées comme par exemple la version 1 passant par le bas de Castelnau et le nord-est de Salaunes. Il aurait du être présentée une version améliorée ! En effet, le tracé d'une route au nord-est de Salaunes est inutile !

Actuellement, de nombreuses entreprises nationales et régionales demandent à leurs personnels d'utiliser la route de Salaunes car suffisante, sûre et rapide. L'impact environnemental de cette version 1 améliorée aurait largement fait le consensus s'il avait été débattu démocratiquement. Seul un petit budget aurait nécessaire à la réalisation d'un petit tronçon de route au sud de Castelnau avec un acceptable impact environnemental et un piètre renforcement de la route actuelle entre Castelnau et Salaunes !

Aussi, il est à noter que la ville du Taillan a une école le long de sa voie centrale et comme le souligne la précédente motion, les habitudes des parents à venir conduire leurs enfants en voiture individuelle participent à l'embouteillage aux heures de pointe au regard d'une parole politique de la Maire du Taillan complètement absente pour sa clientèle électorale !

### **Monsieur le Maire**

Là, je vous invite vraiment à aller plus vite.

### **Monsieur Morisset**

Ainsi, élu représentant le Groupe Local EELV Les Jalles, je rapporte ici dans cette motion d'autres éléments permettant de solutionner la problématique de contournement du trafic de la ville du Taillan et le maintien en vie du biotope exceptionnel de la zone classée Natura2000 avec des espaces boisés également classés et une ZNIEFF de type 1 et de multiples zones humides à protéger pour leurs biodiversités et leurs capacités d'absorption du carbone, élément participant au réchauffement climatique par un effet de serre démontré dans l'atmosphère !

### **Monsieur le Maire**

Monsieur Morisset, vous perdez vos auditeurs, il faut synthétiser. Vraiment, je ne voudrais pas vous couper mais là nous sommes à 18 minutes.

### **Monsieur Morisset**

Je rappelle qu'une ZNIEFF a aussi un intérêt touristique et beaucoup de personnes visitent notre département pour ces intérêts écologiques, faunistiques et floristiques !

L'une de nos solutions est de renforcer l'usage des transports en commun avec des cadences rapides aux heures de pointe.

A nouveau, en 2016 dans le cadre de la concertation citoyenne du Tram, le Groupe Local EELV Les Jalles avait proposé la création d'1 ligne de TramBus partant du nord du Taillan traversant son centre vers Gradignan avec la création d'un parking au nord pour favoriser l'emprunt de ce TramBus et le covoiturage. Et par une politique globale de soutien au covoiturage, nous vous proposons de rendre la RN1215 élargie à 2 fois 2 voies dont l'une sera réservée au covoiturage et continue jusqu'à la rocade bordelaise également pourvue de cette voie dédiée exclusivement au covoiturage, aux bus, taxis et autres véhicules prioritaires de santé. A Picot, au niveau de cette RN1215, nous proposons la création d'un autre parking ayant le rôle que celui situé au nord du Taillan. La convergence de ces 2 axes vers le terminus du Tram de Cantinolles prend tout son sens au niveau de la politique des transports intermodaux afin de rendre plus rentable le Tram de la ligne D et plus pertinent le tracé circulaire du TramBus entre le nord et le sud de Bordeaux Métropole dans ce territoire.

### **Monsieur le Maire**

Vous avez une minute pour conclure, après on arrête.

### **Monsieur Morisset**

L'autre de nos solutions est de favoriser le ferroutage et le convoyage fluvial sur la Gironde des camions ou de containers. Cela signifie l'augmentation du maillage des lignes de train de marchandises et donc implicitement des TER. Cela incitera à changer les habitudes, à réduire les dépenses des foyers et des entreprises en transport, à accroître tous les bienfaits précités

dans la motion précédente et bien d'autres évolutions bienveillantes encore.

Ainsi, favoriser le transport en commun, le ferroutage et le convoiage fluvial évitera la cynique démonstration du passé que la création de voies à véhicules individuels créent plus de camions, plus de pollutions, plus de coûts d'entretien de ces voies par un impact 10000 fois plus important des poids lourds par rapport aux véhicules légers, plus de coûts induits sur les dépenses de santé, plus d'accidents, plus de décès, plus de destruction de la biodiversité bien sûr, mais aussi malheureusement encore, plus de volontés économiques à prévoir le grand contournement de Bordeaux avec toutes ses conséquences néfastes, nocives et mortifères sachant que des plateformes se forment tout autour de la ceinture externe de la Métropole avec un grand soutien des complicités politiques actuelles, soit plus de tensions entre rouler et se nourrir, entre voyager et vivre, entre travailler et survivre avec moins de carburants fossiles à consumer, donc moins d'énergies carbonées à émettre dans le cadre de l'accord sur le climat de 2015, donc moins de paroles politiques incohérentes à formuler ou à tenter de faire accepter aux citoyens.

### **Monsieur le Maire**

Il faut conclure. Allez à votre conclusion. Nous avons le texte écrit, allez à votre conclusion. S'il-vous-plaît.

### **Monsieur Morisset**

Nous vous proposons ainsi de devenir cohérent.e.s et responsables pour les générations présentes et futures en prenant une décision juste et réfléchie.

L'autre de nos solutions est d'arrêter de se mentir avec ce modèle de croissance qui ne fait d'amplifier l'effondrement de notre civilisation. Créer des emplois qui créent des destructions du vivant comme le massacre de cette biodiversité locale d'une richesse inestimable est un leurre et une instabilité proche, sociale, environnementale et climatique. Permettre de se déplacer et de vivre ne peut plus être au détriment des autres donc de la vie sur cette planète. Je pense que l'espèce humaine peut arriver à se limiter et à vivre sans continuer sa mégalomanie par son accaparement de l'argent, son opulence par sa facilité à dépenser l'énergie, sa raison d'être par son égocentrisme, sa futilité par son déni des lois naturelles, et sa cruauté par son indifférence aux souffrances qu'elle inflige aux autres !

Quand l'un des buts de cette plateforme est d'envoyer par avion des millions de bouteilles de vins et spiritueux que des personnes suffisamment capricieuses voudront avoir dans leurs caves ou leurs repas à l'autre bout de la planète comme des personnes privilégiées et estimables, il est encore temps de stopper cette chimère ! J'en suis attristé et profondément indigné de la façon dont notre démocratie représentative se comporte avec de belles paroles, des actes de dégradations environnementales et d'actes administratifs biaisés pour tenter de faire croire que la démocratie participative existe dans la diversité des idées, l'indépendance des études et la liberté des décisions. J'en appelle donc à votre raison et votre cœur dans cette motion, c'est-à-dire à aider à stopper définitivement les travaux de ce tracé de déviation par un éveil de vos consciences à ne plus se mentir !

Ainsi, sachant que M Mangon disait au précédent conseil que l'écologie est au cœur de sa politique, je demande que ce conseil municipal sorte intelligemment de ce scandale au plus vite en votant pour cette motion qui exige :

- l'arrêt immédiat des travaux sur le tracé actuel de cette déviation
- la remise en débat et en concertation démocratique de toutes les études et propositions indépendantes et libres de tous conflits d'intérêts dans cette affaire afin de trouver la meilleure version de tracé donc réellement plus respectueuse de l'environnement et la biodiversité locale.

Je vous remercie pour votre écoute et votre compréhension.

### **Monsieur Ouillade**

Je souhaiterais que l'on vote les deux motions séparément.

### **Monsieur le Maire**

C'est ce que nous allons faire.

### **Monsieur Ouillade**

Parce que je vais voter contre la dernière. Je vais m'expliquer. Nous vivons une époque où tout est prétexte pour ne plus construire les infrastructures nécessaires à la qualité de vie des usagers, une époque où l'on ne peut plus créer de réserves d'eau pour nos agriculteurs sous prétexte de biodiversité, une époque où l'on oublie l'être humain, où l'on oublie les êtres humains en général et la population qui augmente et qu'il faut adapter et du coup, il faut adapter les infrastructures. Les déviations pour désenclaver nos villes sont attendues depuis des dizaines d'années, ne serais-ce que pour être en accord avec ceux qui subissent les bouchons, nos amis du Taillan, où les entreprises ont du mal à travailler dans ces conditions. C'est pour cela que je voterai contre cette motion.

### **Monsieur le Maire**

D'abord une remarque. Monsieur Morisset, soit vous le faites exprès soit vous n'avez vraiment pas compris mais vous n'avez apparemment pas compris ce qu'est une motion et vous dévoyez très clairement le principe d'une motion. Une motion consiste à synthétiser sa pensée sur le sujet que vous souhaitez mais dans un volume normal, une page, une page et demi, pas nous imposer comme cela un roman-fleuve. 25 minutes de présentation, ce n'est pas sérieux. Donc, si vous continuez comme cela, nous serons obligés de prendre une délibération qui va encadrer les motions, cela serait quand même dommage d'en arriver là. Il faut que vous vous discipliniez. Ce n'est pas respectueux de vos collègues. De plus, vos collègues ne vous écoutent plus. A la fin, il y a un brouhaha général, tout le monde n'attend qu'une chose, c'est que vous ayez terminé votre présentation. Vous nuisez aux idées que vous voulez défendre.

Je vous invite à partir de maintenant à comprendre l'esprit des motions et à vous couler dans le principe, dans la règle générale qui s'applique à tous. Ce n'est pas pour vous museler mais vous avez un devoir de synthèse de votre pensée, pour l'exprimer dans un volume qui permet le débat. Donc, là, ce n'est pas ce que vous avez fait.

Vous nous avez imposé sur la première motion, il y a un certain nombre de choses intéressantes dans ce que vous dites mais c'était un tel galimatias que nous n'y comprenons rien au final nous ne savons pas ce que vous proposez réellement.

Dans le second texte, il est un peu du même acabit, vous nous parlez de la déviation du Taillan et après des vins exportés au bout du monde, vous vous égarez dans des appréciations sur la richesse, la pauvreté, le reste. De quoi parlez-vous ? Comment voulez-vous que l'on puisse vous suivre ? Donc, dans ces conditions-là, évidemment du côté de la majorité, nous ne voterons aucune de vos deux motions. Mais c'est dommage, vous perdez la qualité du débat et je le déplore très sincèrement. Nous ne voterons donc pas vos deux textes.

**Rejeté à 25 Contre 2 Pour 4 Abstention**

**Questions orales de Monsieur Bruno Cristofoli** (article 5 du règlement du Conseil Municipal).

**Monsieur le Maire** demande à Monsieur Cristofoli un effort de synthèse amélioré.

**Monsieur Cristofoli** présente ces deux questions.

Deux questions de ma part. J'ai beaucoup de sollicitations des Saint-Médardais sur les travaux aux bords de Jalles et je n'ai pas réussi à trouver le détail des plans et autres. Je voudrais donc que vous nous expliquiez de manière détaillée les travaux qui sont engagés aux bords de Jalles et de quelle façon vous avez communiqué sur ceux-ci avant leur démarrage ? C'est la première question.

La seconde question est par rapport à des sollicitations aussi, puisque l'on parle beaucoup dans certaines réunions de transparence et autre et juste pour savoir, ce n'est pas pour vous embêter Monsieur le Maire que je vous pose cette question, c'est juste parce que des Saint-Médardais me la pose. Pouvez vous nous donner l'ensemble de vos mandats (Maire, Conseiller Départemental, Vice-président de la Métropole, et autres Fab,...) et les indemnités qui s'y rattachent ?

## **Monsieur le Maire**

Très bien. Je réponds donc à vos deux questions.

Première question, l'objet des travaux des bords de Jalles, vous aurez d'ailleurs à cet effet bientôt un dispositif de présentation des travaux sous forme de quatre faces qui sera exposé pour que cela soit compréhensible. Un totem, voilà c'est le mot que je cherchais. Le but des travaux en bords de Jalles est d'organiser la porte d'entrée du parc naturel intercommunal des Jalles puisque jusqu'à présent c'était un espace qui n'était pas suffisamment qualitatif. Nous mettons donc en place un nouveau revêtement qui sera un mélange terre-pierre de telle manière que nous puissions à la fois continuer à accueillir des manifestations sur ce qu'il était convenu d'appeler la rotonde mais qui malgré tout sera un espace vert enherbé. Deuxièmement, nous mettons en place des cheminements piétons de telle sorte que nous puissions nous déplacer, avec notamment un accès depuis l'avenue Montaigne parce que auparavant les gens allaient peu dans cet espace parce qu'il fallait faire le tour, contourner l'entière, c'était un peu long et pas très facile et donc, là, nous pourrons accéder par l'avenue Montaigne. Nous mettons également en place des jeux pour enfants qui viennent compléter la zone de remise en forme qui était déjà installée. La promenade se poursuit, vous voyez le tracé de la promenade tel qu'il est fait. Enfin, vous voyez que nous allons également installer deux belvédères en bois sur la Jalle de telle sorte que nous puissions profiter des points de vue qu'offrent la Jalle tout au long de cette entrée. C'est donc une mise en valeur naturelle de cet espace. Ultérieurement, le petit parking sur le côté sera réaménagé, il est un petit peu pas très bien organisé, il sera mieux organisé, dans la même superficie qu'actuellement mais cela se fera plus tard en 2021.

Le chantier a démarré le 9 septembre. La communication a été très classique. Il a été annoncé dans le cadre du Codev, c'est la fiche action 28. Il a été délibéré en Conseil de Métropole en avril 2018 et en Conseil Municipal en juin 2018. Les associations utilisatrices ont été contactées, informées. Le Journal municipal en a rendu compte avec un descriptif dans le dernier numéro. Et nous avons également eu un article sur le site internet en rubrique Actualités. Deux supports ont été installés, de présentation également, début enfin courant octobre. Et une bache pédagogique de chantier avec les objectifs et le phasage a été posée sur les barrières du chantier. Enfin, ce que je vous disais en début, il y a un totem pédagogique qui explique les travaux, derrière Ball' en Jall', sur le cheminement, juste avant le petit pont, qui est là, à disposition de ceux qui veulent y faire référence et s'informer correctement.

Pour la deuxième question, sur les mandats et indemnités, vous avez des préoccupations qui me paraissent assez éloignées de l'ordre du jour mais sans doute l'époque vous y incite. Les informations que vous recherchez sont totalement publiques et transparentes et vous pouvez donc les trouver et les consulter, elles sont en libre accès au public et définies par la loi.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous avons terminé cet ordre du jour et je vous souhaite une bonne soirée.

**La séance est levée.**